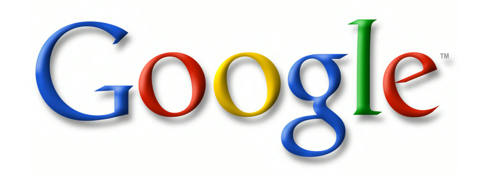
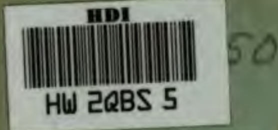




COMTE DE CHAMBORD – COMTE DE PARIS
DUC D'ORLÉANS

La Monarchie Française

Lettres et documents politiques

(1844-1907)

AVEC UNE PRÉFACE

DU

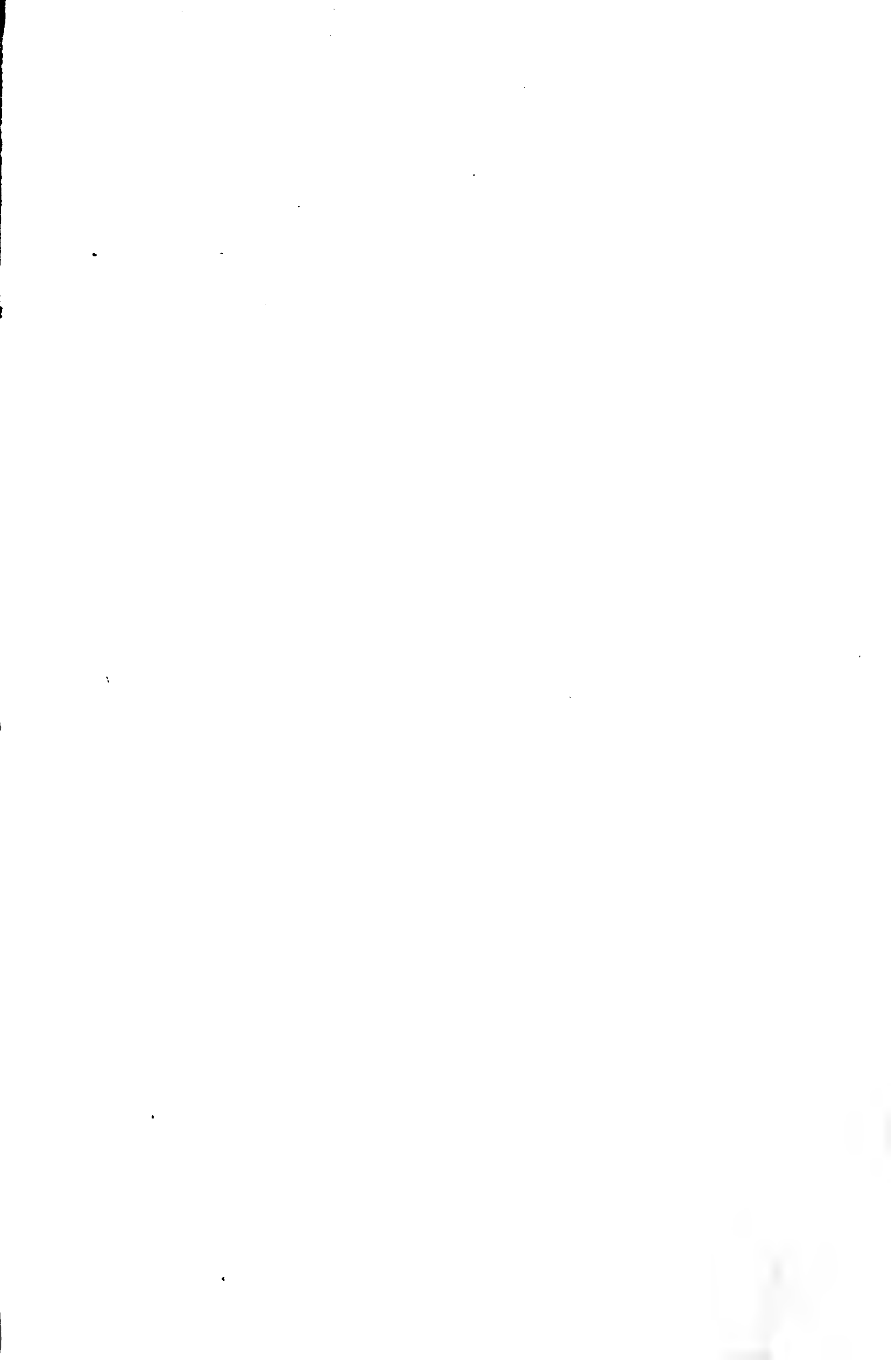
DUC D'ORLÉANS

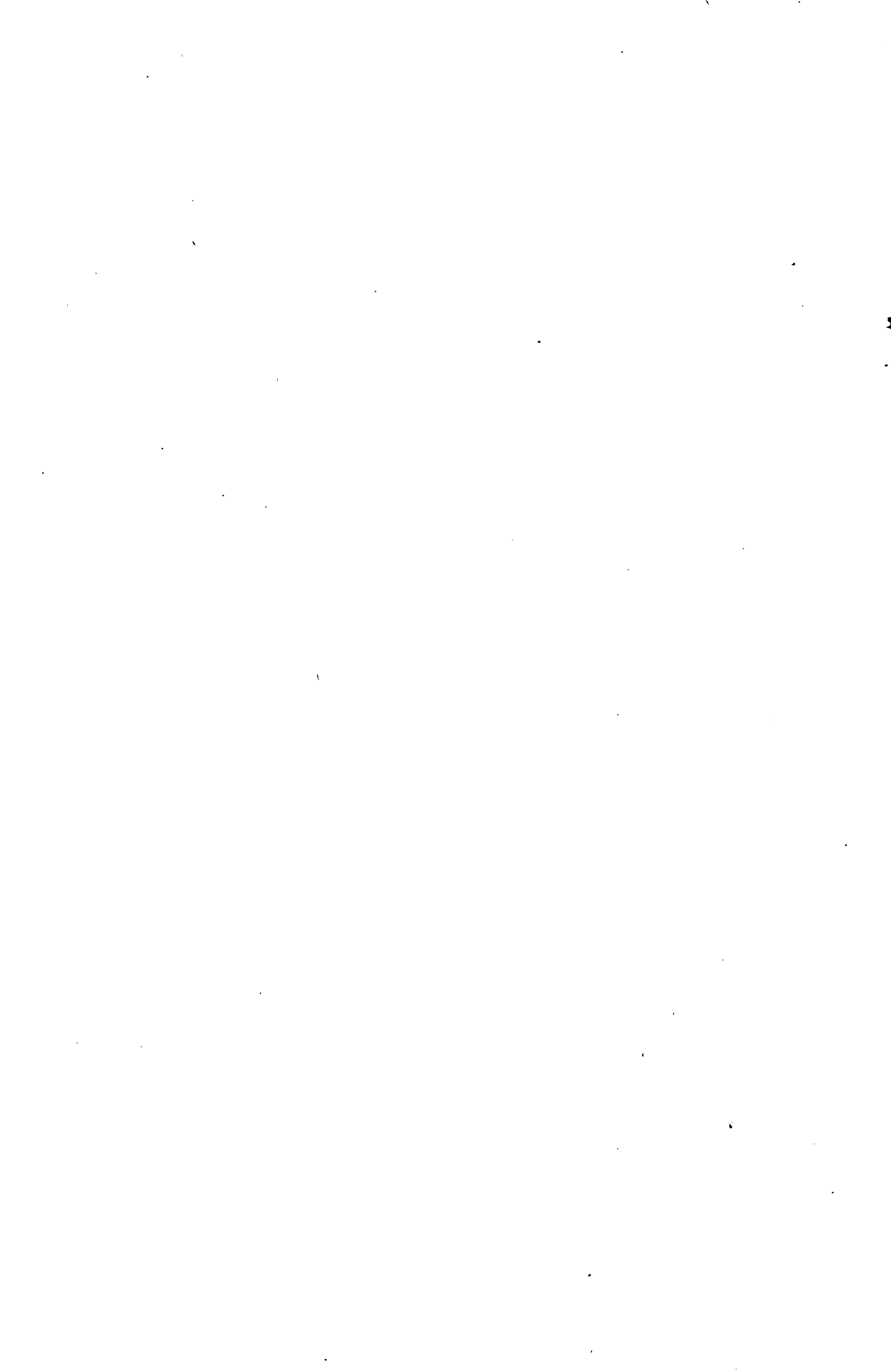
OUVRAGE ILLUSTRÉ DE TROIS PORTRAITS

Cinquième mille

LIBRAIRIE NATIONALE







La Monarchie Française

Lettres et documents politiques

(1844-1907)

COMTE DE CHAMBORD — COMTE DE PARIS
DUC D'ORLÉANS

La Monarchie Française

Lettres et documents politiques

(1844-1907)

AVEC UNE PRÉFACE

DU

DUC D'ORLÉANS

OUVRAGE ILLUSTRÉ DE TROIS PORTRAITS

NOUVELLE
LIBRAIRIE NATIONALE
~~85, RUE DE RENNES~~
~~PARIS~~
11, Rue de Médicis, PARIS (VIe)

1907



DUC D'ORLÉANS

J'écr
me ra
n'est p
pour e
pas la
que n
drape
prosc
sages
cette
« Di
« les
« il
com
con

I

PRÉFACE

J'écris ces lignes à bord de ma fidèle *Belgica* qui me ramène vers la grande solitude polaire. Ce n'est pas s'éloigner de la patrie que de travailler pour elle ; et qui sait si, cette fois encore, je n'aurai pas la joie mêlée d'amertume de déployer sur quelque nouvelle « Terre de France » notre glorieux drapeau ! Il y a cent ans, un Prince, comme moi proscrit, et qui mûrissait dans l'exil une si haute sagesse politique, datait « du milieu de la mer » cette fière déclaration : « J'ignore les desseins de « Dieu sur ma race et sur moi, mais je connais « les obligations qu'il m'a imposées par le rang où « il lui a plu de me faire naître. » Aujourd'hui comme alors, la première sans doute est de faire connaître la monarchie.

En rassemblant les principaux écrits politiques

du Comte de Chambord et de mon père, en y joignant quelques-unes de mes lettres et instructions, je ne prétends pas édicter un code fermé de textes irréformables. La monarchie ne s'immobilise pas dans des formules. Elle a, de la vie, la souplesse et la variété ; mieux que tout autre régime, elle s'adapte aux nécessités du moment. C'est ainsi que, par la seule vertu de son principe, elle assure d'abord aux nations la durée. Elle ne leur garantit pas un moindre bienfait en substituant une autorité visible et forte, une responsabilité vivante, à cet anonymat qui fait de l'état républicain, dans un pays de traditions monarchiques, « un corps décapité ».

Sur cette solide assise repose tout l'édifice. On ne saurait, sans l'ébranler, toucher à l'un de ses éléments. N'est-il pas évident, par exemple, que l'intérêt de la monarchie se confond avec celui de toutes les familles françaises ? Les lois de l'hérédité et de la subordination naturelle violées par la révolution dans la Maison royale sont attaquées aujourd'hui dans les plus humbles foyers. Les mesures qui dissolvent le mariage, annulent l'autorité paternelle, enseignent la révolte à l'enfant, s'inspirent de l'erreur qui, depuis un siècle, a désorganisé l'État.

Montrer à la France le remède à tant de maux,

le chercher là seulement où il se peut trouver, dans le retour à la saine coutume et à la tradition, tel est l'objet de ce recueil. Il reste à mettre en lumière les conséquences qui découlent du principe monarchique, réformes de tout ordre dont le double caractère semble d'être désirées de tous et réalisables par un seul.

La décentralisation et l'association, toutes deux supposant « un gouvernement fort », toutes deux odieuses de tout temps à la tyrannie jacobine ou césarienne, sont au nombre des doctrines que nous pouvons réclamer en propre. Depuis qu'elles ont été étudiées avec une rare profondeur par deux princes et par toute une élite royaliste, chacun en parle et les revendique. Ce n'est point une raison « pour les laisser confisquer et fausser à nos dépens ». Dans sa lettre du 14 novembre 1862, le Comte de Chambord définissait en ces termes la décentralisation :

« ...Quel moyen plus puissant et plus en harmonie « avec nos mœurs et les faits contemporains pour « établir à la longue, au milieu de nous, une hié- « rarchie naturelle, mobile, conforme, par consé- « quent, à l'esprit d'égalité, c'est-à-dire de justice

« distributive, qui est aussi nécessaire au maintien
« de la liberté qu'à la direction des affaires pu-
« bliques ?... »

Et plus loin :

« ...La décentralisation n'est pas moins indis-
« pensable pour asseoir sur de solides fondements
« le régime représentatif, juste objet des vœux de
« la nation. L'essai qui a été fait de ce régime à
« l'époque où la France avait voulu confier de nou-
« veau ses destinées à la famille de ses anciens
« Rois, a échoué pour une raison très simple :
« c'est que le pays qu'on cherchait à faire repré-
« senter n'était organisé que pour être adminis-
« tré. »

Ces dernières paroles ne sauraient être trop méditées. Rien de plus juste, de plus pénétrant, de plus actuel, rien qui explique mieux tant de mécomptes et tant de faillites. Au reste, le Comte de Chambord n'a point prétendu dresser la liste complète des avantages procurés par la décentralisation. Pour ma part, j'y verrais encore le moyen de réduire le monstrueux budget que, sans guerre, sans catastrophe, par le jeu fatal de sa prodigalité naturelle et de la surenchère électorale, l'État républicain a alourdi au point de ne pouvoir le soutenir demain que par l'impôt arbitraire et les pires excès d'un fisc inquisiteur. Du jour où les régions, les

départements, les communes isolées ou groupées, auront acquis progressivement (comme il est nécessaire après un aussi long régime de centralisation) la disposition de leurs biens et de leurs ressources, peut-on douter qu'ils ne subviendront à bien des tâches usurpées par l'État, et qu'ils n'y subviendront à meilleur compte ? Ils y seront aidés par la libre initiative des particuliers, des mutualités, des associations.

Je ne puis écrire ce dernier mot sans rappeler, avec un légitime orgueil, tout ce que la cause de cette primordiale liberté doit à mon père. Il la revendiquait dans son premier exil en étudiant ses heureux effets sur la monarchique Angleterre. Et, dans son exil suprême, il la signalait encore comme la dernière ressource du citoyen opprimé. Aux « conservateurs » d'alors, il rappelait que « cette « liberté est la citadelle où les minorités peuvent « défendre leurs droits contre une majorité oppres- « sive », et que « si elles la laissent démanteler, elles sont perdues ». À la république il reprochait d'en redouter la « sincère » et « loyale » « pratique ». La république allait lui donner raison. La loi de 1901 n'a posé le problème que pour le résoudre

dans le sens de l'iniquité. Par elle, des milliers de Français et de Françaises ont connu, comme moi, l'amertume de la proscription. Par elle, l'exercice des plus nobles vertus est devenu prétexte à déchéance civique. L'histoire des régimes abolis ne présenta jamais d'inégalité plus criante et d'ostracisme plus odieux.

Avec ces trois termes : monarchie, décentralisation, association, les conditions premières du relèvement national sont posées. Ils se combineront pour organiser le véritable régime représentatif. Ce régime a pour base la représentation des droits et des intérêts opposée à la représentation purement illusoire des individus dans le système qui consacre la tyrannie des majorités. Le suffrage universel « honnêtement pratiqué » y reprendra son caractère propre d'organe de contrôle, non de souveraineté, ramenant ainsi à ses justes limites le rôle de ses mandataires. La responsabilité des ministres, garantie contre les intrigues parlementaires, assurera aux premiers collaborateurs du Roi la stabilité nécessaire au bon service de l'État. Les grands intérêts de la nation seront préservés de toute atteinte et le Roi, gardien vigilant des droits de

tous, régnera et gouvernera avec l'assistance de ses conseils et des divers organes de représentation, au moyen des lois acceptées par le pays. Ainsi se trouvera constitué un pouvoir juste et fort, en tous points digne de la France.

Telle est, en son essence, la doctrine si souvent développée, si fermement maintenue par mes prédécesseurs. Le malheur des temps m'a obligé à prendre place sur des brèches où ils n'avaient point eu à soutenir le bon combat.

Le Comte de Chambord avait prévu les excès de la politique antireligieuse. Il n'a pas assisté à son abominable triomphe. Aujourd'hui, c'est de la foi catholique qu'une secte, identifiée au régime républicain, a juré la mort ; elle s'attaquera demain au principe même de toute religion. Dans une pareille lutte, n'avais-je pas le devoir de prendre parti ? Il faut, ai-je dit, séparer résolument la franc-maçonnerie de l'État. Il faut rendre à l'Église le traitement de justice et de bienveillance qui lui est dû. « Pleine liberté de l'Église dans les choses spirituelles, indépendance souveraine de l'État dans les choses temporelles, parfait accord de l'un et de l'autre dans les questions mixtes », tels sont

les principes en dehors desquels on doit renoncer à parler de pacification religieuse, de tolérance, de loyauté.

Le Comte de Paris, ce vaillant et calme soldat de la guerre d'Amérique, s'était vu refuser le droit de lutter à côté de Robert le Fort sur les champs de bataille de 1870. Du moins avait-il eu plus tard la fierté de porter l'uniforme dans notre armée de seconde ligne. Il est mort à la veille de l'épreuve décisive. Les chefs suspectés et décimés, les secrets de la défense violés sur la place publique, l'infamie de la délation installée dans nos régiments, la propagande antimilitariste s'autorisant de ministres et de généraux, le drapeau traité de loque et la patrie blasphémée : — heureux de n'avoir pas connu tant de douleurs et tant de hontes ! Mais l'indignation que ce Prince aurait ressentie, je l'ai clamée de toutes mes forces ! Mais l'horreur de tels attentats ne cessera de m'animer à les combattre ! Monarchiste ou non, tout patriote m'entendra ! C'est le cri des Rois qui, morceau à morceau, ont rassemblé la France ! C'est celui de quarante Bourbons tombés face à l'ennemi !

La crise religieuse et la crise militaire ne sont pas les seules menaces du présent. J'ai indiqué la gravité du péril financier et l'un de ses remèdes. Les fortunes privées, comme la fortune de l'État, participent de l'instabilité gouvernementale. Elles se relèveront par le même moyen. Elles ne demandent qu'à être rassurées pour se développer sous la garantie de l'honnêteté publique.

« L'honnêteté ! » Ce mot revient à chaque ligne dans les écrits des deux Princes qui m'ont précédé. C'est qu'il exprime une vertu sociale autant qu'individuelle. En vain les hommes se confient en leur bonne volonté. S'il est des institutions qui engendrent et favorisent la fraude, si le sens moral se trouve, dès l'école, perverti, si le suffrage universel se voit corrompu, les mœurs avilies, si les scandales succèdent aux scandales, la forme du gouvernement restera-t-elle innocente de tels excès ?

J'en ai dit assez pour montrer que la réforme politique, contrairement à une opinion trop répandue, passe avant même les réformes sociales. Elle les précède parce qu'elle les conditionne et que le premier besoin du pays est le rétablissement de

l'autorité. Aucune de celles que le peuple réclame justement ne lui serait déniée par la monarchie. Seules, se verraient repoussées les mesures qui impliquent un caractère de favoritisme et de partialité.

Au début de la révolution française, une parole fut prononcée, au nom de la bourgeoisie, dont le socialisme s'arme à son tour avec une égale injustice. Personne en France n'a le droit de dire : « Je veux être tout. » Une telle prétention conduit fatalement à la lutte des classes, impiété envers la patrie, que la république demeure impuissante à réprimer. A cette lutte, la monarchie entend substituer l'harmonie des droits sous l'égide de l'arbitre souverain.

Comme dès lors tout s'ordonne et s'apaise !

Et tout d'abord un grand progrès : on voit disparaître cet encouragement permanent, cette prime constitutionnelle que le régime républicain, par sa nature même, assure en France aux agitateurs. Les perturbations apportées à la vie économique, les interruptions et les révolutions infligées au travail national, cessent d'être le chemin scandaleux des assemblées politiques, des portefeuilles ministériels et des honneurs publics. On peut aborder les problèmes sociaux en pleine sécurité.

S'agit-il du plus important d'entre eux, de l'organisation du travail, l'impuissance de la république à le résoudre apparaît à tous les yeux. Le mouvement syndical actuel, avec ses alternatives d'agitations sourdes et d'explosions violentes, traduit en réalité l'impérieux besoin d'organisation qui tourmente la masse ouvrière. Le gouvernement républicain s'en alarme : devant cette force naissante qui, dédaigneuse de la politique, ne paraît plus disposée à servir ses desseins, il demeure déconcerté, et d'ailleurs incapable de la faire concourir au bien général. La royauté nationale peut seule remplir cette tâche. Durant une longue suite de siècles, elle a su faire régner la justice et la paix dans le monde du travail : elle reprendra ce grand œuvre pour le mener à bien.

Veut-on aborder une question non moins irritante ? La monarchie favorisera de tout son pouvoir l'accession de l'ouvrier à la propriété, soit qu'il l'acquière à titre personnel, légitime récompense de son labeur, soit qu'il en jouisse comme membre de ces syndicats auxquels notre législation mesure si jalousement le droit de posséder.

Que l'on envisage enfin ces délicats problèmes de la fixation des heures de travail, de l'assurance,

des retraites ouvrières, de l'assistance aux vieillards, l'État ne demande plus les ressources nécessaires au système de l'obligation, mais à celui de la « liberté aidée ». Les associations professionnelles, bénéficiant désormais d'une entière liberté comme aussi d'une complète personnalité civile, astreintes seulement à la publication de leurs statuts et coutumes (lesquels feront loi dans tout ce qui ne lésera pas l'ordre public), contribueront puissamment à la solution de ces difficultés. De même, elles donneront, avec le temps, naissance à une véritable organisation corporative, base naturelle d'une représentation sérieuse et compétente.

C'est ce que prévoyait, dès 1862, le Comte de Chambord :

« Qui ne voit, disait-il, que la constitution vo-
« lontaire et réglée de corporations libres devien-
« drait un des éléments les plus puissants de
« l'ordre et de l'harmonie sociale, et que ces cor-
« porations pourraient entrer dans l'organisation
« de la commune et dans les bases de l'électorat
« et du suffrage ; considération qui touche un des
« points les plus graves de la politique de l'avenir ? »

Je ne prétends pas énumérer ici toutes les réformes dont se préoccupent les classes laborieuses. L'essentiel est d'indiquer dans quel esprit elles

seront abordées. L'influence de cette royauté, dont les représentants méritèrent d'être appelés de grands « juges de paix », crée partout une atmosphère où les intérêts se concilient d'autant plus aisément qu'un pouvoir national et fort ne tolère aucun injuste conflit.

Je l'ai dit naguère avec assez de netteté : l'épargne et le travail seront protégés contre les abus possibles du capital. N'est-il pas juste que le capital, c'est-à-dire le travail consolidé, bénéficie de son côté d'une protection égale ?

Ainsi, à tout problème posé, la monarchie répond, non par un expédient éphémère, mais par une solution raisonnée et durable. Elle s'accommode aux intérêts les plus divers, elle favorise l'activité sociale dans toutes ses manifestations, des plus humbles aux plus élevées. Comment ne pas proclamer la supériorité « d'un principe qui domine les « vicissitudes humaines et qui leur survit sur toutes « les combinaisons du hasard et de l'intrigue », soit « pour protéger la dignité des consciences et la « liberté des âmes », soit « pour assurer à l'ouvrier « la sécurité du pain quotidien et le repos de ses « vieux jours » ? Ce principe, comme mes prédé-

cesseurs, j'affirme qu'il est tout et que nos personnes ne sont rien. C'est lui qui me permet de répéter ce que nul Français n'est fondé à dire : « Je ne suis « pas un parti ; j'ai besoin du concours de tous, et « tous ont besoin de moi. » Par lui, Dieu aidant, la France sera sauvée. Par lui, elle retrouvera ce chef que Victor Hugo lui souhaitait jadis lorsque, sur la tombe d'un prince de ma maison, il définissait le Roi en s'inspirant de notre histoire : « un « prince populaire au dedans, national au dehors ».

Et si, dans les âmes de quelques-uns de mes compatriotes, je ne sais quel préjugé subsistait et quelle méfiance, qu'ils se rassurent ! Ce n'est pas d'hier que le Roi de France ignore les injures du Duc d'Orléans ! A la hauteur où le place son devoir, il ne connaît ni la haine ni la rancune ; un seul sentiment le possède et l'anime : cette « violente amour » que le Béarnais portait à son peuple, cette flamme de patriotisme qu'il a léguée à tous les siens.

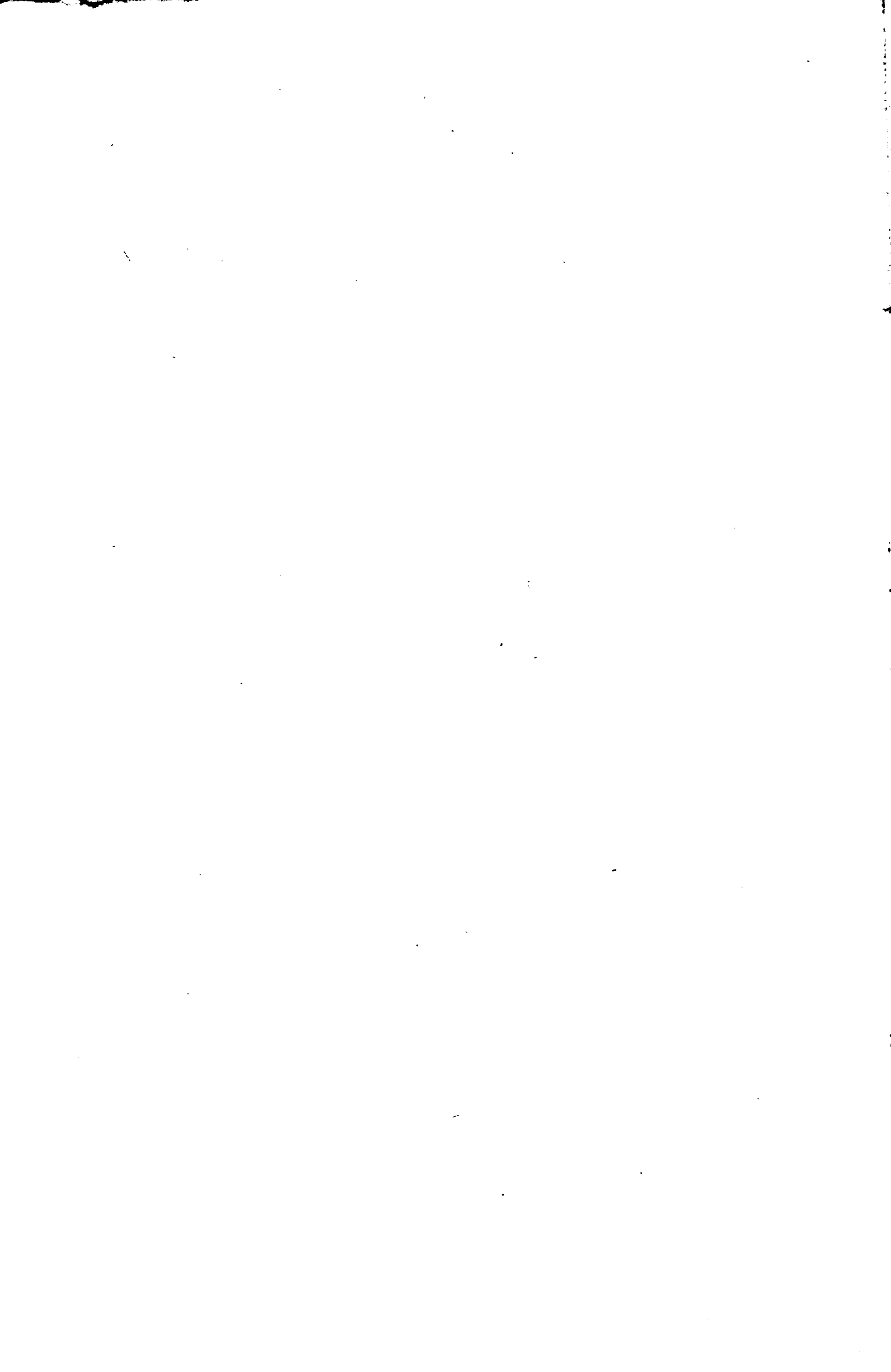
PHILIPPE.

En mer, Juin 1907.

LE COMTE DE CHAMBORD

L ET TRES ET DOCUMENTS POLITIQUES

De 1844 à 1881





COMTE DE CHAMBORD

M
avo
cha
d'h
et v
la p
mo
ce
tab
cla
vo
qu
fou
je
pa
d'
l'é
en
no
q
a

Au colonel d'Esclaibes.

20 Septembre 1844.

Monsieur le comte d'Esclaibes, je sais qu'après avoir glorieusement combattu pour la France sur les champs de bataille, vous la servez encore aujourd'hui dans la retraite en favorisant par vos soins et votre exemple les progrès de l'agriculture dans la province que vous habitez. M'occupant aussi moi-même autant par goût que par devoir de tout ce qui se rattache à l'agriculture, cette source véritable de la richesse des nations et du bien-être des classes laborieuses, j'éprouve un grand désir de vous voir et de m'entretenir avec vous. Le voyage que vous faites en ce moment en Belgique me fournit, en nous rapprochant, une occasion dont je veux profiter pour vous demander de venir passer quelques semaines auprès de moi. Il ne sera d'ailleurs pas sans intérêt pour vous d'examiner l'état de la culture en Autriche. Nous visiterons ensemble les grands établissements que le gouvernement a fondés pour l'amélioration des chevaux, question dont l'importance n'a peut-être pas été appréciée en France jusqu'à ce jour. Ce sera un

grand bonheur pour moi de m'associer ainsi à des recherches qui doivent avoir quelque utilité pour notre patrie, car ma plus grande consolation sur la terre étrangère est de m'occuper de tout ce qui peut contribuer au bonheur, à la gloire et à la prospérité de la France.

Je vous renouvelle, Monsieur le comte, l'assurance des sentiments d'estime et d'affection que méritent si bien vos honorables services et votre noble conduite dans tous les temps.

Au vicomte du Bouchage, membre de la Chambre des Pairs.

11 Octobre 1844.

Monsieur le vicomte, je profite d'une occasion sûre pour vous remercier des deux mémoires que vous m'avez envoyés. Je les ai lus avec d'autant plus d'intérêt et d'attention que je m'occupe moi-même de ces graves et importantes questions qui doivent exercer dans l'avenir une si grande influence sur la destinée des nations. Je regarde comme un devoir d'étudier dès à présent tout ce qui se rattache à l'organisation du travail et à l'amélioration du sort des classes laborieuses. Quels que soient les desseins de la Providence sur

moi, je n'oublierai jamais que le grand roi Henri IV, mon aïeul, a laissé à tous ses descendants l'exemple et le devoir d'aimer le peuple. C'est là un héritage qui ne peut m'être enlevé, et mes amis ne sauraient me rendre un meilleur service que de faire connaître ces sentiments qui sont dans mon cœur.

Le duc de Lévis m'a rendu compte des conversations que vous avez eues ensemble. Je le chargerai, lors de son retour en France, de s'entendre avec vous sur tout ce qu'il sera possible de faire pour entrer dans les vues que vous m'avez exposées.

Je saisis avec plaisir cette occasion pour vous féliciter de la courageuse persévérance avec laquelle vous ne cessez de défendre à la tribune les véritables intérêts de la France et la cause du peuple, de ce peuple si souvent trompé et dont on s'occupe si peu. Vous acquérez ainsi, Monsieur le vicomte, de nouveaux droits à mon estime et à mon affection dont j'aime à vous donner ici la bien sincère assurance.

P. S. — Je désire que vous fassiez mes remerciements à M. Morand pour le mémoire qu'il a rédigé ; c'est l'œuvre d'un homme de cœur et d'intelligence.

*A M***.*

19 Octobre 1846.

Monsieur, j'ai lu avec beaucoup d'attention et d'intérêt les notes que vous avez été chargé de me communiquer. J'applaudirai toujours aux efforts qui seront faits pour rapprocher et unir entre elles toutes les classes de la société. C'est en renonçant à une vie oisive, en travaillant au bien-être du peuple, et en protégeant les intérêts du commerce et de l'industrie, que mes amis doivent chercher à dissiper les préventions qui pourraient encore exister, et à reconquérir cette influence salutaire qu'ils sont naturellement appelés à exercer, et qui peut devenir un jour si utile au pays.

J'ai particulièrement remarqué, dans le projet que vous m'avez soumis, les dispositions qui permettraient de fournir à bon marché, à la propriété et à l'agriculture, les capitaux qui leur sont nécessaires et qu'elles ne peuvent se procurer aujourd'hui qu'à des conditions ruineuses. Il existe, dans quelques parties de l'Allemagne que j'ai visitées, des institutions de crédit foncier qui ont déjà produit de très bons résultats, et je crois qu'il serait possible de fonder avec avantage en France, par les moyens que vous proposez, des établissements de ce genre. Ils contribueraient puissamment à

dégrever la propriété foncière de cette masse énorme de créances hypothécaires qui pèse sur elle et nuit aux progrès de l'agriculture, véritable source de la richesse des nations. Je verrai donc avec plaisir mes amis s'associer à des projets qui me paraissent n'avoir pour but que la prospérité de la France, et je fais bien des vœux pour que le succès vienne couronner leurs efforts.

Je vous renouvelle, Monsieur, l'assurance de toute mon estime et de mon affection.

Au vicomte de Saint-Priest.

22 Janvier 1848.

J'ai reçu, mon cher Saint-Priest, la note que vous avez rédigée de concert avec quelques-uns de mes amis. Je m'empresse de vous en remercier et de vous donner l'assurance que je l'ai lue avec beaucoup d'intérêt et d'attention.

Ce n'est pas la première fois qu'on m'exprime le désir qu'une manifestation publique de ma part témoigne de ma sympathie pour la ligne de conduite politique adoptée par le Saint-Père, et je comprends très bien l'avantage qui pourrait résulter, dans l'état actuel des esprits, d'une telle démarche; mais, d'un autre côté, elle présenterait de

si graves inconvénients, que je regarde comme un devoir de m'y refuser. Sans doute, je fais des vœux sincères pour que le pape puisse accomplir avec succès la grande et difficile tâche qu'il a entreprise, et pour que ses généreux desseins en faveur de ses sujets ne soient point paralysés et compromis par l'esprit révolutionnaire qui, depuis soixante ans, a déjà été tant de fois et en tant de lieux le seul obstacle à l'établissement d'une sage et véritable liberté. Ces sentiments, je serai toujours heureux de les professer toutes les fois que j'en trouverai l'occasion ; mais tant que je serai forcé de vivre sur la terre d'exil, il importe essentiellement au maintien de ma dignité et de mon indépendance personnelle, que je conserve la plus stricte neutralité, et que je reste constamment étranger à tout ce qui touche la politique des divers gouvernements. C'est la règle de conduite que j'ai adoptée ; je m'en suis bien trouvé jusqu'ici, et je crois qu'il y aurait imprudence et danger à s'en écarter.

Je passe maintenant à ce qui regarde les questions de l'intérieur de la France. Je sais, et je m'en afflige, qu'un grand nombre de mes amis m'accusent d'inaction, d'indifférence même, et qu'ils voudraient me voir prendre une part plus active, si ce n'est à la lutte des partis, au moins à la discussion des questions sociales qui préoccupent en ce moment tous les esprits. Ma position actuelle exige trop de réserve, de prudence et de circonspec-

tion, pour qu'il me soit permis de donner satisfaction à ces vœux ; mais il faut que ceux de mes amis qui, comme vous, jouissent plus particulièrement de ma confiance et sont connus pour avoir avec moi des relations habituelles, mettent tous leurs soins à éclairer les royalistes sur mes sentiments et mes intentions. Rappelez-leur donc que, dans toutes les occasions, et notamment à Londres, j'ai hautement manifesté ma conviction que le bonheur de la France ne pouvait être assuré que par l'alliance sincère des principes monarchiques avec les libertés publiques. Tout ce qui tendra à ce but aura toujours mon approbation. Ainsi, je vois avec un vif intérêt les efforts qui sont faits pour obtenir, dès à présent, la réforme de ces lois injustes qui privent le plus grand nombre des contribuables de la participation légitime qui leur appartient dans le vote de l'impôt, et qui, tenant sous le joug, par l'exagération de la centralisation administrative, les communes, les villes, les provinces, les associations diverses, les dépouillent des droits et des libertés qui leur sont le plus nécessaires.

Je m'associe également à la lutte persévérante et courageuse des catholiques de tous les partis en faveur de la liberté de l'enseignement, qui ne devrait avoir d'autres limites que l'autorité tutélaire dont un sage gouvernement ne saurait se départir dans l'intérêt de la société. Obligé de vivre loin de

la patrie, je ne puis, hélas ! jusqu'ici que me borner à faire des vœux pour elle, étudiant avec soin toutes les questions qui intéressent son avenir, et me tenant constamment au courant de la situation des choses et des esprits par la lecture assidue des journaux des diverses opinions, et par les correspondances que je multiplie le plus que je puis avec des hommes qui appartiennent aux différentes nuances de l'opinion royaliste. C'est ainsi qu'en recherchant tout ce qui me paraît de nature à m'éclairer sur ce qui fait l'objet habituel de mes méditations, j'espère me trouver prêt, lorsque le cours des événements amènera des circonstances qui me permettront de travailler plus activement, plus personnellement au bonheur de la France.

J'apprends avec plaisir qu'un nouveau congrès de la presse doit bientôt se réunir à Paris, et j'approuve tous les soins qui sont pris d'avance pour donner à cette assemblée toute l'utilité qu'elle peut avoir. Que l'on s'attache surtout à prévenir ces discussions irritantes et dangereuses qui peuvent compromettre l'avenir et jeter le trouble et la désunion au sein du parti royaliste. Pour être fort, il doit toujours rester uni.

Lors de l'ouverture du congrès, j'aurai soin de lui donner, par l'intermédiaire de son président, l'assurance de toute ma sympathie. Les fidèles amis venus avec tant de zèle et de dévouement des divers points de la France sauront que leur prince est au

milieu d'eux par le cœur, par la pensée, s'associant à leurs travaux, à leurs efforts, et prêt comme eux à tout sacrifier pour la prospérité et la grandeur de la commune patrie.

---

*A M**** (1).

1er Juin 1848.

Je viens, Monsieur, de lire la prétendue lettre adressée par moi au président de l'Assemblée nationale, imprimée et publiée à Paris le 18 Mai dernier.

Je sais aussi qu'il a été répandu plusieurs autres lettres qui tendraient à faire croire que j'ai renoncé au doux espoir de revoir ma chère patrie. Aucune de ces lettres n'est de moi. Ce qu'il y a de vrai, c'est mon amour pour la France, c'est le sentiment profond que j'ai de ses droits, de ses intérêts, de ses besoins dans les temps actuels, c'est la disposition où je suis de me dévouer tout entier, de me sacrifier à elle, si la Providence me juge digne de cette noble et sainte mission.

(1) Cette lettre, lue et dénoncée à la tribune de l'Assemblée constituante, a reçu la publicité du *Moniteur* et de toutes les feuilles de l'époque.

Français avant tout, je n'ai jamais souffert, je ne souffrirai jamais que mon nom soit prononcé lorsqu'il ne pourrait être qu'une cause de division et de trouble. Mais si les espérances du pays sont encore une fois trompées, si la France, lasse enfin de toutes ces expériences qui n'aboutissent qu'à la tenir perpétuellement suspendue sur un abîme, tourne vers moi ses regards, et prononce elle-même mon nom comme un gage de sécurité et de salut, comme la garantie véritable des droits et de la liberté de tous, qu'elle se souvienne alors que mon bras, que mon cœur, que ma vie, que tout est à elle, et qu'elle peut toujours compter sur moi !

Je vous renouvelle, Monsieur, l'assurance de toute mon affection.

Au duc de Noailles.

Août 1848.

J'ai lu et relu, mon cher duc, le compte rendu que je viens de recevoir, et je m'empresse d'exprimer à ce sujet ma pleine satisfaction et ma vive gratitude. Vous le savez déjà, ce que je veux, c'est la paix, c'est le bonheur, c'est la gloire de la France; et, dans ma conviction profonde, ces graves intérêts

ne peuvent être assurés que par le retour au principe qui, pendant tant de siècles, a été la garantie de notre ordre social, et peut seul permettre de donner aux libertés publiques tous leurs développements, sans rien ôter au pouvoir de la force et de l'autorité qui lui sont nécessaires. Tous les bons esprits et tous les cœurs droits ne tarderont pas, je l'espère, à reconnaître cette vérité, et plus que jamais ils éprouveront le besoin de s'entendre, de se soutenir mutuellement et de travailler tous ensemble au salut de la patrie.

Pour moi, dans la part que je puis être destiné à prendre à ces nobles efforts, exempt de toute vue personnelle, je n'ai d'autre pensée que de remplir les devoirs sacrés que m'impose ma naissance, de contribuer à délivrer mon pays des maux présents et des craintes de l'avenir, et de l'aider à recouvrer sa sécurité au dedans, sa grandeur au dehors. Qui ne sent que l'unique moyen d'atteindre un but si désirable, est dans l'alliance et le concours de tous les partis, n'en formant plus qu'un seul indissolublement uni désormais pour la défense des grands intérêts de la société ?

Aussi, le plus beau jour de ma vie sera celui où je pourrai voir tous les Français, après tant de dissentiments et de rivalités funestes, rapprochés par les liens d'une confiance réciproque et d'une véritable fraternité ; la famille royale réunie autour de son chef dans les mêmes sentiments de respect

pour tous les droits, de fidélité à tous les devoirs, d'amour et de généreux dévouement pour la patrie ; enfin la France entière, pacifiée par la réconciliation de tous ses enfants, donner au monde le spectacle d'une concorde universelle, sincère, inaltérable, qui lui promette encore de longs siècles de gloire et de prospérité

Je vous renouvelle, mon cher duc, l'assurance de toute mon estime et de ma constante affection.

Au duc de Noailles.

5 Octobre 1848.

D'après ce que vous m'écrivez, mon cher duc, des personnes éminentes, convaincues de la nécessité de réunir en un seul faisceau toutes les forces qui peuvent résister à la tempête dont le monde social est si violemment ébranlé, pensent qu'un rapprochement entre les deux branches de ma famille est la condition première de cette désirable union. Mes devoirs envers la France seront toujours la règle essentielle de ma conduite. Tout ce qui peut contribuer à la sécurité, au bonheur, à la gloire de notre pays, je suis prêt à l'accomplir sans hésitation, sans arrière-pensée. Je crois avec vous que le concours de tous les hommes de cœur,

de talent et d'expérience est nécessaire au rétablissement et au maintien de l'ordre dans notre patrie. Je vous l'ai déjà dit, étranger et inaccessible à toutes les passions qui perpétuent les funestes discordes, je regarderai comme le plus beau jour de ma vie celui où je verrai tous les Français rapprochés par les liens d'une fraternité véritable, et la famille royale réunie à son chef dans les mêmes sentiments de respect pour tous les droits, de fidélité à tous les devoirs d'amour et de dévouement pour la patrie.

Tous les événements passés disparaissent pour moi en présence des hauts intérêts de la France, qu'il s'agit de sauver au bord d'un effroyable abîme. J'appelle à concourir à ce grand œuvre tous les hommes distingués qui, jusqu'à ce jour, ont utilement et consciencieusement servi le pays et qui peuvent le servir encore. J'ai employé les longues années de mon exil à étudier les choses et les hommes. Je comprends les conditions que le temps et les événements ont faites à la société actuelle ; je reconnais les intérêts nouveaux qui, de toutes parts, se sont créés en France, et le rang social que se sont légitimement acquis l'intelligence et la capacité. Si la Providence m'appelle sur le trône, je prouverai, je l'espère, que je connais l'étendue et la hauteur de mes devoirs. Exempt de préjugés, loin de me renfermer dans un esprit étroit d'exclusion, je m'efforcerai de faire concourir tous

Au duc de Noailles.

22 Décembre 1850.

Je vous remercie bien, mon cher duc, de votre lettre du 2 décembre et des sages réflexions qu'elle renferme. Je vous prie de remercier aussi pour moi l'auteur de la note que vous m'avez envoyée. Rien ne peut m'être plus précieux que ces communications d'un homme si bien placé sous tous les rapports pour juger la situation et indiquer ce qu'il convient de faire. J'ai reconnu dans ces pages remarquables la supériorité d'esprit, la haute capacité et la longue expérience de celui qui les a dictées ; et je les ai lues avec d'autant plus d'intérêt et de satisfaction, que sur la plupart des points, et à quelques différences près, je partage les pensées et les vues qu'elles expriment. Je sais toutes les difficultés que rencontre le retour au principe de l'hérédité monarchique tant de la part de ceux qui le combattent, que souvent même par le fait de ceux qui le défendent, et ces divers obstacles je sens qu'il est de mon devoir de chercher, autant qu'il est en moi, à les faire disparaître. Aussi me suis-je constamment efforcé de prouver par mes paroles comme par ma conduite que, si la Providence m'appelle à régner un jour, je ne serai pas le roi d'une seule classe, mais le roi ou plutôt le père

de tous. Partout et toujours je me suis montré accessible à tous les Français sans distinction de classes et de conditions. Je les ai tous vus, tous écoutés, tous admis à se presser autour de moi. Vous en avez été vous-même le témoin. Comment après cela pourrait-on encore me soupçonner de ne vouloir être que le roi d'une caste privilégiée, ou, pour employer les termes dont on se sert, le roi de l'ancien régime, de l'ancienne noblesse, de l'ancienne cour ? J'ai toujours cru, et je suis heureux de me voir ici d'accord avec les meilleurs esprits, que désormais la cour ne peut plus être ce qu'elle était autrefois.

J'ai toujours cru également qu'il faut que toutes les forces du pays, que toutes les classes de la nation s'unissent pour travailler de concert au salut commun, y contribuant, les unes par leur expérience des affaires, les autres par l'utile influence qu'elles doivent à leur position sociale. Il faut que toutes soient engagées dans cette lutte du bien contre le mal ; que toutes y apportent le concours de leur zèle et de leur active coopération, que toutes y prennent leur part de responsabilité, afin d'aider loyalement et efficacement le pouvoir à fonder un gouvernement qui ait tous les moyens de remplir sa haute mission, et qui soit durable. Toujours aussi j'ai eu l'intime conviction qu'il n'y a que la monarchie restaurée sur la base du droit héréditaire et traditionnel qui, répondant à tous

les besoins de la société telle que l'ont faite les événements accomplis depuis plus d'un demi-siècle, puisse concilier tous les intérêts, sauvegarder tous les droits acquis, et mettre la France en pleine et irrévocable possession de toutes les sages libertés qui lui sont nécessaires.

J'apprécie tous les services qui ont été rendus à la patrie ; je tiens compte de tout ce qui a été fait, à différentes époques, pour la préserver des maux extrêmes dont elle était et dont elle est encore menacée. J'appelle tous les dévouements, tous les esprits éclairés, toutes les âmes généreuses, tous les cœurs droits, dans quelques rangs qu'ils se trouvent, et sous quelque drapeau qu'ils aient combattu jusqu'ici, à me prêter l'appui de leurs lumières, de leur bonne volonté, de leurs nobles et unanimes efforts pour sauver le pays, assurer son avenir, et lui préparer, après tant d'épreuves, de vicissitudes et de malheurs, de nouveaux jours de gloire et de prospérité.

Telles ont été dans tous les temps, mon cher duc, et telles sont encore mes dispositions et mes vues. En toute rencontre je les ai hautement proclamées ; je n'ai rien négligé pour les inculquer à mes amis, et si, dans une circonstance récente, j'ai manifesté le désir de leur imprimer une direction, c'était justement pour faire prévaloir parmi eux cet esprit de modération et de conciliation qui convient à la cause de l'ordre, de la justice et de la

vérité. Je continuerai à marcher dans cette voie. Je saisirai toutes les occasions de dire ce que je veux, et j'espère que le jour n'est pas loin où, malgré les clameurs de la malveillance et de la passion, tous les hommes raisonnables de tous les partis sauront ce que vous savez vous-même depuis longtemps, que je n'ai qu'une pensée, une intention, une volonté, c'est de servir la France et de me dévouer tout entier à son bonheur.

Croyez toujours, mon cher duc, à ma bien sincère affection.

A M. Berryer (1).

Venise, 23 Janvier 1851.

Mon cher Berryer, j'achève à peine de lire le *Moniteur* du 17 janvier, et je ne veux pas perdre un instant pour vous témoigner toute ma satisfaction, toute ma reconnaissance pour l'admirable discours

(1) Le discours prononcé par Berryer à l'Assemblée nationale le 16 janvier 1851 avait un but visible de conciliation entre les partis monarchiques qu'il s'agissait de fusionner. Ce fut pour montrer son ardent désir de répondre à cette pensée que le Comte de Chambord marqua un grand empressement à témoigner à Berryer la vive satisfaction que lui avait causée son discours.

Au moment de la mort de Louis-Philippe, arrivée le 26 août

que vous avez prononcé dans la séance du 16. Vous le savez, quoique j'aie la douleur de voir quelquefois mes pensées et mes intentions dénaturées et méconnues, l'intérêt de la France, qui pour moi passe avant tout, me condamne souvent à l'inaction et au silence, tant je crains de troubler son repos et d'ajouter aux difficultés et aux embarras de la situation actuelle. Que je suis donc heureux que vous ayez si bien exprimé des sentiments qui sont les miens et qui s'accordent parfaitement avec le langage, avec la conduite que j'ai tenus dans tous les temps !

Vous vous en êtes souvenu ; c'est bien là cette politique de conciliation, d'union, de fusion, qui est la mienne, et que vous avez si éloquemment exposée ; politique qui met en oubli toutes les divisions, toutes les récriminations, toutes les oppositions passées, et veut pour tout le monde un avenir où tout honnête homme se sente, comme vous l'avez si bien dit, en pleine possession de sa dignité personnelle.

Dépositaire du principe fondamental de la monarchie, je sais que cette monarchie ne répondrait pas à tous les besoins de la France, si elle n'était

1850, le Comte de Chambord avait fait exprimer ses condoléances à sa tante, la reine Marie-Amélie. A Wiesbaden, où il recevait alors ses amis politiques, il assista entouré d'un millier d'entre eux au service qu'il fit dire pour le repos de l'âme de Louis-Philippe.

en harmonie avec son état social, ses mœurs, ses intérêts, et si la France n'en connaissait et n'en acceptait avec confiance la nécessité. Je respecte mon pays autant que je l'aime. J'honore sa civilisation et sa gloire contemporaine, autant que les traditions et les souvenirs de son histoire. Les maximes qu'il a fortement à cœur et que vous avez rappelées à la tribune, l'égalité devant la loi, la liberté de conscience, le libre accès pour tous les mérites à tous les emplois, à tous les honneurs, à tous les avantages sociaux, tous ces grands principes d'une société éclairée et chrétienne me sont chers et sacrés comme à vous, comme à tous les Français.

Donner à ces principes toutes les garanties qui leur sont nécessaires par des institutions conformes aux vœux de la nation, et fonder, d'accord avec elle, un gouvernement régulier et stable, en le plaçant sur la base de l'hérédité monarchique et sous la garde des libertés publiques à la fois fortement réglées et loyalement respectées, tel serait l'unique but de mon ambition. J'ose espérer qu'avec l'aide de tous les bons citoyens, de tous les membres de ma famille, je ne manquerais ni de courage ni de persévérance pour accomplir cette œuvre de restauration nationale, seul moyen de rendre à la France ces longues perspectives de l'avenir, sans lesquelles le présent, même tranquille, demeure inquiet et frappé de stérilité.

Après tant de vicissitudes et d'essais infructueux, la France, éclairée par sa propre expérience, saura, j'en ai la ferme confiance, reconnaître elle-même où sont ses meilleures destinées. Le jour où elle sera convaincue que le principe traditionnel et séculaire de l'hérédité monarchique est la plus sûre garantie de la stabilité de son gouvernement, du développement de ses libertés, elle trouvera en moi un Français dévoué, empressé de rallier autour de lui toutes les capacités, tous les talents, toutes les gloires, tous les hommes qui, par leurs anciens services, ont mérité la reconnaissance du pays.

Je vous renouvelle, mon cher Berryer, tous mes remerciements, et vous demande de continuer, toutes les fois que l'occasion vous en sera offerte, à prendre la parole, comme vous venez de le faire avec tant de bonheur et d'à-propos. Faisons connaître de plus en plus à la France nos pensées, nos vœux, nos loyales intentions, et attendons avec confiance ce que Dieu lui inspirera pour le salut de notre commun avenir.

Comptez toujours, mon cher Berryer, sur ma sincère affection.

Au comte de Salvandy (1).

17 Mars 1851.

Je veux vous dire moi-même, Monsieur le comte, tout le plaisir que j'ai eu à recevoir votre lettre. Apprendre, par des hommes qui, comme vous, connaissent la France, que mes paroles ont pu pénétrer dans les cœurs et dissiper de fâcheuses préventions, c'est assurément la meilleure nouvelle, la plus grande consolation qui puisse m'arriver dans l'exil. J'ai lu avec beaucoup d'intérêt tous les détails que vous me donnez ; ils sont de bon augure. Espérons que cette grande œuvre d'union et de conciliation, que je hâte de tous mes vœux, s'accomplira bientôt. Dieu veuille que ce soit assez à temps pour épargner à notre chère patrie tous les malheurs dont elle est menacée ! Voilà le point essentiel et dont il faut se préoccuper avant tout. Aussi, est-ce là l'objet de toutes mes craintes, de

(1) M. de Salvandy, ancien ministre du roi Louis-Philippe, avait été parmi les orléanistes de marque un des partisans les plus résolus de l'union des Bourbons. Ce fut pour cette raison que la reine Marie-Amélie, très désireuse de voir cette union se réaliser, le chargea d'adresser en son nom, et au nom de ses enfants et petits-enfants, un message de remerciements au Comte de Chambord pour les condoléances que le Prince avait fait exprimer en apprenant la mort de Louis-Philippe.

toutes mes sollicitudes. Que les hommes de cœur, que tous ceux qui aiment sincèrement leur pays, unissent leurs efforts aux miens et la France sera sauvée.

Vous savez, Monsieur le comte, que je saisis toujours avec empressement les occasions qui s'offrent à moi pour vous renouveler l'assurance de toute mon estime et de ma constante affection.

A M. de Corcelle.

28 Février 1852.

J'ai lu, Monsieur, avec un grand intérêt et une vive satisfaction les dernières notes que vous m'avez transmises. La situation y est parfaitement appréciée ; les questions relatives au présent et à l'avenir y sont mises dans leur vrai jour, et, sur presque tous les points, vos pensées s'accordent avec les miennes. Vous êtes convaincu comme moi, et bientôt j'espère, tous les bons esprits, toutes les consciences droites, surtout les hommes éminents dont vous me parlez et qui reviennent à nous, partageront pleinement cette conviction, que hors de la monarchie héréditaire il n'y a ni repos, ni grandeur, ni prospérité durable pour le pays, condamné par une nécessité fatale à passer inces-

samment de la licence à l'oppression, de l'anarchie au despotisme ; et que c'est uniquement à l'ombre du principe tutélaire de la royauté traditionnelle que peut se réaliser l'alliance si désirée d'une autorité forte et d'une sage liberté. Ce n'est pas d'aujourd'hui que j'ai reconnu et proclamé ces deux conditions essentielles du gouvernement qui convient à la France, et qui peut seul la rendre de nouveau paisible et unie au dedans, puissante et glorieuse au dehors. Dans tous les temps et en toute occasion, de vive voix et par écrit, je n'ai cessé de manifester mes sentiments à cet égard, et nul ne saurait les révoquer en doute. Aussi, loin de repousser personne, je serai heureux au contraire d'accueillir tous les hommes utiles dans quelque situation politique qu'ils se soient trouvés, à quelque nuance d'opinion qu'ils appartiennent, pourvu qu'ils apportent au service de l'État un zèle éclairé et un véritable dévouement ; car, si la Providence m'appelle à remonter un jour sur le trône de mes pères, je n'aurai pas trop du concours de tous les talents, de toutes les capacités, de tous les caractères honorables, de tous les cœurs qui aiment sincèrement leur patrie, pour m'aider à remplir les grands devoirs qui me seront imposés. Du reste, je me tiens prêt à tout ce que le Ciel peut ordonner de moi. Quoi qu'il arrive, j'aurai mon plan, mes résolutions, mes mesures arrêtées, et, le moment venu, je serai à mon poste, bien décidé à

me sacrifier tout entier pour le bonheur de la France. Nous avons été charmés de revoir M. de Barberey. J'ai eu avec lui de longs entretiens dont il vous rendra compte. Je m'en réfère donc pour les détails à ce qu'il vous redira de ma part. Je le charge bien spécialement de vous renouveler l'assurance de toute mon estime et de toute mon affection.

MANIFESTE (1).

Frohsdorf, 25 Octobre 1852.

« Français ! En présence des épreuves de ma patrie, je me suis volontairement condamné à l'inaction et au silence. Je ne me pardonnerais pas d'avoir pu un seul moment aggraver ses embarras et ses périls. Séparé de la France, elle m'est chère et sacrée autant et plus encore que si je ne l'avais jamais quittée. J'ignore s'il me sera donné de servir un jour mon pays, mais je suis bien sûr qu'il n'aura pas à me reprocher une parole, une démarche qui puisse porter la moindre atteinte à sa prospérité et à son repos. C'est son honneur comme

(1) Publié dans le *Moniteur universel* du 15 novembre suivant.

le mien, c'est le soin de son avenir, c'est mon devoir envers lui, qui me décident à élever aujourd'hui la voix.

« Français, vous voulez la monarchie; vous avez reconnu qu'elle seule peut vous rendre, avec un gouvernement régulier et stable, cette sécurité de tous les droits, cette garantie de tous les intérêts, cet accord permanent d'une autorité forte et d'une sage liberté, qui fondent et assurent le bonheur des nations. Ne vous livrez pas à des illusions qui tôt ou tard vous seraient funestes. Le nouvel empire qu'on vous propose ne saurait être cette monarchie tempérée et durable dont vous attendez tous ces biens. On se trompe et on vous trompe, quand on vous les promet en son nom. La monarchie véritable, la monarchie traditionnelle, appuyée sur le droit héréditaire et consacrée par le temps, peut seule vous remettre en possession de ces précieux avantages et vous en faire jouir à jamais.

« Le génie et la gloire de Napoléon n'ont pu suffire à fonder rien de stable ; son nom et son souvenir y suffiraient bien moins encore. On ne rétablit pas la sécurité en ébranlant le principe sur lequel repose le trône, et on ne consolide pas tous les droits en méconnaissant celui qui est parmi nous la base nécessaire de l'ordre monarchique. La monarchie en France, c'est la maison royale de France indissolublement unie à la nation. Mes pères et les vôtres ont traversé les siècles, travail-

lant de concert, selon les mœurs et les besoins du temps, au développement de notre belle patrie. Pendant quatorze cents ans, seuls entre tous les peuples de l'Europe, les Français ont toujours eu à leur tête des princes de leur nation et de leur sang. L'histoire de mes ancêtres est l'histoire de la grandeur progressive de la France, et c'est encore la monarchie qui l'a dotée de cette conquête d'Alger, si riche d'avenir, si riche déjà par les hautes renommées militaires qu'elle a créées, et dont la gloire s'ajoute à toutes vos gloires.

« Quels que soient sur vous et sur moi les desseins de Dieu, resté chef de l'antique race de vos rois, héritier de cette longue suite de monarques qui durant tant de siècles ont incessamment accru et fait respecter la puissance et la fortune de la France, je me dois à moi-même, je dois à ma famille et à ma patrie, de protester hautement contre des combinaisons mensongères et pleines de dangers. Je maintiens donc mon droit, qui est le plus sûr garant des vôtres, et, prenant Dieu à témoin, je déclare à la France et au monde que, fidèle aux lois du royaume et aux traditions de mes aïeux, je conserverai religieusement jusqu'à mon dernier soupir le dépôt de la monarchie héréditaire dont la Providence m'a confié la garde, et qui est l'unique port de salut où, après tant d'orages, cette France, objet de tout mon amour, pourra retrouver enfin le repos et le bonheur. »

Au duc de Lévis (1).

25 Juin 1853.

Je vous remercie, mon cher duc, du compte si consciencieux que vous me rendez des dispositions et de l'état actuel des esprits dans les diverses nuances de l'opinion monarchique. Leur union complète a toujours été, vous le savez, l'objet de mes vœux et de mes efforts. Je m'étonne et je m'afflige que des doutes puissent s'élever sur mes intentions. Dans la lettre que j'ai écrite de Venise le 23 janvier 1851, à M. Berryer, et qui heureusement a reçu une si grande publicité, j'ai indiqué les bases sur lesquelles l'union peut et doit s'accomplir. Ainsi que je l'ai dit : « Les maximes que la France a fortement à « cœur, l'égalité devant la loi, la liberté de cons- « cience, le libre accès pour tous les mérites à tous « les emplois, à tous les honneurs, à tous les avan- « tages sociaux, tous ces grands principes d'une

(1) Le duc de Lévis fut depuis 1838, et pendant toute sa vie, le conseiller intime le plus accrédité du Comte de Chambord. Il mourut en 1863 à Venise dans le palais du Prince et entre ses bras.

En 1850, le Prince, qui n'eut jamais de représentant unique attitré, avait constitué, pour centraliser les renseignements et les études et pour transmettre ses ordres, un comité directeur. Il comprenait, avec le duc de Lévis qui en était la personnalité la plus importante, le général de Saint-Priest, Berryer, le duc des Cars et le marquis de Pastoret.

« société éclairée et chrétienne me sont chers et
« sacrés comme à tous les Français. Mon unique
« ambition serait de donner à ces principes toutes
« les garanties qui leur sont nécessaires par des
« institutions conformes aux vœux de la nation, et
« de fonder, d'accord avec elle, un gouvernement
« régulier et stable, en le plaçant sur la base de
« l'hérédité monarchique et sous la garde des
« libertés publiques à la fois fortement réglées et
« loyalement respectées. »

J'ai la confiance que j'assurerais ainsi les intérêts et la sécurité de tous les Français comme de ma propre maison. Aucun esprit sincère ne peut méconnaître mes sentiments. Quandje les ai exprimés dans ma lettre de Venise, c'est qu'ils étaient, et ils le seront toujours, le fond même de mon âme. Vous pouvez donc, mon cher duc, le répéter de ma part à toutes personnes auprès de qui vous croirez que de semblables assurances peuvent avoir encore de l'utilité. Mon devoir est de conserver loyalement à mon pays et de transmettre intact à mes successeurs le principe de l'hérédité royale et traditionnelle, seule base de la monarchie vraie, forte et tempérée à laquelle un jour, j'en ai le ferme espoir, la France voudra confier elle-même de nouveau ses destinées. On ne peut résoudre ni régler d'avance toutes choses. Il est des déterminations importantes, telles que celles dont vous me parlez, qu'il convient de ne faire connaître ou qu'il faut

réserver aux événements eux-mêmes. Sur ces déterminations, je dois d'ailleurs garder entière mon initiative. D'après les règles de conduite que j'ai suivies, sur le terrain libre où je me suis placé en m'abstenant dans l'exil de tout acte comme de tout signe extérieur de royauté, je ne connais aucune question qui ne puisse être résolue suivant les circonstances et les besoins du pays, ni aucune difficulté de situation qui ne puisse être surmontée honorablement pour tous.

Je vous renouvelle, mon cher duc, l'assurance de ma constante affection.

---

*A M***.*

12 Juin 1855.

J'ai reçu exactement, Monsieur, les communications successives que vous m'avez fait parvenir. Elles m'ont prouvé encore plus combien j'avais eu raison d'attacher, comme toujours, une grande importance aux graves et intéressantes questions qu'elles signalent à ma sollicitude.

La question de la décentralisation administrative n'est pas nouvelle pour moi. Elle est depuis longtemps le sujet de mes préoccupations les plus sérieuses comme de celles de mes amis. Les con-

victions à cet égard sont arrivées à ce point de maturité, que les esprits qui, d'abord, y étaient le plus opposés, reconnaissent aujourd'hui la nécessité de modifications, dans lesquelles la centralisation du pouvoir qu'il serait dangereux d'affaiblir trouverait elle-même de précieux avantages.

Vous savez ce que je pense de la liberté individuelle et des garanties que le sentiment public réclame contre l'arbitraire. C'est surtout dans le respect des lois, dans l'honnêteté et la moralité des dépositaires du pouvoir, que sont les véritables et les plus sûres garanties de ce droit essentiel ainsi que de tous les autres.

Le système actuel de recrutement pèse trop inégalement sur la population, et il me paraît susceptible d'être pareillement amélioré. Le problème à résoudre est de ne porter aucune atteinte à la force militaire de la France, tout en accordant aux classes pauvres la faculté de s'exempter du service moyennant un sacrifice en rapport avec les ressources que leur procure leur travail. En temps de paix, c'est facile ; en temps de guerre, ce n'est peut-être pas impossible, et rien ne sera épargné pour atteindre ce but. D'ailleurs, avec des cœurs français, lorsque la patrie est en danger, ce n'est pas seulement sur une partie de ses enfants, c'est sur tous, c'est sur la nation entière qu'elle peut compter pour sa défense.

Quant aux associations ouvrières, elles ont pris

depuis plusieurs années un développement qui n'a point échappé à mon attention. En se formant dans des idées d'ordre, de moralité, d'assistance mutuelle, en régularisant leur existence sous l'autorité tutélaire des lois, et en évitant, avec les abus du monopole qui, à une autre époque, amenèrent la suppression des anciens corps de métiers, tout ce qui pourrait en faire des instruments de troubles et de révolutions, ces associations constitueront de plus en plus des intérêts collectifs sérieux qui auront naturellement droit à être représentés et entendus pour pouvoir être efficacement protégés. Du reste, ces intérêts et toutes les questions qui s'y rapportent ont été, dans tous les temps, mes amis le savent bien, l'un des principaux objets de mes méditations, et vous ne pouvez douter que mes plus vives sympathies ne soient acquises d'avance à tout ce qui tendra à l'amélioration du sort des classes laborieuses.

Sur ces divers points, et sur la plupart de ceux dont votre dévouement vous a fait accepter la mission de m'entretenir, je crois que, malgré les difficultés inhérentes à des questions si délicates, des solutions sages et raisonnables sont possibles. Les chercher et les trouver est le but constant de mes efforts, et avec l'aide du Ciel comme avec le concours de tous les bons esprits et de tous les nobles cœurs, je ne désespère pas d'y réussir.

Je vous remercie, Monsieur, de tout ce que vous

ne cessez de faire dans cette voie pour la grande et sainte cause que nous servons, et je vous renouvelle en même temps l'assurance de mon affection bien sincère.

Au duc de Lévis.

12 Mars 1856.

Je n'ai rien à ajouter aux nombreuses manifestations que j'ai faites de mes dispositions. Elles sont toujours les mêmes et ne changeront jamais.

Exclusion de tout arbitraire ; le règne et le respect des lois ; l'honnêteté et le droit partout ; le pays sincèrement représenté, votant l'impôt et concourant à la confection des lois ; les dépenses sincèrement contrôlées ; la propriété, la liberté individuelle et religieuse inviolables et sacrées ; l'administration communale et départementale sagement et progressivement décentralisée ; le libre accès pour tous aux honneurs et aux avantages sociaux ; telles sont à mes yeux les véritables garanties d'un bon gouvernement, et tout mon désir est de pouvoir un jour me dévouer tout entier à l'établir en France et assurer ainsi le repos et le bonheur à ma patrie. Je n'ai cessé en toute occasion d'exprimer à cet égard mes intentions, mes sentiments et mes

vœux. Vous pouvez et vous devez le rappeler en mon nom à tous ceux qui pourraient l'avoir oublié.

Au Duc de Nemours (1).

5 Février 1857.

Mon cousin, j'ai lu votre lettre avec un profond sentiment de tristesse et de regret. J'aimais à penser que nous avions compris de la même manière la réconciliation accomplie entre nous il y a bientôt quatre ans. Ce rétablissement de nos rap-

(1) Des négociations entreprises dès 1852, pour la « fusion » des partis monarchiques, avaient eu pour résultat la réconciliation des fils du roi Louis-Philippe avec le Comte de Chambord, la visite du Duc de Nemours à Frohsdorf en son nom et au nom de ses frères, en 1853, enfin la visite du Comte de Chambord à la reine Marie-Amélie à Nervi, près Gênes, en 1856. Ces négociations se poursuivaient encore à la fin de cette année 1856, lorsqu'une lettre du Comte de Chambord à propos de la mort de M. de Salvandy, que les journaux publièrent, sembla, moins peut-être aux princes qu'à leurs partisans, présenter sous un jour inexact l'état des négociations et l'attitude des princes d'Orléans.

De là un déplorable malentendu.

Les partisans des princes et l'un d'eux, le Prince de Joinville, crurent qu'il fallait remettre les choses au point par une lettre publique.

Cette lettre fut écrite et signée par le Duc de Nemours, à

ports politiques et de famille, en même temps qu'il plaisait à mon cœur, semblait à ma raison un gage de salut pour la France et une des plus fermes garanties de son avenir. Pour justifier mon espérance, pour rendre notre union efficace et digne tout ensemble, il ne fallait que deux choses qui étaient bien faciles : rester de part et d'autre également convaincus de la nécessité d'être unis ; nous vouer une confiance également inébranlable en nos mutuels sentiments.

Je n'ai pas douté de votre dévouement aux principes monarchiques ; personne ne peut mettre en

la suite d'un arbitrage. Elle porte la date du 25 janvier 1857. Elle rompait les négociations avec le Comte de Chambord.

C'est à cette lettre que répondit le Comte de Chambord, le 5 février.

Le Duc de Nemours a adressé à son fils, le Duc d'Alençon, une note que ce Prince a trouvée dans les papiers de son père et qui porte les dates suivantes : « 23 juin 1877 ; vu : 27 juillet 1895. » Le Duc de Nemours dit : « *Je désire qu'on sache la vérité* au sujet de la lettre qu'en janvier 1857 j'ai écrite à M. le Comte de Chambord. Cette lettre n'est pas l'expression de mon opinion, elle ne l'a jamais été. » Il explique ensuite comment il dut subir un arbitrage et comment il signa, dit-il, « pour la raison sociale de mes frères et de moi une lettre qui était contraire à mon opinion ». Il déclare en terminant : « En ce qui me concerne personnellement, je ne l'aurais pas écrite et les opinions qu'elle exprime ne sont pas les miennes. »

Cette note du Duc de Nemours ainsi que sa lettre et celle du Comte de Chambord ont été publiées dans le livre de M. René Bazin : *Le Duc de Nemours*. Il y est dit que l'arbitre choisi fut le duc Victor de Broglie.

question mon attachement à la France, mon respect de sa gloire, mon désir de sa grandeur et de sa liberté. Ma sympathique reconnaissance est acquise à ce qui s'est fait par elle, à toutes les époques, de bon, d'utile et de grand. Ainsi que je n'ai cessé de le dire, j'ai toujours cru, et je crois toujours à l'inopportunité de régler dès aujourd'hui, et avant le moment où la Providence m'en imposerait le devoir, des questions que résoudront les intérêts et les vœux de notre patrie. Ce n'est pas loin de la France et sans la France qu'on peut disposer d'elle.

Je n'en conserve pas moins ma conviction profonde que c'est dans l'union de notre Maison, et dans les efforts communs de tous les défenseurs des institutions monarchiques que la France trouvera un jour son salut. Les plus douloureuses épreuves n'ébranleront pas ma foi.

A M. de Cherrier, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1).

26 Mars 1859.

J'ai reçu, Monsieur, l'important ouvrage que vous venez de m'envoyer, et je ne veux pas différer

(1) Auteur d'une *Histoire de la lutte des papes avec les empereurs de la maison de Souabe.*

à vous remercier moi-même. Je le lirai avec tout l'intérêt que commande la gravité du sujet et qu'y ajoute encore pour moi le nom de l'auteur. Que d'enseignements salutaires nous offre l'histoire de ces luttes dont le passé nous a transmis le souvenir ! Pleine liberté de l'Église dans les choses spirituelles, indépendance souveraine de l'État dans les choses temporelles, parfait accord de l'une et de l'autre dans les questions mixtes, tels sont les principes qui, au sein des sociétés chrétiennes, doivent, aujourd'hui plus que jamais, régler les rapports des deux puissances pour le bien de la religion et le bonheur des peuples. Espérons que le temps n'est pas éloigné où l'application sincère de ces grandes et sages maximes au gouvernement des affaires humaines ouvrira au monde une ère nouvelle de prospérité, de calme et de véritable progrès.

Je suis charmé de vous redire ici tout le plaisir que j'ai eu à vous voir l'automne dernier à Frohsdorf. Je sais qu'en toute occasion la cause du droit et de la justice peut compter sur votre fidèle et invariable dévouement. Votre bonne lettre en est une preuve de plus dont j'ai été bien touché. Je me félicite de pouvoir vous réitérer l'assurance de toute ma gratitude et de ma constante affection.

A M. Villemain, de l'Académie française.

25 Janvier 1860.

Vous venez, Monsieur, de rendre à la religion et à la société un service dont, pour ma part, j'éprouve le besoin de vous remercier. Une politique ténébreuse a cru le sens moral assez affaibli et l'opinion suffisamment comprimée pour pouvoir impunément, sous une vaine apparence de zèle et une feinte douceur, justifier, encourager, favoriser, après avoir formellement promis de l'empêcher, une odieuse spoliation dont la conséquence inévitable serait de mettre bientôt partout la force à la place du droit En effet, quelle possession plus antique, plus légitime, plus digne par sa faiblesse même de tous les respects, plus souvent garantie par les traités, plus universellement proclamée nécessaire au repos du monde, que le domaine temporel de la Papauté ? Comment ne pas reconnaître dans cette œuvre des siècles une disposition de la Providence qui a voulu assurer par là au chef de l'Église, source principale et centre vénéré de la civilisation chrétienne, l'indépendance spirituelle dont il a besoin pour remplir sa sainte et salutaire mission ? Qui ne comprend qu'annuler un droit si sacré, c'est annuler tous les droits ; que dépouiller le souverain dans la personne du succes-

seur de saint Pierre, c'est menacer tous les souverains, et que renverser son trône dix fois séculaire, c'est saper le fondement de tous les trônes ?

Il est triste de voir la France servir ainsi d'instrument, contre sa conscience, son cœur, ses traditions, tous ses intérêts, à des entreprises qui ne peuvent aboutir qu'à de nouveaux bouleversements. Aussi, dans ce commun péril, aux voix épiscopales qui ont jeté le cri d'alarme, n'ont pas tardé à se joindre d'autres voix non moins courageuses, non moins zélées pour soutenir la cause du droit et celle de la liberté confondues et attaquées toutes deux ensemble dans leur plus auguste représentant, le Pontife Roi. Mais nul ne l'a fait avec plus d'énergie, de raison, de talent et d'éloquence que l'auteur du remarquable écrit intitulé : *La France, l'Empire et la Papauté.* Je n'ai pu lire sans en être vivement ému ce qu'il dit, en finissant, au Pontife si doux, si confiant, si généreux, maintenant abreuvé de tant d'amertume :

« Vivez, persistez, souffrez... dans vos droits « anciens, reconnus si longtemps et naguère encore, « vous maintenez, vous défendez le droit public de « l'Europe, l'inviolabilité des faibles puissances et « des titres légitimes. Avec vous, vous aurez la foi « de tant d'âmes catholiques, le respect du saint « asile des consciences et l'amour de la liberté « véritable, celle qui croit en Dieu et en la dignité « morale de l'homme. »

Puissent ces belles et touchantes paroles être entendues de tous ! Combien il est regrettable que, sous la pression qui étouffe aujourd'hui au fond des cœurs les plus nobles sentiments, l'absence d'une sage liberté, livrant à la merci de l'arbitraire tous les droits, tous les principes, laisse sans défense, sans protection, sans aucune garantie, les plus chers intérêts de la France, de la religion et de la société !

Recevez, Monsieur, avec l'expression de ma gratitude, l'assurance de mes sentiments bien sincères.

HENRI.

A M. Casimir Périer (1).

31 Mars 1860.

Je veux vous remercier moi-même, Monsieur, de l'envoi de votre excellent écrit sur une grave question récemment soulevée par un acte du pouvoir, qui menace de jeter dans plusieurs branches importantes de l'industrie nationale et dans la condition des classes ouvrières une perturbation profonde. L'expérience du passé n'avait déjà que trop

(1) M. Casimir Périer était fils de l'ancien ministre du roi Louis-Philippe.

démontré que le propre des gouvernements issus d'une pareille origine, surtout quand ils ont réussi à s'affranchir de tout contrôle sérieux, est de ne prendre conseil que des besoins du moment et de sacrifier toujours aux nécessités changeantes de leur politique personnelle les intérêts véritables et permanents du pays. Mais à ce jeu plein de péril l'opinion se trouble, la confiance disparaît, de nouvelles complications appellent sans cesse de nouveaux expédients. Plus de sécurité, plus de foi dans l'avenir. Tant il est vrai que hors du droit et de la justice, les fortunes privées comme la fortune publique ne reposent que sur un sable mouvant, ou plutôt semblent constamment suspendues sur des abîmes ! C'est ce que tous les bons esprits et tous les nobles cœurs ne tarderont pas, je l'espère, à reconnaître. Je me félicite d'avoir cette occasion de vous redire encore combien j'ai été charmé de vous voir, il y a quelques années, à Frohsdorf, et touché des sentiments que vous m'avez exprimés dans cette circonstance. Je suis heureux de pouvoir vous réitérer ici, avec l'assurance de ma gratitude, celle de ma sincère affection.

A M. Charles de Riancey.

12 Mai 1860

Il s'est rencontré, mon cher monsieur de Riancey, des écrivains qui ont osé dire qu'il y a opposition, antagonisme, incompatibilité entre la foi et le patriotisme, l'ordre divin et l'ordre social, le spirituel et le temporel, la Papauté et le progrès. Catholique et Français, justement indigné d'assertions si étranges, vous avez réclamé hautement, au nom de la raison, du bon sens et de l'expérience, contre ces audacieux mensonges, et il n'est pas de cœur vraiment français et vraiment catholique qui ne s'associe à vos éloquentes et chaleureuses protestations. Qui ne voit, en effet, que la chute de la souveraineté la plus auguste qu'il y ait en ce monde, entraînerait celle de toutes les souverainetés ; que dans ses droits sacrés sont attaqués tous les droits ; que sous son pouvoir temporel, c'est son pouvoir spirituel que la révolution veut atteindre, et qu'ainsi c'est à la société, à la religion, à l'Église, à Dieu même, qu'elle fait la guerre ? — Mais espérons que de l'excès du mal sortira le remède ; que l'œuvre de régénération qui doit réparer tant d'iniquités ne tardera plus à s'accomplir, et que bientôt à de si longues et si douloureuses épreuves succéderont enfin les jours meilleurs que

nous attendons. Remerciez encore votre frère (1) de ma part de tout ce qu'il fait lui-même pour le service de la grande cause dont le triomphe peut seul rendre la sécurité à la France et à l'Europe, et recevez, avec l'expression de ma vive gratitude, la nouvelle assurance de ma bien sincère affection.

A M. l'Evêque d'Orléans.

14 Juillet 1860.

Monsieur l'Évêque, j'ai l'exemplaire que vous m'avez envoyé de votre livre sur la souveraineté pontificale. Il me tardait de vous en remercier et de vous dire combien j'en ai été satisfait. Je bénis Dieu de ce qu'en ce triste temps, où tous les principes sont indignement foulés aux pieds, il leur suscite encore de si éloquents et de si courageux défenseurs. En rappelant les titres sacrés du Pontife-Roi à la vénération universelle ; en montrant dans les origines, dans la préparation et dans l'établissement définitif de son pouvoir temporel, non seulement l'œuvre des siècles, mais l'œuvre même de

(1) M. Henry de Riancey, alors rédacteur en chef de *l'Union*, journal officiel du Comte de Chambord, qui cessa de paraître après la mort du Prince.

la Providence, et dans ses antiques droits la plus auguste comme la plus ferme garantie des droits de tous ; en faisant voir au double flambeau du bon sens et de l'expérience ce que deviendraient, sans la Papauté, Rome, l'Italie et l'Europe entière, vous avez rendu à l'Église et à la société un nouveau et inappréciable service. De tant d'ennemis qui conspirent contre elle, les plus à craindre ne sont pas ceux qui paraissent, qui disent tout haut et clairement ce qu'ils veulent, qui attaquent au grand jour et à visage découvert ; les plus redoutables sont ceux qui se cachent, qui ont deux faces et deux langues, qui, se couvrant des apparences du respect, agissent dans l'ombre, ou qui, pouvant et devant empêcher le mal, le laissent faire. Mais n'en doutons pas, Dieu confondra la violence des uns et l'hypocrisie des autres ; il exaucera enfin les prières des âmes saintes et les vœux des cœurs fidèles, et quand son heure sera venue, il saura bien, pour sa propre gloire et pour la paix du monde, faire triompher partout la cause du droit qui est la sienne.

Je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte de vous renouveler ici, avec l'assurance de ma vive gratitude, celle de ma sincère et constante affection.

A M. Alfred Nettement (1).

14 Août 1860.

Justement persuadé, mon cher Nettement, que l'heure était venue de faire l'histoire de la Restauration, et qu'un récit impartial des événements de cette époque servirait la cause de la vérité, votre infatigable dévouement n'a pas hésité à s'imposer cette nouvelle tâche, et vos deux premiers volumes suffisent à prouver que personne ne pouvait la mieux remplir que vous. Ce qui résulte avant tout du simple exposé des faits, c'est que le rétablissement de la monarchie traditionnelle n'a été l'effet ni d'aucune intrigue de parti, ni d'aucune pression étrangère, mais l'œuvre de la France elle-même, ou plutôt de la Providence qui lui a montré que c'était là son unique port de salut. Lorsque, après tant de cruelles alternatives d'anarchie et de despotisme, de licence et de servitude, après les désastres récents d'un immense naufrage, on voit la royauté, à travers des difficultés et des obstacles presque insurmontables, relever les finances épuisées, rendre la sécurité à tous les intérêts, garantir les libertés publiques, faire succéder à de longues

(1) M. Alfred Nettement avait collaboré à *la Gazette de France*, puis longtemps à *l'Union*. Il venait de faire paraître les deux premiers volumes de son œuvre magistrale : *Histoire de la Restauration*.

et sanglantes guerres les heureux fruits d'une longue paix, maintenir la France au rang qui lui appartient, sans avoir besoin pour cela de troubler ou de menacer à chaque instant le repos de l'Europe, et, tirant l'épée quand il le faut, ajouter un nouvel éclat à la gloire de nos armes, comment ne pas dire : « Voilà ce qu'un gouvernement sage, « honnête, économe, fidèle à ses engagements, a pu « faire en peu d'années, fort de son droit, de sa « loyauté, de la confiance qu'il inspirait ? » Noble et précieux souvenir ! Douce et consolante espérance !

Remerciez pour moi M. Lecoffre du magnifique exemplaire qu'il m'a envoyé et de la bonne lettre qu'il m'a écrite à cette occasion. Je me réjouis d'apprendre que cet excellent ami, dont le zèle bien digne du vôtre vous prête un si utile concours, est maintenant tout à fait guéri. Je l'en félicite du fond de mon âme. Recevez vous-même, avec l'assurance de ma vive gratitude, celle de ma bien sincère et constante affection.

A M. Émile Pepin-Lehalleur.

12 Janvier 1861.

Je suis bien aise, Monsieur, que le portrait qui vous a été envoyé vous ait fait plaisir, et je vous

remercie de la franchise avec laquelle vous m'avez, à cette occasion, exprimé vos sentiments. Je ne doute pas que tous les bons esprits et tous les nobles cœurs, éclairés par les événements et l'expérience, ne reconnaissent bientôt, comme vous, que la violation du grand principe de l'hérédité royale a été pour la France et l'Europe un immense malheur, et que le retour à cette loi fondamentale est l'unique port de salut où elles peuvent enfin trouver le repos. En effet, comment ne pas voir aujourd'hui, après tant de mécomptes et d'essais infructueux, que la monarchie traditionnelle, appuyée sur le droit héréditaire et consacrée par le temps, peut seule rendre au pays, avec un gouvernement régulier et stable, cette sécurité de tous les droits, cette garantie de tous les intérêts, cet accord nécessaire d'une autorité forte et d'une sage liberté, qui sont les plus solides bases de l'ordre public et les plus sûrs gages du bonheur des peuples. La France sait bien que, si Dieu me rappelle sur le trône de mes pères, elle me verra empressé de rallier autour de moi tous les hommes d'intelligence et de capacité, d'honneur et de dévouement, pour mettre un terme à ses maux, assurer son avenir et lui préparer encore de longs jours de paix, de prospérité et de gloire. Recevez, avec l'expression de ma gratitude et de mon estime, celle de mon affection bien sincère.

Au marquis de Montaigu.

23 Février 1861.

Dans la visite que vous êtes venu nous faire, et dont je veux vous remercier encore, mon cher Montaigu, vous m'avez remis de la part de M. Talabot plusieurs écrits dont la lecture m'a vivement intéressé. Je vous prie de lui en exprimer toute ma gratitude, et de lui dire combien j'en ai été satisfait. Au nombre des questions qui doivent être soigneusement examinées, l'une des plus graves est celle qui touche aux rapports entre la France et l'étranger, par conséquent à la prospérité de l'industrie qui est devenue de nos jours un des principaux éléments de la puissance des nations. L'absence d'enquêtes sérieuses, jointe à la précipitation avec laquelle a été conclu le dernier traité de commerce, prouve assez que pour le pouvoir ce n'était pas un but, mais seulement un moyen. Des transformations si radicales exigent beaucoup de temps, de suite et d'unité de vues, sans quoi elles amènent des perturbations et des souffrances, ce qui, dans la circonstance présente, ne pouvait manquer d'arriver. Mais puisque le fait accompli ne laisse plus la liberté de l'étude, il faudrait maintenant tenir compte surtout de l'opinion des hommes pratiques qui peuvent donner d'utiles conseils.

Ainsi les efforts devraient se porter aujourd'hui sur la question des transports qui, réduits à des prix modérés et raisonnables, pourraient par de sages combinaisons où les droits acquis seraient respectés, rétablir entre l'industrie étrangère et la nôtre l'équilibre qui n'existe pas, et sans lequel la lutte est impossible. Le travail de M. Talabot offre en particulier sur ce point important des aperçus remarquables et de précieuses indications. Je suis charmé d'avoir cette bonne occasion de vous renouveler l'assurance de mon affection bien sincère.

LETTRE SUR LA DÉCENTRALISATION.

14 Novembre 1862.

Il vous a été demandé de ma part, Messieurs, de diriger vos travaux vers l'examen et la propagation des idées qui se rapportent à la décentralisation administrative. Je suis heureux d'apprendre que vous vous occupez de mettre cette pensée à exécution. Malgré les difficultés que vous rencontrez au début, j'ai la confiance que vous réussirez, et vous aurez donné par là un utile exemple auquel j'attache le plus grand prix.

Vous ne sauriez, dans les circonstances présentes, rendre à la France un service plus important et

plus méritoire que de vous efforcer, par des études pratiques, de préparer les voies à une réforme indispensable, dont le principe est aujourd'hui accepté par les meilleurs esprits, mais dont les avantages sont encore loin d'être appréciés à leur juste valeur par tous ceux qui sont appelés à les recueillir.

Le champ est vaste ; plus vous le cultiverez, et plus vous reconnaîtrez combien il est fécond. Mettez-vous hardiment à l'œuvre; associez-vous, même hors de nos rangs, toutes les personnes qui peuvent vous prêter le secours de leur expérience, et soyez sûrs que vos efforts persévérants seront couronnés de succès.

L'alliance de l'autorité et de l'ordre avec la liberté, tel est le problème dont la solution préoccupe constamment la France. Or ce n'est que sur la base du droit que cette alliance peut être fondée d'une manière solide et durable. Vos travaux contribueront efficacement à remettre en lumière cette vérité trop longtemps méconnue, mais que l'on commence maintenant à entrevoir, comme on voit aussi plus clairement chaque jour que le despotisme et l'arbitraire corrompent fatalement et finissent par tuer l'autorité, qui trouvera au contraire ses garanties et sa force dans les institutions libres dont elle doit être entourée.

Décentraliser l'administration largement, mais progressivement et avec prudence, sans lui enlever

l'initiative et la sécurité qu'elle doit à la tutuelle de l'État, et en tenant compte des éléments qui existent comme de ceux qui se formeront ; la rendre plus expéditive, plus simple, moins dispendieuse, plus équitable, parce qu'elle resterait étrangère à des combinaisons politiques désormais inutiles, ce serait déjà un grand bienfait pour le pays ; mais, j'en ai la ferme conviction, vos études prouveront que, même sur le terrain social et politique, la décentralisation ne produirait pas de moins précieux avantages. En effet, quel moyen plus puissant et plus en harmonie avec nos mœurs et les faits contemporains, pour établir à la longue au milieu de nous une hiérarchie naturelle, mobile, conforme par conséquent à l'esprit d'égalité, c'est-à-dire de justice distributive, qui est aussi nécessaire au maintien de la liberté qu'à la direction des affaires publiques ? Multiplier et mettre à la portée de chacun les occasions d'être utile en se consacrant selon ses facultés à l'administration des intérêts communs ; faire que les rang dans la société soient distribués suivant les capacités et les mérites ; entretenir par un concours incessant l'émulation du dévouement, de l'intelligence et de l'activité dans des carrières constamment ouvertes à tous, et arriver ainsi à ce que l'influence et les distinctions se perpétuent avec les services rendus, c'est là ce que l'on peut légitimement se promettre de la décentralisation. Un tel résultat ne s'obtiendra sans

doute qu'à l'aide du temps ; mais il est assuré et sera durable, parce qu'il n'aura rien de factice. Plus la démocratie gagne du terrain, plus il est urgent de la régler et de l'organiser, pour préserver l'ordre social des périls auxquels elle pourrait l'exposer.

La décentralisation n'est pas moins indispensable pour asseoir sur de solides fondements le régime représentatif, juste objet des vœux de la nation. L'essai qui a été fait de ce régime à l'époque où la France avait voulu confier de nouveau ses destinées à la famille de ses anciens rois, a échoué pour une raison très simple, c'est que le pays qu'on cherchait à faire représenter n'était organisé que pour être administré. Comment des assemblées formées en quelque sorte au hasard et par des combinaisons arbitraires autant qu'artificielles, auraient-elles pu être la véritable et sincère représentation de la France ? La décentralisation est seule capable de lui donner, avec la conscience réfléchie de ses besoins, une vie pleine, active, régulière, et de permettre que le gouvernement représentatif devienne une vérité. Elle aussi peut créer les mœurs politiques, sans lesquelles les meilleures institutions se dégradent et tombent en ruines. En appelant tous les Français à s'occuper plus ou moins directement de leurs intérêts dans leurs communes, leurs cantons et leurs départements, on verra bientôt se former un personnel nombreux,

qui à l'indépendance et à l'intégrité joindra l'expérience pratique des affaires. Alors les assemblées politiques sorties pour ainsi dire des entrailles mêmes de la nation aideront le gouvernement à remplir sa haute mission, en lui apportant avec leur utile concours un contrôle aussi intelligent que dévoué, qui sera une force de plus, sans pouvoir être jamais un obstacle ou un péril.

Déjà des ouvrages remarquables composés par des écrivains éminents qui appartiennent aux écoles les plus diverses, ont traité ces grandes questions d'avenir et conquis à l'idée générale de la décentralisation les suffrages de tous les hommes éclairés. Il s'agit maintenant de la répandre et de la populariser, afin de lui obtenir l'assentiment de l'opinion publique. Car vous le savez, de nos jours surtout, nul ne peut entièrement se soustraire au mouvement de l'opinion, et le gouvernement le plus ami du progrès ne saurait transporter du domaine de la théorie dans celui des faits, des idées qui n'auraient pas été mûries d'avance et auxquelles l'opinion publique refuserait son appui.

J'ai esquissé le plus clairement et le plus brièvement qu'il m'a été possible la tâche à laquelle je vous convie. Elle est difficile et laborieuse, mais elle n'est pas au-dessus des forces de votre dévouement et de votre zèle pour les intérêts de notre chère patrie.

Croyez plus que jamais à ma vive gratitude, et

recevez la nouvelle assurance de toute mon estime et de ma constante affection.

A M. Ch. de Surville (1).

10 Juin 1864.

Notre excellent ami Reboul n'est plus, mon cher Surville; quelle perte pour les siens, pour l'Église, pour la France, pour nous tous ! Car, en ces jours de tristes défaillances, la mort d'un homme qui était un si rare modèle des qualités les plus éminentes et des plus mâles vertus n'est pas seulement un deuil particulier, c'est un malheur public. Noble cœur, esprit élevé, âme droite, simple et vaillamment chrétienne, c'est à sa foi religieuse qu'il a dû les sublimes inspirations du poète, le désintéressement, l'abnégation, l'énergie persévérante de l'homme de bien, les convictions inébranlables du Français ami de son pays et infatigable défenseur des principes sacrés de la justice et du droit. Jamais je n'oublierai tout ce qu'il a fait pour la grande et sainte cause au service de laquelle sa vie entière s'est consommée. Je n'ai pu lire sans en être profondément ému ces lignes tracées de sa

(1) M. de Surville était représentant du Comte de Chambord pour plusieurs départements du Midi.

main mourante, et qu'il vous a chargé de me transmettre; suprême et touchant adieu d'une fidélité qui ne devait finir qu'avec lui. Honneur à la bonne ville de Nîmes, à son clergé, à cet immense concours de citoyens de toutes les opinions et de tous les rangs qui ont voulu payer à l'une de leurs plus pures illustrations, ce tribut extraordinaire d'unanimes hommages, rendus plus solennels encore par la présence du premier pasteur, et consacrés au pied des autels non seulement par les prières de l'Église, mais par les éloges décernés en son nom du haut de la chaire de vérité à la mémoire bénie du grand poète, du fervent chrétien et du Français fidèle! Nul doute que je ne sois très empressé de m'associer au projet de souscription dont vous me parlez, heureux de pouvoir donner avec toute la ville de Nîmes à l'ami que le Ciel vient de nous ravir ce témoignage public d'admiration, de gratitude et d'éternels regrets.

Soyez auprès de sa famille, qui, je le sais, a dans le cœur tous ses sentiments, l'interprète de mes douloureuses sympathies, et recevez vous-même la nouvelle assurance de ma bien sincère et constante affection.

LETTRE SUR L'ALGÉRIE, LA DÉCENTRALISATION ET L'ENSEIGNEMENT.

30 Janvier 1865.

Un article publié dans le *Moniteur* du 3 janvier, à la suite du décret de nomination à la vice-présidence du conseil privé, semble annoncer que le gouvernement veut aborder, en se les réservant, trois grandes questions : l'Algérie, la décentralisation et l'enseignement.

Ces trois questions, comme tout ce qui tient, soit à l'honneur de nos armes et à notre dignité nationale, soit à la prospérité matérielle et morale du pays, soit à la liberté et à l'avenir de la France, nous touchent de près, et font partie en quelque sorte de notre patrimoine.

Nul n'y est plus intéressé que nous, et nul par conséquent ne doit s'employer avec plus de zèle et d'ardeur que nous à en préparer la solution.

ALGÉRIE.

L'Algérie est un don de la monarchie. En se retirant sur la terre étrangère où elle emportait avec elle le droit, la justice et la liberté, la monarchie laissait à la France cette merveilleuse conquête,

comme un joyau précieux dont le plus pur rayon de la gloire militaire relevait encore l'éclat.

Elle avait vengé l'honneur du drapeau français, et les longues souffrances de la civilisation outragée. Elle offrait au pays un immense territoire à coloniser après l'avoir soumis ; elle lui ouvrait un champ de bataille où devaient se former la plus vaillante armée du monde et les plus habiles capitaines du temps présent ; enfin elle lui donnait tout un royaume nouveau sur les bords de cette mer qui a été appelée avec tant de raison un lac français.

L'Afrique du Nord était à nous malgré les jalousies et les murmures de l'étranger. — Ce magnifique don de la monarchie a été accepté, et pour le rendre fécond, après avoir hésité quelque temps, on s'est enfin mis à l'œuvre. Ni soldats ni trésors n'ont été épargnés. Il est juste de tenir compte de tous les efforts, de tous les dévouements, de tous les succès. Qui travaille pour la France a droit à notre gratitude. — Mais, en reconnaissant ce qui a été fait, qui ne voit combien il reste à faire ?

Même sous le rapport militaire et au point de vue de la soumission, la conquête n'a-t-elle plus rien à accomplir ? A-t-elle réussi à s'assimiler les populations vaincues ? Les a-t-elle pliées définitivement à une obéissance sans retour ? Les derniers soulèvements, qui ne sont pas encore entièrement étouffés, n'ont que trop prouvé le contraire.

Où en est la civilisation religieuse, morale, intel-

lectuelle ? Où en est la colonisation ? N'y a-t-il pas toujours au fond de certains esprits une sourde hostilité, une disposition secrète de déplaisir, de défiance et d'éloignement pour cette glorieuse conquête de la monarchie ? Ne semble-t-on pas avoir oublié que ce n'est point un empire arabe, mais une royauté française et chrétienne qu'il s'agit de constituer en Afrique ?

En effet, les intérêts de l'ordre religieux sont-ils suffisamment ménagés, favorisés, défendus ?

Dans la réalité, l'apostolat chrétien est-il parfaitement libre ? Ne rencontre-t-il sur ses pas aucune entrave, lorsqu'il vient, non pas par la violence et la contrainte, mais avec les seules armes de la persuasion, de la charité, des saints exemples, essayer d'amener ces peuples encore plongés dans les ténèbres de l'ignorance et de l'erreur, à la connaissance de l'Évangile, de cette divine loi qui a civilisé le monde ? En un mot, les besoins spirituels ne sont-ils point partout en souffrance ?

Pour répondre à ces questions, je n'ai qu'à rappeler ici un fait, c'est que là où autrefois cent évêchés florissaient, on n'en compte aujourd'hui qu'un seul.

Les écoles sont-elles aussi nombreuses qu'il le faudrait pour faire pénétrer peu à peu dans les masses nos idées, notre langue, nos mœurs ?

Les grands travaux publics n'éprouvent-ils pas de singuliers et inexplicables retards ? Les routes,

les chemins de fer, les édifices communaux, tout reste en suspens. — C'est à peine si cette belle colonie, qui est à deux pas de nous, vient de commencer enfin à être assimilée à la mère patrie pour le régime des douanes. Le commerce et l'industrie y subissent encore de pénibles entraves.

Rien n'égale l'incertitude, les hésitations, la mobilité des systèmes qui ont présidé tour à tour à l'administration, si ce n'est peut-être le désarroi, la confusion et le désordre qui en ont été les tristes et inévitables conséquences.

Ici évidemment nos amis ont un grand devoir à remplir. Sans avoir la responsabilité de l'impuissance administrative, ils peuvent avoir l'honneur de l'initiative particulière et du dévouement privé.

L'Afrique est une excellente école. Qu'on y fasse l'expérience des associations agricoles, commerciales, industrielles. Qu'on s'y forme à la gestion des intérêts soit isolés, soit communs. Qu'on y serve la civilisation et le christianisme. Ce sera tout à la fois se rendre utile dans le présent, et disposer les voies à cet heureux avenir qui est le constant objet de nos vœux les plus chers comme de nos plus douces espérances.

DÉCENTRALISATION.

La décentralisation est une de nos doctrines. Nous avons été les premiers et longtemps les seuls à la

proclamer et à la soutenir contre des résistances et des obstacles sans nombre. Aujourd'hui elle est acceptée partout. Ne la laissons ni confisquer ni fausser. — Déjà, par ma lettre du 14 novembre 1862, j'appelais particulièrement l'attention de mes amis sur ce grave sujet.

Je leur disais que s'il est vrai que l'alliance si désirable de l'autorité et de l'ordre avec la liberté ne peut être fondée d'une manière stable et durable que sur la base du droit, il est également vrai que l'arbitraire corrompt fatalement et finit par tuer l'autorité, qui trouve au contraire ses garanties et sa force dans les institutions libres dont elle doit être entourée. Et à propos de la question spéciale qui nous occupe ici, j'ajoutais qu'un système de décentralisation appliqué progressivement et avec prudence, sans ôter à l'administration l'initiative et la sûreté qu'elle doit à la tutelle de l'État, aurait d'abord l'inappréciable avantage de la rendre plus expéditive, plus simple, moins dispendieuse, plus équitable, parce qu'elle demeurerait étrangère à des combinaisons politiques désormais inutiles.

Je disais encore que la décentralisation sagement comprise et loyalement pratiquée, en multipliant et mettant à la portée de chacun les occasions d'être utile, et de se consacrer selon ses facultés à la gestion des intérêts communs, entretiendrait au sein de la société et dans les carrières ouvertes à tous, l'émulation du zèle, de l'intelligence, du

dévouement ; que ce serait un puissant moyen de régler, d'organiser la démocratie qui gagne toujours du terrain, et de préserver ainsi l'ordre social des dangers dont elle la menace.

Je disais enfin que la décentralisation serait seule capable de donner à la France, avec la conscience réfléchie de ses besoins, une vie pleine, active, régulière ; que seule, elle pourrait créer les mœurs politiques, sans lesquelles les meilleures institutions se dégradent et tombent en ruines ; qu'en appelant tous les Français à s'occuper plus ou moins directement de leurs intérêts, on verrait se former avec le temps un personnel nombreux qui à l'indépendance et à l'intégrité joindrait l'expérience des affaires ; que de là, comme des entrailles de la nation, sortiraient des assemblées politiques, véritable représentation du pays, qui aideraient le gouvernement à remplir sa haute mission, en lui apportant, avec leur utile concours, un contrôle aussi intelligent que dévoué qui serait une force de plus, sans pouvoir être jamais un obstacle ou un péril.

Ce que je disais à mes amis en 1862, je le leur répète avec plus d'instance encore aujourd'hui. L'heure est venue de redoubler d'efforts dans la sphère de la publicité, de la persuasion, de l'influence, pour éclairer l'opinion, ouvrir la voie aux solutions favorables, ou du moins conserver intactes les doctrines qui nous appartiennent. Tout

ce qui a été tenté jusqu'ici est à peu près illusoire. *C'est un déplacement d'attributions ;* ce n'est ni une diminution d'arbitraire ni une restitution de libertés.

Il faut le démontrer et faire voir à la France que, plus que personne, nous nous préoccupons de ses intérêts et de son bonheur, et que, seuls, nous en avons la garde et le secret.

ENSEIGNEMENT.

Est-il besoin d'insister longuement sur l'importance sociale de la grande question de l'enseignement? Qui ne reconnaît qu'un des plus sûrs moyens de remédier aux maux présents de la France, et de lui préparer un meilleur avenir, c'est de pourvoir à l'éducation religieuse et morale de la jeunesse, sur laquelle reposent les plus chères espérances de la patrie ?

La famille et l'État ont un égal intérêt à ce que l'éducation à tous les degrés jouisse pleinement de l'indépendance qui lui est nécessaire pour former dans tous les rangs de la société d'honnêtes gens, des Français dévoués, de vrais chrétiens. Mais il n'y a que la liberté qui puisse produire ces heureux résultats.

Or, pour l'enseignement supérieur, la liberté n'existe pas. Pour l'enseignement secondaire, elle est amoindrie et menacée. Pour l'enseignement

primaire, elle tend chaque jour à disparaître tout à fait. Il est donc essentiel de la constituer, de la pratiquer, de la défendre partout.

Sans doute la loi de 1850 était loin d'être parfaite, mais elle établissait les principes et garantissait la liberté.

De nombreuses et graves atteintes ont été portées à cette loi. Il faut protéger intrépidement ce qui en reste, revendiquer avec une persévérante énergie ce qui nous a été enlevé, et réclamer hautement l'exécution fidèle de la loi dans toutes ses dispositions.

Surtout préservons les classes populaires du joug tyrannique et de l'odieuse servitude de l'instruction obligatoire qui achèverait de ruiner l'autorité paternelle et d'effacer les dernières traces du respect dans la famille et dans l'État.

LETTRE SUR LES OUVRIERS.

20 Avril 1865.

L'opinion publique a le pressentiment d'une crise prochaine. Les ouvriers le partagent, et l'expression de leurs vœux après l'exposition de Londres suffit pour nous en convaincre.

Il m'a donc semblé que le moment était venu de

leur montrer que nous nous occupons de leurs intérêts, que nous connaissons leurs besoins, et que nous avons à cœur d'améliorer, autant qu'il est en nous, leur situation.

En conséquence, j'ai pensé qu'il était utile d'appeler l'attention et la sollicitude de nos amis sur cette grave question. Essayons ici, après avoir signalé le mal, d'en indiquer le remède.

1° La royauté a toujours été la patronne des classes ouvrières. Les *établissements* de saint Louis, les *règlements* des métiers, le système des *corporations*, en sont des preuves manifestes. C'est sous cette égide que l'industrie française a grandi, et qu'elle est parvenue à un degré de prospérité et de juste renommée qui, en 1789, ne l'a laissée inférieure à aucune autre.

Qu'avec le temps, et à la longue, les institutions aient dégénéré ; que des abus s'y soient introduits, c'est ce que personne ne conteste.

Louis XVI, un de nos rois qui ont le plus aimé le peuple, avait porté ses vues sur les améliorations nécessaires ; mais les économistes qu'il consulta servirent mal ses paternelles intentions, et tous leurs plans échouèrent. L'Assemblée constituante ne se contenta pas, ainsi que l'avaient demandé les cahiers, de donner plus de liberté à l'industrie, au commerce et au travail ; elle renversa toutes les barrières, et au lieu de dégager les associations des entraves qui les gênaient, elle prohiba jusqu'au

droit de réunion et à la faculté de concert et d'entente. Les *jurandes* et les *maîtrises* disparurent. La liberté du travail fut proclamée, mais la liberté d'association fut détruite du même coup. De là cet individualisme dont l'ouvrier est encore aujourd'hui la victime. Condamné à être seul, la loi le frappe s'il veut s'entendre avec ses compagnons, s'il veut former pour se défendre, pour se protéger, pour se faire représenter, une de ces unions qui sont de droit naturel, que commande la force des choses, et que la société devrait encourager en les réglant.

Aussi cet isolement contre nature n'a pu durer. Malgré les lois, des *associations*, des *compagnonnages*, des *corporations*, se sont ou rétablies ou maintenues. On les a poursuivies, on n'a pu les anéantir. On n'a réussi qu'à les forcer de se réfugier dans l'ombre du mystère, et l'individualisme proscrit a produit les sociétés secrètes, double péril dont soixante ans d'expérience ont révélé toute l'étendue.

L'individu, demeuré sans bouclier pour ses intérêts, a été de plus livré en proie à une concurrence sans limites, contre laquelle il n'a eu d'autre ressource que la *coalition* et les *grèves*. Jusqu'à l'année dernière, ces *coalitions* étaient passibles de peines sévères, qui tombaient la plupart du temps sur les ouvriers les plus capables et les plus honnêtes, que la confiance de leurs camarades avait

choisis comme chefs ou comme mandataires. C'était un tort ; on crut le faire cesser en autorisant légalement la *coalition*, qui, de délit qu'elle était la veille, est devenue le lendemain un *droit :* faute d'autant plus grave qu'on a négligé d'ajouter à ce droit ce qui aurait servi à en éclairer la pratique.

En même temps se constituait par le développement de la prospérité publique une espèce de *privilège industriel* qui, tenant dans ses mains l'existence des ouvriers, se trouvait investi d'une sorte de domination qui pouvait devenir oppressive, et amener par contre-coup des crises funestes. Il est juste de reconnaître qu'il n'en a pas abusé autant qu'il l'aurait pu. Mais, malgré la généreuse bienveillance d'un grand nombre de chefs d'industrie et le zèle dévoué de beaucoup de nobles cœurs ; malgré la création des sociétés de *secours mutuels*, des *caisses de secours*, des *caisses d'épargne*, des *caisses de retraite*, des œuvres pour le logement, pour le service des malades, pour l'établissement des écoles dans les manufactures, pour la moralisation des divertissements, pour la réforme du *compagnonnage*, pour les soins aux infirmes, aux orphelins, aux vieillards ; malgré tous les efforts de cette charité chrétienne qui est particulièrement l'honneur de notre France, la *protection* n'est pas encore suffisamment exercée partout, et les intérêts moraux et matériels des classes ouvrières sont encore grandement en souffrance.

Voilà le mal tel qu'une rapide et incomplète esquisse peut en donner l'idée. Il est évidemment une menace pour l'ordre public. Aussi convient-il avant tout de l'examiner avec la plus sérieuse attention.

2° Quant aux remèdes, voici ceux que les principes et l'expérience paraissent indiquer.

A l'individualisme opposer l'association ; à la concurrence effrénée le contrepoids de la défense commune; au privilège industriel la constitution volontaire et réglée des corporations libres.

Il faut rendre aux ouvriers le droit de se concerter, en conciliant ce droit avec les impérieuses nécessités de la paix publique, de la concorde entre les citoyens et du respect des droits de tous. Le seul moyen d'y parvenir est la liberté d'association sagement réglée, et renfermée dans de justes bornes. Or, il est à remarquer que c'est là précisément la demande instante par laquelle se terminent les vœux de tous les délégués à l'exposition de Londres.

Ce ne sera du reste que la régularisation légale d'une situation qui, à propos de cette exposition, s'est révélée tout à coup, à la grande surprise de l'administration alarmée. Car on a bien été obligé de reconnaître alors que, par le fait, malgré la législation et contre elle, ces associations existaient déjà ; qu'elles s'étaient reformées sous l'abri du secret et en dehors de toute garantie. Les rapports

des délégués ont été publiés, et ils concluent tous à la constitution libre des associations et des syndicats. La couleur dont ces rapports sont parfois empreints est une raison de plus pour qu'on s'en occupe, qu'on s'en inquiète, et qu'on cherche à dégager de ce qu'ils ont de faux et de pernicieux ce qu'ils peuvent avoir de juste et de vrai.

En un mot, ce qui est démontré, c'est la nécessité d'associations volontaires et libres des ouvriers pour la défense de leurs intérêts communs. Dès lors, il est naturel que, dans ces associations, il se forme sous un nom quelconque des *syndicats*, des *délégations*, des *représentations*, qui puissent entrer en relation avec les patrons ou syndicats de patrons pour régler à l'amiable les différends relatifs aux conditions du travail, et notamment au salaire. Ici, la communauté d'intérêts entre les patrons et les ouvriers sera une cause de concorde, et non d'antagonisme. La paix et l'ordre sortiront de ces délibérations, où, selon la raison et l'expérience, figureront les mandataires les plus capables et les plus conciliants des deux côtés. Une équitable satisfaction sera ainsi assurée aux ouvriers ; les abus de la concurrence seront évités autant que possible, et la domination du privilège industriel resserrée en d'étroites limites.

L'autorité publique n'aura rien à craindre, car, en sauvegardant les droits d'autrui, loin d'abandonner les siens, elle en maintiendra au contraire

l'exercice avec la haute influence comme avec les moyens de force et de précautions qui lui appartiennent. Toute réunion devra être accessible aux agents du pouvoir. Aucune ne se tiendra sans une déclaration préalable, et sans que l'autorité, si elle le juge à propos, ait la faculté d'être présente. Les règlements devront lui être communiqués, et elle aura soin que jamais le but et l'objet des réunions ne puissent être ni méconnus, ni dépassés. Laissant une entière liberté aux débats et aux transactions, elle n'interviendra qu'amiablement, et à la demande des deux parties, pour faciliter leur accord. Elle sera toujours en mesure de réprimer sévèrement les troubles, les manœuvres et les désordres. Des commissions mixtes, des syndicats de patrons et d'ouvriers, pourront se rassembler sous son égide pour entretenir les bons rapports, et prévenir ou vider les différends.

Enfin l'intervention généreuse des particuliers devra être admise pour venir en aide aux ouvriers, et pour exercer à leur égard en toute indépendance, et avec la pleine liberté du bien, les ministères de protection et de charité chrétienne mentionnés plus haut.

En résumé, droit d'association sous la surveillance de l'État, et avec le concours de cette multitude d'œuvres admirables, fruits précieux des vertus évangéliques, tels sont les principes qui semblent

devoir servir efficacement à délier le nœud si compliqué de la question ouvrière.

Qui ne voit d'ailleurs que la constitution volontaire et réglée de corporations libres deviendrait un des éléments les plus puissants de l'ordre et de l'harmonie sociale, et que ces corporations pourraient entrer dans l'organisation de la commune et dans les bases de l'électorat et du suffrage ? Considération qui touche un des points les plus graves de la politique de l'avenir.

En présence surtout des difficultés actuelles, ne semble-t-il pas que, fidèles à toutes les traditions de son glorieux passé, la royauté vraiment chrétienne et vraiment française doive faire aujourd'hui pour l'émancipation et la prospérité morale et matérielle des classes ouvrières ce qu'elle a fait en d'autres temps pour l'affranchissement des communes ? N'est-ce pas à elle qu'il appartient d'appeler le peuple du travail à jouir de la liberté et de la paix, sous la garantie nécessaire de l'autorité, sous la tutelle spontanée du dévouement et sous les auspices de la charité chrétienne ?

LETTRE SUR L'ENQUÊTE AGRICOLE.

Mars 1866.

Le zèle intelligent et dévoué de mes amis prendra, j'en suis certain, une part active à l'enquête qui va s'ouvrir sur les souffrances, malheureusement trop réelles, de l'agriculture française. Il n'y a pour eux dans cette circonstance aucun motif de refuser le concours qu'ils doivent à tout ce qui est utile au pays, et sur ce terrain leur rôle est tracé d'avance.

En effet, ils comptent dans leurs rangs un grand nombre d'hommes qu'une pratique journalière met à même de bien entendre ces difficiles questions, et qui, par conséquent, sont des mieux placés pour contribuer à les résoudre. Aussi, est-ce avec une vive satisfaction que j'ai vu plusieurs d'entre eux intervenir déjà dans cette grave controverse, et seconder par leurs paroles et leurs écrits ce mouvement d'opinion qui a décidé l'enquête. Mais, pour devenir efficace, cette enquête doit être sérieuse et complète. Or les causes de l'état douloureux qui excite aujourd'hui de si générales et si justes plaintes, sont nombreuses et profondes.

Il faut donc sans passion, sans esprit de parti, sans idées préconçues, sonder toutes les sources du mal, en chercher de bonne foi les remèdes, et ne rien négliger de ce qui peut rendre à l'agricul-

ture, appelée avec tant de raison la mère et la nourrice de la France, toute sa naturelle et vigoureuse fécondité.

C'est là une nécessité si hautement proclamée et si universellement reconnue qu'il y a lieu d'espérer qu'elle dominera toutes les vues particulières, et empêchera que l'enquête, dont la forme insuffisante couvrira peut-être d'autres intentions, et même certains calculs plus ou moins intéressés, puisse être forcément détournée de son véritable but, pour aller se perdre sur des objets étrangers et purement politiques.

Néanmoins il sera sage de se prémunir contre un péril qui est toujours à craindre, et de suivre attentivement la direction qui sera donnée à l'enquête, afin d'en assurer encore davantage tous les salutaires effets.

Ceux de nos amis qui sont surtout en position de remplir cette tâche, ne se contenteront pas de porter devant la commission le résultat consciencieux de leurs études et le tribut loyal de leur expérience. Ils s'appliqueront également à éclairer par des publications spéciales les classes agricoles qui souvent ne sauraient pas d'elles-mêmes embrasser dans son ensemble et dans ses détails une si vaste question, et ils se feront un devoir de mettre leurs loisirs, leurs connaissances, tout leur dévouement, à la disposition et au service des populations au sein desquelles ils vivent.

Heureux de cette nouvelle occasion qui leur est offerte de travailler activement au bien de leur pays, ils la saisiront avec empressement, et, ici comme partout, on les verra figurer au premier rang parmi ceux dont la noble mission est de se montrer constamment les plus fidèles interprètes, les gardiens les plus intègres et les plus fermes défenseurs des intérêts permanents de la France.

LETTRE SUR L'AGRICULTURE.

12 Mars 1866.

L'agriculture française est dans un état de souffrance qui mérite une sérieuse attention. La France est essentiellement agricole, et la prospérité des champs y est étroitement liée à celle de l'industrie et du commerce. Les productions du sol sont la première richesse du pays. C'est le sol qui nourrit la nation. C'est lui qui est le juste objet de l'attachement et du zèle dévoué de ses habitants. C'est sur lui que pèsent les plus lourdes charges. Dans les crises publiques, c'est lui qui est toujours le plus sensiblement atteint, et, aux heures de détresse, c'est encore lui qui offre les dernières ressources et fait le plus généreusement les sacrifices suprêmes.

L'équité, la politique et l'intérêt de tous solli-

citent donc pour l'agriculture les soins éclairés et le constant appui d'une protection efficace. Aussi la royauté l'a-t-elle eue de tout temps en grande estime et en haute faveur. Qui n'a gardé le souvenir du mot si populaire de mon aïeul Henri IV, vive expression de sa sollicitude pour le bien-être de l'agriculture ? Et qui ne sent la vérité de ce que disait pareillement son fidèle et sage ministre : « Le labourage et le pâturage sont les deux mamelles de la France » ?

Aujourd'hui cependant l'agriculture souffre, et elle souffre partout. Le nord se plaint comme le midi, l'ouest comme l'est et le centre. L'Assemblée législative, les conseils généraux, les comices agricoles, les publicistes, les divers organes de l'opinion, tous, sans distinction de doctrine et de parti, n'ont ici qu'une voix. On peut différer de sentiments sur les causes du mal et sur les remèdes à y apporter, mais nul n'en conteste ni l'existence ni l'étendue. Quiconque aime sincèrement sa patrie reconnaît la gravité de la situation et l'urgente nécessité d'y pourvoir.

Naturellement la culture du *blé*, la plus importante de toutes, est celle qui souffre davantage, tant à raison du rang qu'elle occupe dans le travail national qu'à cause du régime auquel de récents traités et la législation qui s'en est suivie l'ont soumise. Ses pertes ont été évaluées à des chiffres énormes, qui, dût-on les réduire, n'en

accusent pas moins une véritable détresse. Or tandis que le blé est à vil prix, et ne rend pas à celui qui le cultive le fruit de ses labeurs, le pain reste cher, et la population ouvrière ne profite pas du bon marché qui ruine la population rurale.

L'élève du bétail n'est pas dans de meilleures conditions. Malgré le développement de cette branche de produits, malgré l'accroissement de la consommation, malgré les ravages du typhus dans des contrées voisines, les prix ne se sont pas relevés, et en même temps la viande de boucherie a continué d'être portée à des taux de plus en plus exagérés. Quelle peut être l'explication de ces singuliers phénomènes?

Quoique les progrès agricoles et les améliorations introduites dans les différentes cultures n'aient pas cessé de se développer, quoique les rapports des concours et des comices témoignent du zèle, de l'intelligence et des sacrifices de nos agriculteurs, en ont-ils été récompensés par leurs produits? Non.

La *distillerie* et la *culture de la betterave* en particulier n'ont pas obtenu le succès auquel on était en droit de s'attendre. On n'ose plus conseiller l'exploitation de ces distilleries agricoles, qui ne promettent que des résultats incertains, et quelquefois même n'offrent que des perspectives de ruine imminente aux cultivateurs assez hardis pour les adjoindre à leurs domaines.

La *vigne* qui, en certaines contrées et grâce à des années exceptionnellement favorables, a donné de beaux revenus, est loin en d'autres régions d'avoir également prospéré. Des réclamations se sont fait entendre et des réunions ont été provoquées, pour mettre en commun les observations et les doléances tant sur l'état des cultures que sur le régime des impôts et des prohibitions qui les frappent. Il est donc trop manifeste que la souffrance est presque générale ?

A quelles causes faut-il attriber cette souffrance ?

Par quelles modifications, par quelles améliorations, peut-on espérer de l'adoucir et d'y remédier ?

N'y a-t-il rien à faire pour alléger le fardeau des charges exorbitantes qui pèsent sur le sol ?

Quels moyens prendre pour venir en aide à la propriété, si profondément atteinte par les hypothèques ?

Des institutions de crédit ne pourraient-elles pas être utilement fondées en vue des besoins de l'agriculture ?

La législation ne devrait-elle pas se préoccuper des effets désastreux du morcellement indéfini des domaines ?

Comment arrêter la dépopulation toujours croissante des campagnes, et retenir chez eux les propriétaires, dont l'absence porte un coup si funeste à la prospérité du sol?

Les cultures doivent-elles être changées ?

Pourquoi l'élève du bétail ne dédommage-t-elle pas le propriétaire de ses sacrifices et de ses peines ?

Qu'y a-t-il à tenter en faveur de la culture de la betterave et des distilleries agricoles ?

En un mot, comment guérir le mal présent, et assurer à l'agriculture un meilleur avenir ?

Voilà des questions du plus grand intérêt qui demandent à être soigneusement étudiées, et sur lesquelles doivent se porter les sollicitudes de tous ceux qui aiment leur pays.

De toute part on réclame une enquête sérieuse et libre de tout système préconçu. Ce vœu unanime doit être secondé.

L'opinion publique a ici une puissance salutaire qu'on ne peut nier. Il appartient surtout à nos amis de s'en faire les échos et les interprètes. La cause du sol est naturellement entre leurs mains. Qu'ils s'en constituent hautement les défenseurs. Ils auront bien mérité des populations et de la France.

Au vicomte de Saint-Priest.

9 Décembre 1866.

L'année qui va finir, mon cher ami, n'a pas été heureuse pour l'Europe, et en particulier pour la

France. La gravité des circonstances frappe tous les esprits. La situation est pleine d'incertitudes et de périls ; l'opinion publique s'en émeut, les intérêts menacés s'inquiètent du présent et s'effraient de l'avenir ; à peine remis d'une secousse violente, ils en redoutent de nouvelles. Des questions qui semblaient assoupies se réveillent. Partout on arme, partout on prépare des moyens formidables de destruction et de guerre. Les événements dont l'Allemagne et l'Italie ont été récemment le théâtre ont confondu tous les calculs, trompé toutes les prévisions, rompu brusquement l'équilibre européen, et aucun pays n'en a ressenti plus vivement que le nôtre le douloureux contre-coup. Cependant, grâce à Dieu, en considérant avec calme et sang-froid l'état des choses, je n'y vois rien pour nous d'irréparable. Notre influence prépondérante a été profondément atteinte, mais une sage et ferme conduite, sans témérité comme sans faiblesse, peut la relever. Oui, la France, avec son énergie, sa loyauté, son désintéressement prompt à se passionner pour toutes les grandes idées, à se dévouer pour toutes les justes causes, avec son armée aussi admirable par la discipline que par la valeur, avec sa puissante unité, œuvre des siècles, marchera toujours à la tête des nations ; sa grandeur est nécessaire à la stabilité, au repos de l'Europe. Mais c'est une raison de plus pour ne pas négliger les conseils d'une politique prévoyante, pou ne

pas accepter en silence ce que nos pères se sont efforcés d'empêcher dans tous les temps, pour ne pas laisser se former à nos portes deux vastes États, dont l'un surtout dispose d'une puissance militaire incontestable. Justement jaloux de l'honneur et de la dignité de notre belle patrie, craignons pour elle jusqu'à l'ombre même d'un amoindrissement de l'influence qui lui appartient.

Ici naturellement ma pensée se porte avec tristesse sur Rome, où nous laissons abattre en ce moment une des grandes choses que Dieu a faites par la France, *gesta Dei per Francos,* je veux dire la souveraineté temporelle du chef de l'Église, indispensable garantie de son indépendance et du libre exercice de son autorité spirituelle dans tout l'univers.

Lorsqu'il y a dix-huit ans nous avons relevé cette institution dix fois séculaire, un instant renversée par la révolution, nous avons revendiqué hautement comme un droit sacré le devoir de la défendre contre de nouvelles attaques, et tant que nos soldats ont gardé la cité sainte, la révolution a tremblé devant eux ; mais leur départ est annoncé ; après eux qu'arrivera-t-il ? Si d'autres pensées avaient présidé au gouvernement de notre pays, fidèle à ses traditions nationales et à son glorieux titre de fille aînée de l'Église, la France aurait eu quelque chose de plus à offrir au Saint-Père qu'un appui provisoire et passager. Soutenu par elle,

Pie IX n'aurait eu rien à craindre de ses ennemis ; il eût accompli en paix sa double mission de pontife et de roi, et ses peuples lui devraient depuis longtemps les améliorations dont il avait pris lui-même la généreuse et paternelle initiative. Aujourd'hui nous touchons peut-être à une catastrophe dont les conséquences sont incalculables. Ce n'est pas l'avenir de la souveraineté pontificale qui est seul en péril. Jusque-là il ne s'agissait, disait-on, en dépouillant le chef de l'Église de son pouvoir temporel, que de le ramener à la sainte et vénérable pauvreté de l'âge apostolique, afin que, déchargé de tous les soins de la terre, il pût exercer plus librement son autorité spirituelle. Mais maintenant on ne s'en cache plus ; dans son pouvoir temporel, c'est bien son autorité spirituelle qu'on veut atteindre ; c'est au principe même de toute religion et de toute autorité qu'on s'en prend. Bientôt on demandera logiquement que de nos lois et de nos tribunaux disparaisse l'idée de Dieu. Alors il n'y aura plus entre les hommes d'autre lien que l'intérêt ; la justice ne sera plus qu'une convention. Il ne restera plus d'autre moyen pour l'obtenir que la force, et l'édifice social, miné jusque dans ses fondements, s'écroulera de toutes parts.

On repousse, non sans raison, l'immixtion de l'Église dans la politique ; on veut que le clergé se renferme dans ses saintes fonctions, sans se mêler

aux choses du dehors. Mais comment pourra-t-il ne pas s'en occuper, quand on aura jeté le trouble dans le gouvernement de l'Église, quand son chef vénéré ne sera plus libre, ou qu'on l'aura forcé à quitter Rome et à errer, sans asile, n'ayant pas où reposer sa tête ?

Non, la cause de la souveraineté temporelle du pape n'est pas isolée; elle est celle de toute religion, celle de la société, celle de la liberté. Il faut donc à tout prix en prévenir la chute.

Disons-le à la louange de notre pays, à aucune époque et dans aucune circonstance il ne s'est trompé sur le caractère et la portée de ce qu'il voyait s'accomplir. Son sens droit n'a cessé d'indiquer ce qu'il y avait à faire et à éviter. Ainsi ses impressions premières sur l'Italie, sur l'expédition du Mexique, sur la lutte prête à s'engager en Allemagne, ont signalé d'avance, dans les étroites limites laissées à leurs manifestations, les dangereuses conséquences d'une politique poursuivie, malgré ses avertissements réitérés, que les faits n'ont pas tardé à justifier.

Vous me tracez un affligeant tableau de notre situation intérieure. Je reconnais comme vous la profondeur du mal qui arrête au dedans l'essor de nos destinées. — Vous savez depuis longtemps les vœux que ma raison et mon cœur me dictent pour ma patrie. Est-il besoin de vous le redire ici ? Un pouvoir fondé sur l'hérédité monarchique, respecté

dans son principe et dans son action, sans faiblesse comme sans arbitraire, le gouvernement représentatif dans sa puissante vitalité, les dépenses publiques sérieusement contrôlées, le règne des lois, le libre accès de chacun aux emplois et aux honneurs, la liberté religieuses et les libertés civiles consacrées et hors d'atteinte, l'administration intérieure dégagée des entraves d'une centralisation excessive, la propriété foncière rendue à la vie et à l'indépendance par la diminution des charges qui pèsent sur elle, l'agriculture, le commerce, l'industrie constamment encouragés et au-dessus de tout cela, une grande chose : l'honnêteté ! L'honnêteté qui n'est pas moins une obligation dans la vie publique que dans la vie privée, l'honnêteté qui fait la valeur morale des États comme des particuliers.

Est-il nécessaire d'ajouter qu'après tant de déchirements, un des premiers besoins de la France, c'est l'union. La seule politique qui lui convienne est une politique de conciliation, qui relie au lieu de séparer, qui mette en oubli toutes les anciennes dissidences, qui fasse appel à tous les dévouements, à tous les mérites, à tous les nobles cœurs qui, aimant leur patrie comme une mère, la veulent grande, libre, heureuse et honorée.

Quant à moi, ma douleur est de voir de loin les maux de mon pays, sans qu'il me soit donné de les partager ; mais si, dans les épreuves qu'il peut

avoir encore à traverser, la Providence m'appelle un jour à le servir, n'en doutez pas, vous me verrez paraître résolument au milieu de vous, pour nous sauver ou périr ensemble.

Vous qui me connaissez, mon cher ami, vous savez bien que les idées que je viens d'exprimer ont toujours été les miennes. C'étaient les idées de ma jeunesse ; ce sont mes idées d'aujourd'hui, confirmées et mûries par le travail et l'expérience.

Je vous renouvelle, mon cher général, l'assurance de ma bien sincère et constante affection.

Au baron de Charette.

15 Novembre 1867.

Au moment, mon cher Charette, où vous, vos frères et un si grand nombre de nos amis venez de combattre et de vaincre pour la plus sainte des causes, j'éprouve le besoin de vous dire que j'étais avec vous par le cœur et par la pensée, puisque, à mon grand regret, je ne pouvais y être en personne. Grâce à ces merveilleux dévouements et à ce brillant courage, la révolution, pour la première fois depuis de longues années, a été obligée de reculer, et jusqu'ici la souveraineté du Saint-Père est sauvée. Gloire à vous et à vos compagnons d'armes !

Ceux qui ont succombé dans cette lutte héroïque ne sont pas à plaindre ; ils reçoivent maintenant au Ciel la récompense de leur généreux sacrifice ; mais nous les pleurons en les admirant. Dites dans l'occasion à tous ces braves accourus à Rome de tous les coins du monde à l'heure du péril que j'honore leur belle conduite, et que je les envie. Quant à vous, vous avez prouvé une fois de plus que vous portiez dignement votre noble nom. Croyez plus que jamais à ma vive gratitude et à ma constante amitié.

---

*A M***.*

15 Novembre 1869.

Vous savez mieux que tout autre, mon cher ami, si la pensée de la France, la passion de son bonheur et de sa gloire, le désir de lui voir reprendre dans le monde la place que la Providence lui a assignée, font l'objet de mes constantes et bien vives préoccupations. J'ai toujours respecté mon pays dans les essais qu'il a voulu tenter. On a pu même s'étonner de la persistance d'une réserve dont je ne dois compte qu'à Dieu et à ma conscience. Mais si les amertumes prolongées de l'exil pouvaient avoir un adoucissement, je le trouverais dans la certitude

de n'avoir pas manqué à la résolution que j'avais prise envers moi-même de ne point aggraver les embarras et les périls de la France. Cependant, l'honneur et le devoir me recommandaient de la prémunir contre de funestes entraînements. Je n'hésitais pas, vous vous le rappelez, à protester contre les prétentions d'un pouvoir qui, uniquement basé sur le prestige d'un nom glorieux, croyait, au lendemain d'une crise violente, le moment propice pour s'imposer aux destinées du pays. Vous voulez la monarchie, disais-je alors aux Français ; vous avez reconnu qu'elle seule peut vous rendre, sous un gouvernement régulier et stable, cette sécurité de tous les droits, cette garantie de tous les intérêts, cet accord permanent d'une autorité forte et d'une sage liberté, qui fondent et assurent le bonheur des nations ; ne vous livrez pas à des illusions qui, tôt ou tard, vous seraient fatales. Ce nouvel empire qu'on vous propose ne saurait être cette monarchie tempérée et durable dont vous attendez tous ces biens...

La monarchie véritable, la monarchie traditionnelle, appuyée sur le droit héréditaire, et consacrée par le temps, peut seule vous remettre en possession de ces précieux avantages...

Le génie et la gloire de Napoléon n'ont pu suffire à fonder rien de stable ; son nom et son souvenir y suffiraient bien moins encore...

Les dix-sept années qui viennent de s'écouler

depuis que je faisais entendre ces paroles à mon pays n'ont-elles pas justifié mes prévisions et mes conseils ?

La France et la société tout entière sont menacées de nouvelles commotions ; aujourd'hui comme il y a dix-sept ans, je suis convaincu et j'affirme que la monarchie héréditaire est l'unique port de salut où, après tant d'orages, la France pourra retrouver enfin le repos et le bonheur. — Poursuivre en dehors de cette monarchie la réalisation des réformes légitimes que demandent avec raison tant d'esprits éclairés, chercher la stabilité dans les combinaisons de l'arbitraire et du hasard, bannir le droit chrétien de la société, baser sur des expédients l'alliance féconde de l'autorité et de la liberté, c'est courir au-devant de déceptions certaines. La France réclame à bon droit les garanties du gouvernement représentatif, honnêtement, loyalement pratiqué, avec toutes les libertés et tout le contrôle nécessaires. Elle désire une sage décentralisation administrative et une protection efficace contre les abus d'autorité. Un gouvernement qui fait de l'honnêteté et de la probité politique la règle invariable de sa conduite, loin de redouter ces garanties et cette protection, doit, au contraire, les rechercher sans cesse. Ceux qui envahissent le pouvoir sont impuissants à tenir les promesses dont ils leurrent les peuples, après chaque crise sociale, parce qu'ils sont condamnés à faire appel à leurs passions au

lieu de s'appuyer sur leurs vertus. — Berryer l'a dit admirablement : « Pour eux, gouverner, ce n'est plus éclairer et diriger la pensée publique, quelle qu'elle soit ; il suffit de savoir la flatter, ou la mépriser, ou l'éteindre. » Pour la monarchie traditionnelle, gouverner, c'est s'appuyer sur les vertus de la France, c'est développer tous ses nobles instincts, c'est travailler sans relâche à lui donner ce qui fait les nations grandes et respectées, c'est vouloir qu'elle soit la première par la foi, par la puissance et par l'honneur.

Puisse-t-il venir, ce jour si longtemps attendu où je pourrai enfin servir mon pays ! Dieu sait avec quel bonheur je donnerais ma vie pour le sauver. Ayons donc confiance, mon cher ami, et ne cessons de travailler dans ce noble but. A la justice et au droit appartient toujours la dernière victoire. Comptez plus que jamais sur mon affection.

Au comte de Flavigny, Président de la Société internationale de secours aux blessés.

22 Août 1870.

Monsieur le comte,

Condamné par l'exil à la douleur de ne pouvoir combattre pour ma patrie, j'admire plus que personne les prodiges de valeur de notre héroïque

armée, et je veux du moins venir en aide autant qu'il est en moi à nos soldats blessés en accomplissant le plus saint des devoirs. Je leur offre pour asile le château de Chambord, que la France m'a donné en des temps plus heureux, et dont j'aime à porter le nom en souvenir de mon pays.

Recevez l'assurance de tous mes sentiments.

---

*A M***.*

1er Septembre 1870.

... Au milieu de toutes ces poignantes émotions, c'est une grande consolation de voir que l'esprit public, l'esprit de patriotisme ne se laisse pas abattre et grandit avec nos malheurs. Je suis heureux que nos amis aient si bien compris leurs devoirs de citoyens et de Français. Oui, avant tout, il faut repousser l'invasion, sauver à tout prix l'honneur de la France, l'intégrité de son territoire. Il faut oublier en ce moment tout dissentiment, mettre de côté toute arrière-pensée.

Nous devons au salut de notre pays toute notre énergie, notre fortune, notre sang. La vraie mère préférait abandonner son enfant plutôt que de le voir périr.

J'éprouve ce même sentiment et je dis sans

cesse : Mon Dieu, sauvez la France, dussé-je mourir sans la revoir.

Vous comprenez avec quelle impatience nous attendons les nouvelles.

Adieu, croyez à ma sincère affection.

MANIFESTE.

Frontière de France (Suisse), 9 Octobre 1870.

Français !

Vous êtes de nouveau maîtres de vos destinées.

Pour la quatrième fois depuis moins d'un demi-siècle, vos institutions politiques se sont écroulées, et nous sommes livrés aux plus douloureuses épreuves.

La France doit-elle voir le terme de ces agitations stériles, source de tant de malheurs ? C'est à vous de répondre.

Durant les longues années d'un exil immérité, je n'ai pas permis un seul jour que mon nom fût une cause de division et de trouble, mais aujourd'hui qu'il peut être un gage de conciliation et de sécurité, je n'hésite pas à dire à mon pays que je suis prêt à me dévouer tout entier à son bonheur.

Oui, la France se relèvera, si, éclairée par les leçons de l'expérience, lasse de tant d'essais infructueux, elle consent à rentrer dans les voies que la Providence lui a tracées.

Chef de cette Maison de Bourbon qui, avec l'aide de Dieu et de vos pères, a constitué la France dans sa puissante unité, je devais ressentir plus profondément que tout autre l'étendue de nos désastres, et, mieux qu'à tout autre, il m'appartient de les réparer.

Que le deuil de la patrie soit le signal du réveil et des nobles élans. L'étranger sera repoussé, l'intégrité de notre territoire assurée, si nous savons mettre en commun tous nos efforts, tous nos dévouements et tous nos sacrifices.

Ne l'oubliez pas ; c'est par le retour à ses traditions de foi et d'honneur, que la grande nation un moment affaiblie recouvrera sa puissance et sa gloire.

Je vous le disais naguère : gouverner ne consiste pas à flatter les passions des peuples, mais à s'appuyer sur leurs vertus.

Ne vous laissez pas entraîner par de fatales illusions. Les institutions républicaines, qui peuvent correspondre aux aspirations de sociétés nouvelles, ne prendront jamais racine sur notre vieux sol monarchique.

Pénétré des besoins de mon temps, toute mon ambition est de fonder avec vous un gouverne-

ment vraiment national, ayant le droit pour base, l'honnêteté pour moyen, la grandeur morale pour but.

Effaçons jusqu'au souvenir de nos dissensions passées, si funestes au développement du véritable progrès et de la vraie liberté.

Français, qu'un seul cri s'échappe de notre cœur :

Tout pour la France, par la France, et avec la France.

PROTESTATION CONTRE LE BOMBARDEMENT DE PARIS

7 Janvier 1871.

Il m'est impossible de me contraindre plus longtemps au silence.

J'espérais que la mort de tant de héros tombés sur le champ de bataille, que la résistance énergique d'une capitale résignée à tout pour maintenir l'ennemi en dehors de ses murs, épargnerait à mon pays de nouvelles épreuves. Mais le bombardement de Paris arrache à ma douleur un cri que je ne saurais contenir.

Fils des rois chrétiens qui ont fait la France, je gémis de ses désastres. Condamné à ne pouvoir les racheter au prix de ma vie, je prends à témoin les peuples et les rois, et je proteste, comme je le

puis, contre la guerre la plus sanglante et la plus lamentable qui fût jamais.

Qui parlera au monde, si ce n'est pas moi, pour la ville de Clovis, de Clotilde et de Geneviève, pour la ville de Charlemagne et de saint Louis, de Philippe-Auguste et de Henri IV, pour la ville des sciences, des arts et de la civilisation ?

Non ! je ne verrai pas périr la grande cité que chacun de mes aïeux a pu appeler *ma bonne ville de Paris*.

Et puisque je ne puis rien de plus, ma voix s'élèvera de l'exil pour protester contre la ruine de ma patrie ; elle criera à la terre et au Ciel, assurée de rencontrer la sympathie des hommes, en attendant tout de la justice de Dieu.

A M. de Carayon-Latour (1).

8 Mai 1871.

Comme vous, mon cher ami, j'assiste, l'âme navrée, aux cruelles péripéties de cette abominable guerre civile qui a suivi de si près les désastres de l'invasion.

Je n'ai pas besoin de vous dire combien je m'as-

(1) M. de Carayon-Latour était député de la Gironde à l'Assemblée nationale.

socie aux tristes réflexions qu'elle vous inspire et combien je comprends vos angoisses.

Lorsque la première bombe étrangère éclata sur Paris, je ne me suis souvenu que des grandeurs de la ville où je suis né. J'ai jeté au monde un cri de douleur qui a été entendu.

Je ne pouvais rien de plus, et, aujourd'hui comme alors, je suis réduit à gémir sur les horreurs de cette guerre fratricide.

Mais ayez confiance, les difficultés de cette douloureuse entreprise ne sont pas au-dessus de l'héroïsme de notre armée.

Vous vivez, me dites-vous, au milieu d'hommes de tous les partis, préoccupés de savoir ce que je veux, ce que je désire, ce que j'espère.

Faites-leur bien connaître mes pensées les plus intimes et tous les sentiments dont je suis animé.

Dites-leur que je ne les ai jamais trompés, que je ne les tromperai jamais, et que je leur demande au nom de nos intérêts les plus chers et les plus sacrés, au nom de la civilisation, au nom du monde entier, témoin de nos malheurs, d'oublier nos dissensions, nos préjugés et nos rancunes.

Prémunissez-les contre les calomnies répandues dans l'intention de faire croire que, découragé par l'excès de nos infortunes, et désespérant de l'avenir de mon pays, j'ai renoncé au bonheur de le sauver.

Il sera sauvé le jour où il cessera de confondre la

licence avec la liberté ; il le sera surtout quand il n'attendra plus son salut de ces gouvernements d'aventure qui, après quelques années de fausse sécurité, le jettent en d'effroyables abîmes.

Au-dessus des agitations de la politique, il y a une France qui souffre, une France qui ne veut pas périr et qui ne périra pas : car, lorsque Dieu soumet une nation à de pareilles épreuves, c'est qu'il a encore sur elle de grands desseins.

Sachons reconnaître aussi que l'abandon des principes est la vraie cause de nos désastres.

Une nation chrétienne ne peut pas impunément déchirer les pages séculaires de son histoire, rompre la chaîne de ses traditions, inscrire en tête de sa constitution la négation des droits de Dieu, bannir toute pensée religieuse de ses codes et de son enseignement public.

Dans ces conditions, elle ne fera jamais qu'une halte dans le désordre ; elle oscillera perpétuellement entre le césarisme et l'anarchie, ces deux formes également honteuses des décadences païennes, et n'échappera pas au sort des peuples infidèles à leur mission.

Le pays l'a bien compris quand il a choisi pour mandataires des hommes éclairés, comme vous, sur les besoins de leur temps, mais non moins pénétrés des principes nécessaires à toute société qui veut vivre dans l'honneur et dans la liberté.

C'est pourquoi, mon cher ami, malgré ce qui

reste de préjugé, tout le bon sens de la France aspire à la monarchie. Les lueurs de l'incendie lui font apercevoir le chemin ; elle sent qu'il lui faut l'ordre, la justice, l'honnêteté, et qu'en dehors de la monarchie traditionnelle, elle ne peut rien espérer de tout cela.

Combattez avec énergie les erreurs et les préventions qui trouvent un accès trop facile jusque dans les âmes les plus généreuses.

On dit que je prétends me faire décerner un pouvoir sans limite. Plût à Dieu qu'on n'eût pas accordé si légèrement ce pouvoir à ceux qui, dans les jours d'orage, se sont présentés sous le nom de sauveurs ! nous n'aurions pas la douleur de gémir aujourd'hui sur les maux de la patrie.

Ce que je demande, vous le savez : c'est de travailler à la régénération du pays, c'est de donner l'essor à toutes ses aspirations légitimes ; c'est, à la tête de toute la Maison de France, de présider à ses destinées, en soumettant avec confiance les actes du gouvernement au sérieux contrôle de représentants librement élus.

On dit que la monarchie traditionnelle est incompatible avec l'égalité de tous devant la loi.

Répétez bien que je n'ignore pas à ce point les leçons de l'histoire et les conditions de la vie des peuples.

Comment tolérerais-je des privilèges pour d'autres, moi qui ne demande que celui de consacrer

tous les instants de ma vie à la sécurité et au bonheur de la France, et d'être toujours à la peine avant d'être avec elle à l'honneur?

On dit que l'indépendance de la papauté m'est chère, et que je suis résolu à lui obtenir d'efficaces garanties. On dit vrai.

La liberté de l'Église est la première condition de la paix des esprits et de l'ordre dans le monde. Protéger le Saint-Siège fut toujours l'honneur de notre patrie et la cause la plus incontestable de sa grandeur parmi les nations. Ce n'est qu'aux époques de ses plus grands malheurs que la France a abandonné ce glorieux patronage.

Croyez-le bien, je serai appelé, non seulement parce que je suis le droit, mais parce que je suis l'ordre, parce que je suis la réforme, parce que je suis le fondé de pouvoirs nécessaire pour remettre en sa place ce qui n'y est pas et gouverner avec la justice et les lois, dans le but de réparer les maux du passé et de préparer enfin un avenir.

On se dira que j'ai la vieille épée de la France dans la main et, dans la poitrine, ce cœur de roi et de père qui n'a point de parti. Je ne suis point un parti, et je ne veux pas revenir pour régner par un parti. Je n'ai ni injure à venger, ni ennemi à écarter, ni fortune à refaire, sauf celle de la France, et je puis choisir partout les ouvriers qui voudront s'associer loyalement à ce grand ouvrage.

Je ne ramène que la religion, la concorde et la

paix ; et je ne veux exercer de dictature que celle de la clémence, parce que, dans mes mains, et dans mes mains seulement, la clémence est encore la justice.

Voilà, mon cher ami, pourquoi je ne désespère pas de mon pays et pourquoi je ne recule pas devant l'immensité de la tâche.

La parole est à la France et l'heure est à Dieu.

HENRI.

MANIFESTE.

Chambord, 5 Juillet 1871.

FRANÇAIS !

Je suis au milieu de vous.

Vous m'avez rouvert les portes de la France, et je n'ai pu me refuser le bonheur de revoir ma patrie.

Mais je ne veux pas donner, par ma présence prolongée, de nouveaux prétextes à l'agitation des esprits si troublés en ce moment.

Je quitte donc ce Chambord que vous m'avez donné et dont j'ai porté le nom avec fierté, depuis quarante ans, sur les chemins de l'exil.

En m'éloignant, je tiens à vous le dire, je ne me

sépare pas de vous ; la France sait que je lui appartiens.

Je ne puis oublier que le droit monarchique est le patrimoine de la nation, ni décliner les devoirs qu'il m'impose envers elle.

Ces devoirs, je les remplirai ; croyez-en ma parole d'honnête homme et de roi.

Dieu aidant, nous fonderons ensemble, et quand vous le voudrez, sur les larges assises de la décentralisation administrative et des franchises locales, un gouvernement conforme aux besoins réels du pays.

Nous donnerons pour garantie à ces libertés publiques auxquelles tout peuple chrétien a droit, le suffrage universel honnêtement pratiqué et le contrôle de deux Chambres, et nous reprendrons, en lui restituant son caractère véritable, le mouvement national de la fin du dernier siècle.

Une minorité révoltée contre les vœux du pays, en a fait le point de départ d'une période de démoralisation par le mensonge et de désorganisation par la violence. Ses criminels attentats ont imposé la révolution à une nation qui ne demandait que des réformes, et l'ont, dès lors, poussée vers l'abîme où hier elle eût péri sans l'héroïque effort de notre armée.

Ce sont les classes laborieuses, ces ouvriers des champs et des villes dont le sort a fait l'objet de

mes plus chères études, qui ont le plus souffert de ce désordre social.

Mais la France, cruellement désabusée par des désastres sans exemple, comprendra qu'on ne revient pas à la vérité en changeant d'erreur, qu'on n'échappe pas par des expédients à des nécessités éternelles.

Elle m'appellera, et je viendrai à elle tout entier, avec mon dévouement, mon principe et mon drapeau.

A l'occasion de ce drapeau, on a parlé de conditions que je ne dois pas subir.

Français!

Je suis prêt à tout pour aider mon pays à se relever de ses ruines et à reprendre son rang dans le monde; le seul sacrifice que je ne puisse lui faire, c'est celui de mon honneur.

Je suis et veux être de mon temps; je rends un sincère hommage à toutes ses grandeurs, et, quelle que fût la couleur du drapeau sous lequel marchaient nos soldats, j'ai admiré leur héroïsme et rendu grâces à Dieu de tout ce que leur bravoure ajoutait au trésor des gloires de la France.

Entre vous et moi, il ne doit subsister ni malentendu ni arrière-pensée.

Non, je ne laisserai pas, parce que l'ignorance ou la crédulité auront parlé de privilèges, d'abso-

lutisme et d'intolérance, que sais-je encore? de dîme, de droits féodaux, fantômes que la plus audacieuse mauvaise foi essaye de ressusciter à vos yeux, je ne laisserai pas arracher de mes mains l'étendard d'Henri IV, de François Ier et de Jeanne d'Arc.

C'est avec lui que s'est faite l'unité nationale ; c'est avec lui que vos pères, conduits par les miens, ont conquis cette Alsace et cette Lorraine dont la fidélité sera la consolation de nos malheurs.

Il a vaincu la barbarie sur cette terre d'Afrique témoin des premiers faits d'armes des princes de ma famille ; c'est lui qui vaincra la barbarie nouvelle dont le monde est menacé.

Je le confierai sans crainte à la vaillance de notre armée ; il n'a jamais suivi, elle le sait, que le chemin de l'honneur.

Je l'ai reçu comme un dépôt sacré du vieux roi, mon aïeul, mourant en exil ; il a toujours été pour moi inséparable du souvenir de la patrie absente ; il a flotté sur mon berceau, je veux qu'il ombrage ma tombe.

Dans les plis glorieux de cet étendard sans tache, je vous apporterai l'ordre et la liberté.

FRANÇAIS,

Henri V ne peut abandonner le drapeau blanc d'Henri IV.

HENRI.

A M. de La Rochette (1).

Ebenzweyer, 15 Octobre 1872.

Je n'hésite pas, mon cher La Rochette, à répondre franchement aux questions que vous me posez.

La France serait sauvée, et nous la verrions sortir de ses ruines plus forte et plus grande que jamais, si l'on voulait comprendre enfin quelles sont les vraies conditions du salut.

Le pays est las des agitations. Un secret instinct lui dit que la monarchie traditionnelle lui rendrait le repos auquel il aspire, et c'est ce que la révolution veut empêcher à tout prix. Aussi redouble-t-elle d'efforts pour le séduire et l'égarer.

Votre patriotisme s'en indigne, et vous regrettez de voir tant d'esprits généreux se rendre les complices involontaires d'erreurs qu'ils détestent et de solutions qu'ils redoutent.

Je m'en attriste comme vous ; mais, comme vous, je proteste contre l'établissement d'un état de choses destiné à prolonger la série de nos malheurs.

Il est impossible de s'y méprendre. La proclamation de la république en France a toujours été et

(1) M. de la Rochette était député de la Loire-Inférieure à l'Assemblée nationale.

serait encore le point de départ de l'anarchie sociale, le champ ouvert à toutes les convoitises, à toutes les utopies, et vous ne pouvez, sous aucun prétexte, vous associer à cette funeste entreprise.

On répète sans cesse, et avec raison, que nous vivons dans l'imprévu, et l'on s'ingénie à trouver chaque jour l'expédient capable d'assurer la sécurité du lendemain. Si le pays a la faiblesse de se laisser entraîner par les courants qui l'agitent, rien n'est moins inconnu que l'avenir. Nous courons à un abîme certain.

En vain essaierait-on d'établir une distinction rassurante entre ce parti de la violence qui promet la paix aux hommes en déclarant la guerre à Dieu, et ce parti plus prudent, mieux discipliné, arrivant à ses fins par des voies détournées, mais atteignant le même but.

Ils diffèrent par leur langage, mais ils poursuivent la même chimère ; ils ne recrutent pas les mêmes soldats, mais ils marchent sous le même drapeau : ils ne peuvent nous attirer que les mêmes malheurs.

Conserver l'illusion d'une république honnête et modérée après les sanglantes journées de juin 1848 et les actes sauvages de la seconde Terreur, si meurtrières toutes deux pour notre brave armée, n'est-ce pas oublier trop vite les avertissements de la Providence et traiter les leçons de l'expérience avec trop de dédain ?

C'est au moment où la France se réveille en s'affirmant par un grand acte de foi, qu'on prétendrait lui imposer le gouvernement le plus menaçant pour ses libertés religieuses !

C'est quand la nécessité des alliances se fait si impérieusement sentir qu'on rendrait toute alliance impossible, et qu'on se condamnerait soi-même à un isolement fatal !

Non, cela ne sera pas.

La république inquiète les intérêts autant que les consciences. Elle ne peut être qu'un provisoire plus ou moins prolongé. La monarchie seule peut donner la vraie liberté, et n'a pas besoin de se dire conservatrice pour rassurer les honnêtes gens.

C'est à ces derniers surtout que je voudrais rendre la conscience de leur force.

Le peuple d'autrefois avait coutume de s'écrier : « Ah ! si le roi savait ! » Comme il serait juste de dire aujourd'hui : « Ah ! si les hommes de bien voulaient ! »

Combattons sans relâche les défaillances des uns, les timides condescendances des autres. A la politique des fictions et des mensonges opposons partout et toujours notre politique à ciel ouvert.

Au fond, la France est catholique et monarchique ; c'est à nous qu'il appartient de la prémunir contre ses égarements, de lui signaler les écueils et de lui montrer le port.

J'espère n'avoir jamais failli à ce devoir sacré, et

nul n'aura le pouvoir de me faire dévier de mon chemin.

Je n'ai pas une parole à rétracter, pas un acte à regretter, car ils m'ont tous été inspirés par l'amour de ma patrie, et je revendique hautement ma part de responsabilité dans les conseils que je donne à mes amis.

Le jour du triomphe est encore un des secrets de Dieu, mais ayez confiance dans la mission de la France.

L'Europe a besoin d'elle. La papauté a besoin d'elle, et c'est pourquoi la vieille nation chrétienne ne peut pas périr.

Comptez sur ma constante affection.

A M. Ch. de Ribbe.

Frohsdorf, le 17 Juin 1873.

Le livre que vous venez de publier, Monsieur, et dont j'accepte très volontiers l'hommage, serait bien de nature à convaincre l'esprit le plus rebelle s'il pouvait subsister encore un doute sur le rôle que Dieu, dans la société, a de tout temps assigné à la famille.

Vous inspirant des travaux de M. Le Play, l'économiste éminent qui s'est spécialement voué de

nos jours à l'étude consciencieuse de ces graves questions, et préférant rester dans le domaine des faits, vous n'avez pas demandé vos preuves à la théorie, et vous avez trouvé, dans les profondeurs de notre histoire, des documents d'une grande puissance. Ces innombrables mémoires, testaments, *Livres de raison* que d'infatigables recherches vous ont fait découvrir dans les archives intimes du foyer domestique, sont autant de monuments qui nous livrent le secret de la perpétuité de tant de familles de toutes classes, opposant aux vicissitudes des siècles un rempart de foi, d'union, de vertu et d'honneur.

L'esprit du mal ne pouvait réaliser son plan de désorganisation universelle qu'en brisant ces liens formés par le respect de la tradition ; de là ses efforts persévérants pour saper l'autorité paternelle, base de la société chrétienne.

Votre œuvre est plus qu'une œuvre de lumière et d'érudition, c'est, avant tout, un acte de courage, car vous n'avez pas craint de braver l'impopularité qui s'attache à quiconque ose proclamer les droits de Dieu sur la société et s'opposer au triomphe de l'idéal si cher à la révolution : la famille sans chef et l'État sans Dieu.

Recevez mes vives félicitations et croyez à mes sentiments bien sincères.

HENRI.

A M. Edouard de Cazenove de Pradines (1).

28 Juillet 1873.

J'achève à l'instant même, mon cher Cazenove, dans le *Journal officiel*, la lecture de la séance du 24 juillet. Vous me connaissez trop pour attendre de moi une phrase banale sur votre énergique insistance dans la mémorable lutte dont vous êtes sorti, comme à Patay, le glorieux vaincu.

Je vous félicite, je vous remercie et je vous embrasse, heureux de joindre au témoignage de votre conscience celui de mon admiration et de ma vieille amitié.

HENRI.

(1) M. de Cazenove de Pradines, ancien officier de zouaves pontificaux, représentant du Lot-et-Garonne, avait proposé qu'une délégation du bureau de l'Assemblée nationale assistât à la pose de la première pierre de l'église du *vœu national* à Montmartre.

A M. le vicomte de Rodez-Bénavent (1).

Frohsdorf, le 19 Septembre 1873.

Le sentiment qu'on éprouve, mon cher vicomte, en lisant les détails que vous me donnez sur la propagande révolutionnaire dans votre province, est un sentiment de tristesse ; on ne saurait descendre plus bas pour trouver des armes contre nous, et rien n'est moins digne de l'esprit français.

En être réduit, en 1873, à évoquer le fantôme de la dîme, des droits féodaux, de l'intolérance religieuse, de la persécution contre nos frères séparés, que vous dirai-je encore, de la guerre follement entreprise dans des conditions impossibles, du gouvernement des prêtres, de la prédominance des classes privilégiées ! Vous avouerez qu'on ne peut pas répondre sérieusement à des choses si peu sérieuses. A quels mensonges la mauvaise foi n'a-t-elle pas recours lorsqu'il s'agit d'exploiter la crédulité publique ? Je sais bien qu'il n'est pas toujours facile, en face de ces indignes manœuvres, de conserver son sang-froid ; mais comptez sur le bon sens de vos intelligentes populations pour faire justice de pareilles sottises. Appliquez-vous surtout

(1) M. le vicomte de Rodez-Bénavent était député de l'Hérault.

à faire appel au dévouement de tous les honnêtes gens sur le terrain de la réconciliation sociale. Vous savez que je ne suis pas un parti et que je ne veux pas revenir pour régner par un parti ; j'ai besoin du concours de tous, et tous ont besoin de moi.

Quant à la réconciliation si loyalement accomplie dans la Maison de France (1), dites à ceux qui cherchent à dénaturer ce grand acte que tout ce qui s'est fait le 5 août a été bien fait, dans l'unique but de rendre à la France son rang, et dans les plus chers intérêts de sa gloire, de sa prospérité et de sa grandeur.

Comptez, mon cher Rodez, sur toute ma gratitude et ma constante affection.

(1) Dans son voyage à Frohsdorf, le Comte de Paris avait été accompagné de son oncle, le Prince de Joinville.

En abordant le Comte de Chambord, le Comte de Paris lui dit qu'il reconnaissait le principe de l'hérédité monarchique dont l'héritier de la branche aînée était le représentant, et souhaitait que la France trouvât son salut dans ce principe. Il assura le Comte de Chambord, en son nom et au nom de toute sa famille, qu'il ne trouverait aucun compétiteur parmi eux.

A M. Chesnelong (1).

Salzbourg, 27 Octobre 1873.

J'ai conservé, Monsieur, de votre visite à Salzbourg un si bon souvenir, j'ai conçu pour votre noble caractère une si profonde estime, que je n'hésite pas à m'adresser loyalement à vous, comme vous êtes venu loyalement vers moi.

Vous m'avez entretenu, durant de longues heures, des destinées de notre chère et bien-aimée patrie ; et je sais qu'au retour vous avez prononcé, au milieu de vos collègues, des paroles qui vous vaudront mon éternelle reconnaissance. Je vous remercie d'avoir si bien compris les angoisses de mon âme et de n'avoir rien caché de l'inébranlable fermeté de mes résolutions.

Aussi ne me suis-je point ému quand l'opinion publique, emportée par un courant que je déplore, a prétendu que je consentais à devenir le roi légitime de la révolution. J'avais pour garant le témoignage d'un homme de cœur, et j'étais résolu à

(1) M. Chesnelong, alors représentant des Basses-Pyrénées, avait été proposé au Comte de Chambord comme négociateur par la commission dite des neuf. Cette commission, constituée par une délégation des divers groupes de droite de l'Assemblée nationale, était présidée par le général Changarnier et avait pour mission de préparer le rétablissement de la monarchie.

garder le silence tant qu'on ne me forcerait pas à faire appel à votre loyauté.

Mais puisque, malgré vos efforts, les malentendus s'accumulent, cherchant à rendre obscure ma politique à ciel ouvert, je dois toute la vérité à ce pays dont je puis être méconnu, mais qui rend hommage à ma sincérité, parce qu'il sait que je ne l'ai jamais trompé et que je ne le tromperai jamais.

On me demande aujourd'hui le sacrifice de mon honneur. Que puis-je répondre, sinon que je ne rétracte rien, que je ne retranche rien de mes précédentes déclarations ? Les prétentions de la veille me donnent la mesure des exigences du lendemain, et je ne puis consentir à inaugurer un règne réparateur et fort par un acte de faiblesse.

Il est de mode, vous le savez, d'opposer à la fermeté de Henri V l'habileté de Henri IV. « *La violente* amour que je porte à mes sujets, disait-il souvent, me rend tout possible et honorable. »

Je prétends, sur ce point, ne lui céder en rien ; mais je voudrais bien savoir quelle verte leçon se fût attiré l'imprudent assez osé pour lui persuader de renier l'étendard d'Arques et d'Ivry.

Vous appartenez, Monsieur, à la province qui l'a vu naître, et vous serez, comme moi, d'avis qu'il eût promptement désarmé son interlocuteur, en lui disant avec sa verve béarnaise : « Mon ami, prenez mon drapeau blanc ; il vous conduira tou-

jours au chemin de l'honneur et de la victoire. »

On m'accuse de ne pas tenir en assez haute estime la valeur de nos soldats, et cela au moment où je n'aspire qu'à leur confier tout ce que j'ai de plus cher. On oublie donc que l'honneur est le patrimoine commun de la Maison de Bourbon et de l'armée française, et que, sur ce terrain-là, on ne peut manquer de s'entendre ?

Non, je ne méconnais aucune des gloires de ma patrie, et Dieu seul, au fond de mon exil, a vu couler mes larmes de reconnaissance, toutes les fois que, dans la bonne ou la mauvaise fortune, les enfants de la France se sont montrés dignes d'elle.

Mais nous avons ensemble une grande œuvre à accomplir. Je suis prêt, tout prêt à l'entreprendre, quand on le voudra, dès demain, dès ce soir, dès ce moment. C'est pourquoi je veux rester tout entier ce que je suis. Amoindri aujourd'hui, je serais impuissant demain.

Il ne s'agit de rien moins que de reconstituer sur ses bases naturelles une société profondément troublée, d'assurer avec énergie le règne de la loi, de faire renaître la prospérité au dedans, de contracter au dehors des alliances durables, et surtout de ne pas craindre d'employer la force au service de l'ordre et de la justice.

On parle de conditions : m'en a-t-il posé, ce jeune prince dont j'ai ressenti avec tant de bonheur la loyale étreinte, et qui, n'écoutant que son patrio-

tisme, venait spontanément à moi, m'apportant au nom de tous les siens des assurances de paix, de dévouement et de réconciliation ?

On veut des garanties : en a-t-on demandé à ce Bayard des temps modernes, dans cette nuit mémorable du 24 Mai, où l'on imposait à sa modestie la glorieuse mission de calmer son pays par une de ces paroles d'honnête homme et de soldat qui rassurent les bons et font trembler les méchants ?

Je n'ai pas, c'est vrai, porté comme lui l'épée de la France sur vingt champs de bataille ; mais j'ai conservé intact pendant quarante-trois ans le dépôt sacré de nos traditions et de nos libertés. J'ai donc le droit de compter sur la même confiance et d'inspirer la même sécurité.

Ma personne n'est rien ; mon principe est tout. La France verra la fin de ses épreuves quand elle voudra le comprendre. Je suis le pilote nécessaire, le seul capable de conduire le navire au port, parce que j'ai mission et autorité pour cela.

Vous pouvez beaucoup, Monsieur, pour dissiper les malentendus et arrêter les défaillances à l'heure de la lutte. Vos consolantes paroles en quittant Salzbourg sont sans cesse présentes à ma pensée : « La France ne peut pas périr, car le Christ aime encore les Francs, et lorsque Dieu a résolu de sauver un peuple, il veille à ce que le sceptre de la jus-

tice ne soit remis qu'en des mains assez fermes pour le porter. »

HENRI.

MANIFESTE.

2 Juillet 1874

FRANÇAIS,

Vous avez demandé le salut de notre patrie à des solutions temporaires, et vous semblez à la veille de vous jeter dans de nouveaux hasards.

Chacune des révolutions survenues depuis quatre-vingts ans a été une démonstration éclatante du tempérament monarchique du pays.

La France a besoin de la royauté. Ma naissance m'a fait votre roi.

Je manquerais au plus sacré de mes devoirs, si, à ce moment solennel, je ne tentais un suprême effort pour renverser la barrière de préjugés qui me sépare encore de vous.

Je connais toutes les accusations portées contre ma politique, contre mon attitude, mes paroles et mes actes.

Il n'est pas jusqu'à mon silence qui ne serve de prétexte à d'incessantes récriminations. Si je l'ai gardé depuis de longs mois, c'est que je n'ai pas

voulu rendre plus difficile la mission de l'illustre soldat dont l'épée vous protège.

Mais aujourd'hui, en présence de tant d'erreurs accumulées, de tant de mensonges répandus, de tant d'honnêtes gens trompés, le silence n'est plus permis. L'honneur m'impose une énergique protestation.

En déclarant, au mois d'octobre dernier, que j'étais prêt à renouer avec vous la chaîne de nos destinées, à relever l'édifice ébranlé de notre grandeur nationale, avec le concours de tous les dévouements sincères, sans distinction de rang, d'origine ou de parti ;

En affirmant que je ne rétractais rien des déclarations sans cesse renouvelées, depuis trente ans, dans les documents officiels et privés qui sont dans toutes les mains ;

Je comptais sur l'intelligence proverbiale de notre race et sur la clarté de notre langue.

On a feint de comprendre que je plaçais le pouvoir royal au-dessus des lois, et que je rêvais je ne sais quelles combinaisons gouvernementales basées sur l'arbitraire et l'absolu.

Non, la monarchie chrétienne et française est, dans son essence même, une monarchie tempérée qui n'a rien à emprunter à ces gouvernements d'aventure qui promettent l'âge d'or et conduisent aux abîmes.

Cette monarchie tempérée comporte l'existence

de deux Chambres, dont l'une est nommée par le Souverain, dans des catégories déterminées, et l'autre par la nation, selon le mode de suffrage réglé par la loi.

Où trouver ici la place de l'arbitraire ?

Le jour où, vous et moi, nous pourrons face à face traiter ensemble des intérêts de la France, vous apprendrez comment l'union du peuple et du roi a permis à la monarchie française de déjouer, pendant tant de siècles, les calculs de ceux qui ne luttent contre le roi que pour dominer le peuple.

Il n'est pas vrai de dire que ma politique soit en désaccord avec les aspirations du pays.

Je veux un pouvoir réparateur et fort ; la France ne le veut pas moins que moi. Son intérêt l'y porte ; son instinct le réclame.

On recherche des alliances sérieuses et durables ; tout le monde comprend que la monarchie traditionnelle, seule, peut les donner.

Je veux trouver dans les représentants de la nation des auxiliaires vigilants pour l'examen des questions soumises à leur contrôle, mais je ne veux pas de ces luttes stériles de parlement d'où le souverain sort, trop souvent, impuissant et affaibli ; et, si je repousse la formule d'importation étrangère que répudient toutes nos traditions nationales, avec son roi qui règne et qui ne gouverne pas, là encore je me sens en communauté parfaite avec les désirs de l'immense majorité, qui

ne comprend rien à ces fictions, qui est fatiguée de ces mensonges.

FRANÇAIS,

Je suis prêt aujourd'hui comme je l'étais hier.

La Maison de France est sincèrement, loyalement réconciliée. Ralliez-vous, confiants, derrière elle.

Trêve à nos divisions, pour ne songer qu'aux maux de la patrie. N'a-t-elle pas assez souffert ? N'est-il pas temps de lui rendre, avec sa royauté séculaire, la prospérité, la sécurité, la dignité, la grandeur, et tout ce cortège de libertés fécondes que vous n'obtiendrez jamais sans elle ?

L'œuvre est laborieuse, mais, Dieu aidant, nous pouvons l'accomplir.

Que chacun, dans sa conscience, pèse les responsabilités du présent et songe aux sévérités de l'histoire.

Au comte Albert de Mun.

Frohsdorf, 20 Novembre 1878.

J'achève à l'instant même, mon cher de Mun, la lecture de votre admirable discours du 16 no-

vembre, et je tiens à vous en féliciter sur l'heure. Je l'attendais avec impatience, certain que vous seriez digne de vous et de la grande cause que vous servez si bien.

Cette fois encore, l'honneur est resté du côté du vaincu. La vérité met dans la bouche de ses défenseurs je ne sais quelle force de persuasion qui grandit, éclate et s'impose, parce qu'elle porte en elle-même le principe de la délivrance et du salut. Je n'en doute pas plus que vous, la vérité nous sauvera, mais la vérité tout entière. Voilà ce qu'il faut bien comprendre, et ce que nul, dans notre temps, ne comprend mieux que vous.

Sur toutes les questions religieuses et politiques qui agitent l'Europe et déchirent notre malheureuse France, vous faites la lumière, parce que vous n'avez pas peur de signaler, sans passion comme sans faiblesse, les véritables causes de notre décadence et de nos abaissements.

Oui, l'avenir est aux hommes de foi, mais à la condition d'être en même temps des hommes de courage, ne craignant pas de dire en face à la révolution triomphante ce qu'elle est dans son essence, et à la contre-révolution ce qu'elle doit être dans son œuvre de réparation et d'apaisement.

Je vous remercie de tout mon cœur d'avoir une fois de plus réduit à néant ces odieux mensonges mille fois réfutés et toujours reproduits, ces misérables équivoques à l'endroit du passé,

comme si, pour réformer des abus condamnables, il n'était pas insensé d'avoir renversé des abris protecteurs.

Je vous remercie d'avoir insisté avec tant d'autorité et de franchise sur les bases fondamentales, sur les vérités éternelles et les principes nécessaires pour toute société qui veut vivre dans la paix et s'assurer un lendemain.

Grâce au Ciel, il est resté intact entre mes mains, le dépôt sacré de nos traditions nationales et de nos grandeurs. C'est à renouer les anneaux de la chaîne séculaire que chacun doit, à votre exemple, consacrer son activité et sa vie.

Retournez sans crainte au milieu de ces généreuses populations de l'Ouest dont je reçois si souvent les consolants témoignages d'indomptable fidélité.

La révolution, poursuivant son idéal d'État sans Dieu, c'est-à-dire contre Dieu, a inscrit sur ses listes de proscription l'humble éducateur des enfants du peuple et l'admirable fille de la charité ; c'est l'heure où l'indifférence et l'inaction seraient pour tout homme de cœur une honte et une trahison.

Auprès de ces classes laborieuses, objet constant de mes préoccupations, auprès de ces chers ouvriers, entourés de tant de flatteurs et de si peu d'amis vrais, vous pouvez mieux que tout autre me servir d'interprète.

J'entends toujours avec bonheur leur cri de foi et d'espérance. Qu'ils sachent bien que moi, je les aime trop pour les flatter ; et, pour tout dire en un mot, répétez-leur sans cesse qu'il faut, pour que la France soit sauvée, que Dieu y rentre en maître pour que j'y puisse régner en roi.

Confiance, mon cher de Mun, n'oubliez jamais que l'avenir est aux hommes de foi et de courage.

HENRI.

Au marquis de Foresta (1).

Frohsdorf, 26 Juillet 1879.

Vous me connaissez trop, mon cher Foresta, pour ne pas vous rendre compte de mon émotion à la lecture de l'adresse de mes fidèles Marseillais.

Je viens de recevoir le récit de vos fêtes ; j'ai tout vu, tout examiné par moi-même ; rien ne m'a échappé, pas une ligne, pas un nom, et je ne sais quelles actions de grâces rendre à la Providence qui a permis ce réveil des cœurs et des âmes, et suscité ces généreux élans qui m'apportent, de tous les points de la France, les plus nobles protes-

(1) Le marquis de Foresta était à Marseille le représentant du Comte de Chambord.

tations contre l'oppression des consciences et l'anéantissement de nos plus chères libertés.

Je n'ai qu'un regret, au milieu de si grandes consolations : c'est de ne pouvoir faire parvenir, comme je le voudrais, partout et à tous, l'expression de ma reconnaissance. Mais je tiens à vous remercier tout spécialement d'un passage de votre discours qui m'a été au cœur.

Vous avez, dans une allusion pleine de franchise à notre histoire contemporaine, fait justice, comme il convient, de ce propos injurieux qui, grâce à la perfidie des uns, à la crédulité des autres, avait trop longtemps égaré l'opinion. On a répété à satiété que j'avais repoussé volontairement l'occasion merveilleuse de remonter sur le trône de mes pères.

Je me réserve de faire, quand il me plaira, la lumière totale sur les événements de 1873 ; mais, encore une fois, mon vieil ami, je vous remercie d'avoir protesté avec l'indignation que mérite un tel soupçon.

Vous auriez pu ajouter, parce que cela est vrai, que le retour de la monarchie traditionnelle correspondait aux aspirations du plus grand nombre ; que l'ouvrier, l'artisan, le laboureur, entrevoyaient avec raison ces paisibles jouissances de la vie laborieuse dont, sous la paternelle autorité du chef de famille, tant de générations dans le passé ont connu les douceurs ; qu'en un mot le pays attendait un roi de France, mais que les intrigues de la

politique avaient résolu de lui donner un maire du palais.

Si, devant l'Europe attentive, au lendemain de désastres et de revers sans nom, j'ai montré plus de souci de la dignité royale et de la grandeur de ma mission, c'est, vous le savez bien, pour rester fidèle à mon serment de n'être jamais le roi d'une fraction ou d'un parti.

Non, je n'accepterai point la tutelle des hommes de fiction et d'utopie ; mais je ne cesserai de faire appel au concours de tous les honnêtes gens, et, comme vous l'avez admirablement dit : armé de cette force et avec la grâce de Dieu, je puis sauver la France, je le dois, et je le veux.

Comptez, mon cher Foresta, sur ma vive et constante affection.

Au comte Albert de Mun.

Goritz, 15 Mars 1881.

Je n'attendais pas moins de vous, mon cher de Mun ; le discours que vous venez de prononcer à Vannes est bien celui de l'homme qui, mesurant l'étendue du péril social, avait tant de fois déjà trouvé dans son patriotisme le courage de dire à la révolution ce qu'elle est et à la contre-révolution

ce qu'elle doit être. C'est avec une grande joie que je m'associe à votre nouveau triomphe, et que je vous adresse, avec mes félicitations les plus vives, mes remerciements les plus sincères.

Tout est vrai dans le tableau que vous faites de la prospérité factice de nos finances et de la situation lamentable de notre commerce, de notre industrie, de notre agriculture.

Tout est vrai dans le récit indigne de ces expulsions d'humbles et saints religieux, qu'entourait le respect de tous et que l'on a chassés comme de vils malfaiteurs, au nom de la civilisation.

Vous n'avez pas oublié, et je vous en remercie, de saluer en passant ces hommes de désintéressement et de sacrifice, l'honneur de la magistrature, qui ont noblement refusé d'abaisser leur conscience aux caprices de l'injustice et de l'iniquité triomphantes. L'estime publique leur est acquise ; qu'ils comptent aussi sur ma plus vive reconnaissance.

Mais, si vous avez dit vrai dans la triste énumération de nos abaissements et de nos humiliations, vous n'êtes pas moins heureux quand vous indiquez le seul remède à tant de maux. Avec la monarchie traditionnelle, ce qui signifie la monarchie chrétienne, vous vous faites fort de résoudre tous les problèmes contemporains, et vous avez raison.

Que l'indifférence en matière politique se scandalise de la netteté de vos affirmations, que les

pusillanimes s'en effrayent, que les révoltés s'en indignent, je le comprends ; la vérité est toujours importune aux époques de trouble et de défaillance. Mais quand l'erreur, sous mille formes diverses, se produit de toutes parts et au grand jour, n'est-ce pas pour nous un devoir d'affirmer le droit, la justice, la vérité, et d'opposer à l'audace du mal la probité et l'honneur ? Il s'agit de savoir si le monde doit retourner à la barbarie, et s'il ne doit pas demander compte à la révolution de ses exécrables forfaits. Il s'agit de savoir si la stabilité d'un principe qui domine les vicissitudes humaines et qui leur survit, n'est pas supérieur à toutes les combinaisons du hasard et de l'intrigue pour protéger la liberté des consciences ainsi que la liberté des âmes, et assurer à cet ouvrier qui vous est si cher, et auquel vous avez si généreusement consacré votre vie, la sécurité de son pain quotidien.

On ne démontrera pas mieux que vous ne l'avez fait ces grandes vérités ; on ne prouvera pas mieux, pour recouvrer tant de bienfaits perdus, la nécessité de rendre à la France son Dieu et son Roi.

HENRI.

LE COMTE DE PARIS

LETTRES ET DOCUMENTS POLITIQUES

NOTE

Le Comte de Paris a publié pendant son premier exil d'importants travaux se rattachant à la politique sociale, notamment des études sur les Trades-Unions, la Condition des ouvriers en Angleterre, les Boards of schools, *et un prophétique essai paru dès 1867 sur* l'Allemagne et ses nouvelles tendances. *Les premières de ces études sont très utiles à consulter au point de vue des questions du travail, bien que se rapportant à des législations et à des statistiques déjà anciennes d'une puissance étrangère. Quelques extraits en sont reproduits dans ce volume. Ce sont ceux qui avaient été publiés en 1888, par ordre du Prince, sous ce titre :* le Comte de Paris et les questions ouvrières. *Quant à l'étude qui parut en 1893 sur le droit d'association sous le titre de* Une liberté nécessaire, *une réédition en a été faite en 1901, avec une préface du Duc d'Orléans.*



COMTE DE PARIS

Au baron Tristan Lambert.

Château d'Eu, 20 Juillet 1883.

Mon cher baron,

Je vous remercie de tout cœur de votre lettre d'hier.

Vous avez bien compris toute mon émotion lorsqu'il y a treize jours, je me suis approché du lit de douleurs de M. le Comte de Chambord.

Je n'oublierai jamais les moindres détails de cette touchante entrevue.

J'étais entré avec une profonde anxiété, croyant trouver l'auguste malade épuisé; mais, dès la première vue, j'ai eu une impression si favorable, que j'ai eu dès lors bon espoir.

Cet espoir se réalise, Dieu merci, malgré les alternatives auxquelles il faut naturellement s'attendre. Vous qui me connaissez, vous savez combien je m'en réjouis.

La note de *l'Union*, accompagnant l'article du *Français*, m'avait beaucoup frappé, et m'a causé une bien grande satisfaction.

A M. E. de Cazenove de Pradines.

Eu, 15 Septembre 1884.

Monsieur,

Il y a un an et quelques jours, en entrant, le cœur gonflé d'émotion, dans la chambre funèbre de Frohsdorf, je n'ai vu que deux hommes, deux soldats, auprès des restes mortels du chef de ma Maison, à côté de l'étendard que votre main mutilée a soutenu sur le champ de bataille de Patay. C'étaient Charette et vous. Je n'ai pas eu depuis le 1er septembre 1883 l'occasion de serrer de nouveau cette main. Mais vous savez que je ne vous ai pas perdu de vue un instant. Je me suis vivement préoccupé de votre candidature. Je tenais à ce que votre succès fût assez éclatant pour qu'on y vît un hommage rendu à votre caractère, à votre patriotisme, à la fermeté de vos convictions, un souvenir pour le passé, et, pour l'avenir, le gage d'une féconde entente. Je crois n'avoir rien négligé pour assurer ce résultat. Aujourd'hui j'ai la satisfaction de vous adresser mes félicitations. Je le fais de grand cœur, vous n'en doutez pas. Je désire bien pouvoir cet automne vous les renouveler de vive voix.

PROTESTATION.

Eu, le 24 Juin 1886.

Contraint de quitter le sol de mon pays, je proteste au nom du droit contre la violence qui m'est faite.

Passionnément attaché à la patrie que ses malheurs m'ont rendue plus chère encore, j'y ai, jusqu'à présent, vécu sans enfreindre ses lois. Pour m'en arracher, on choisit le moment où je viens d'y rentrer, heureux d'avoir formé un lien nouveau entre la France et une nation amie.

En me proscrivant, on se venge sur moi des trois millions et demi de voix qui, le 4 octobre, ont condamné les fautes de la république, et l'on cherche à intimider ceux qui, chaque jour, se détachent d'elle.

On poursuit en moi le principe monarchique, dont le dépôt m'a été transmis par celui qui l'avait si noblement conservé.

On veut séparer de la France le chef de la glorieuse famille qui l'a dirigée pendant neuf siècles dans l'œuvre de son unité nationale, et qui, associée au peuple dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, a fondé sa grandeur et sa prospérité.

On espère qu'elle a oublié le règne heureux et pacifique de mon aïeul Louis-Philippe et les jours

plus récents où mon frère et mes oncles, après avoir combattu sous son drapeau, servaient loyalement dans les rangs de sa vaillante armée.

Ces calculs seront trompés.

Instruite par l'expérience, la France ne se méprendra ni sur la cause, ni sur les auteurs des maux dont elle souffre.

Elle reconnaîtra que la monarchie, traditionnelle par son principe, moderne par ses institutions, peut seule y porter remède.

Seule, cette monarchie nationale dont je suis le représentant peut réduire à l'impuissance les hommes de désordre qui menacent le repos du pays, assurer la liberté politique et religieuse, relever l'autorité, refaire la fortune publique.

Seule, elle peut donner à notre société démocratique un gouvernement fort, ouvert à tous, supérieur aux partis, et dont la stabilité sera pour l'Europe le gage d'une paix durable.

Mon devoir est de travailler sans relâche à cette œuvre de salut. Avec l'aide de Dieu et le concours de tous ceux qui partagent ma foi dans l'avenir, je l'accomplirai.

La république a peur : en me frappant, elle me désigne.

J'ai confiance dans la France : à l'heure décisive je serai prêt.

PHILIPPE, *Comte de Paris.*

Au comte Lanjuinais.

Sheen House, 22 Avril 1887.

Mon cher comte,

Vous connaissez la réserve que je m'impose dans toutes les questions parlementaires ; mais il en est une dont je ne puis me désintéresser, car elle est bien supérieure aux combinaisons politiques et touche aux plus grands intérêts de la patrie : c'est la loi militaire. Comme vous faites partie de la commission de la Chambre chargée d'examiner le projet ministériel qui, dans une heure si grave, porte une profonde atteinte à notre organisation et à nos institutions militaires, vous ne vous étonnerez pas, j'espère, qu'avant la rentrée je croie devoir vous en dire quelques mots.

Le projet de loi qui vous est soumis est envisagé avec une extrême anxiété par les militaires les plus compétents, par la plupart de ceux qui, en temps de guerre, auraient les grandes responsabilités. Je ne serai pas assez téméraire pour le critiquer moi-même, pour suggérer ce que l'on peut, sans inconvénients, modifier dans la loi de 1872 et ce qu'il faut en conserver ; mais il me semble que le jugement du grand public auquel j'appartiens, comme

celui des législateurs, devrait être éclairé par l'opinion de nos principales autorités militaires. Et, pour cela, la Chambre, avant de se prononcer, ne devrait-elle pas demander au ministre de consulter le Conseil supérieur de la guerre, institué spécialement pour donner son avis sur ces questions?

L'affaire est si grave, la responsabilité de chacun est si grande, que j'ai cru de mon devoir d'appeler votre attention sur les avantages qu'il y aurait à adopter ce mode de procéder, mode parfaitement correct et auquel aucun militaire ne peut rien objecter.

INSTRUCTIONS DU COMTE DE PARIS

AUX REPRÉSENTANTS DU PARTI MONARCHIQUE EN FRANCE.

Septembre 1887.

A de graves périls a succédé un calme apparent. L'honneur en revient principalement aux monarchistes de la Chambre. Ils ont, en effet, compris que leur rôle était déterminé par leur nombre même. S'ils n'étaient qu'une faible minorité, ils devraient se borner à d'énergiques et incessantes protestations. S'ils étaient la majorité, ils auraient à prendre la responsabilité du pouvoir. Mais, assez nombreux pour peser d'un juste poids sur les décisions de l'Assemblée, la direction des affaires n'est cependant pas entre leurs mains. Ils ne doivent donc s'occuper aujourd'hui que de défendre les intérêts conservateurs et la fortune publique, sans aggraver les crises parlementaires dont la république donne le trop fréquent spectacle. C'est ce qu'ils ont fait avec un rare patriotisme dans une récente et mémorable circonstance. Ils ont ainsi bien mérité de la France conservatrice.

Mais ce calme apparent dissimule mal les périls de l'avenir. Les considérations électorales qui dominent une Chambre elle-même toute-puissante,

stérilisent tous les efforts tentés pour rétablir l'ordre dans les finances. L'instabilité du pouvoir exécutif isole la France en Europe. La tranquillité matérielle est à peine assurée. Partout la faction triomphante opprime le reste des citoyens. Personne enfin n'a confiance dans le lendemain.

Cette situation impose d'autres devoirs aux monarchistes dans le pays. N'étant pas liés devant la nation, comme ils le sont dans le Parlement, par un mandat limité, ils ont une tâche plus large à remplir. Ils doivent montrer à la France combien la monarchie lui est nécessaire et combien le rétablissement en serait facile. Ils doivent la rassurer sur les dangers imaginaires de la transition, lui prouver que cette transition peut s'effectuer légalement. En vain le Congrès a-t-il proclamé l'éternité de la république. Ce qu'un Congrès a fait, un autre peut le défaire, et le jour où la France aura manifesté clairement sa volonté, aucun obstacle de procédure n'empêchera la monarchie de renaître.

Toutefois, instruit par une triste expérience, le pays croit peu aux transformations légales et régulières de son état politique. Son histoire, malheureusement, lui fournit trop de raisons de prévoir une de ces crises violentes qui semblent avoir pris, dans notre vie nationale, un caractère périodique. Si une telle crise se produit, la monarchie peut et doit en sortir. Mais elle ne l'aura pas provoquée. La crise sera l'œuvre de certains républicains, soit

que les passions et les souffrances populaires, exploitées par des ambitions criminelles, amènent des troubles civils, soit qu'une faction politique ait recours à la force pour s'emparer du pouvoir suprême. Le jour où la légalité aura été violée, la monarchie apparaîtra comme l'instrument nécessaire du rétablissement de l'ordre et le gage de la concorde.

Mais il est bon que la France sache d'avance ce que sera cette monarchie. Le moment est favorable pour le lui dire, pour l'avertir qu'elle ne marquera pas un retour en arrière. Il faut lui montrer que le principe de la tradition historique, avec sa merveilleuse souplesse, peut s'adapter aux institutions modernes ; qu'il apportera au gouvernement de notre société démocratique l'élément pondérateur qui manque sous le régime républicain, et qu'il jouera dans cette société un rôle non moins efficace que dans les vieilles monarchies européennes qui se sont pacifiquement transformées.

Si la monarchie capétienne a constitué l'unité et développé la puissance de la France à travers toutes les vicissitudes de notre longue histoire, c'est qu'elle a eu pour origine de sa grande mission un véritable pacte national, pacte conclu aux premières heures de cette histoire entre ceux qui représentaient alors la France naissante et la famille dont le sort devait rester uni au sien dans la mauvaise comme dans la bonne fortune. Pour

fonder après tant de révolutions un gouvernement dont la base soit plus ferme et plus large qu'une simple prise de possession du pouvoir ou une délégation de la souveraineté du nombre, il faut faire revivre la tradition historique par un accord librement consenti entre la nation et la famille dépositaire de cette tradition. Cet engagement réciproque, consacrant le droit historique, et liant, comme tous les contrats, les générations futures, peut seul garantir à la fois la stabilité dont la France a besoin pour reprendre son rang en Europe et la vraie liberté qui est surtout la protection des faibles.

Ce pacte ancien sera remis en vigueur, au nom de la France, soit par une Assemblée constituante, soit par le vote populaire (1). Par cela même qu'elle est inusitée sous la monarchie, cette dernière forme est plus solennelle et peut mieux convenir à

(1) « Le Comte de Paris avait trop le sentiment de la réalité pour croire qu'après un siècle de révolutions, la monarchie pût être rétablie autrement que par le libre consentement du pays. L'hérédité royale était, à ses yeux, un pacte entre le prince et la nation. Rompu le 10 août 1792, ce pacte ne pouvait être renoué par la volonté d'une des parties sans le concours de l'autre, et c'est pour cela qu'il admettait le plébiscite, non, selon la conception césarienne, comme une institution normale, mais comme un expédient accidentel, nécessaire au début pour donner au droit renaissant la consécration du fait et renouveler, sous une forme accommodée au besoin des temps, l'acte de volonté nationale qui avait élevé sur le pavois le chef de la dynastie capétienne. » (Mgr d'Hulst, *Une âme royale et chrétienne*, p. 5.)

un acte qui ne doit pas se renouveler. Elle permet de donner sans retard une assise solide à la constitution. Un gouvernement porté par l'opinion publique, comme le sera la monarchie le jour de son avènement, n'a rien à craindre de cette consultation directe de la nation.

*
* *

C'est au suffrage universel direct que doit appartenir le choix des députés. Grâce à son origine antique et à son établissement nouveau, la monarchie sera assez forte pour concilier la pratique du suffrage universel avec les garanties d'ordre que lui demandera le pays dégoûté du parlementarisme républicain. Le pays voudra un gouvernement fort, parce qu'il comprend très bien que même le véritable régime parlementaire, celui qui, sous la monarchie, a jeté tant d'éclat de 1815 à 1848, n'est pas compatible avec une Assemblée élue par le suffrage universel. Il faut modifier le mécanisme pour l'adapter à ce nouveau et puissant moteur. Sous la république, la Chambre gouverne sans contrôle. Sous la monarchie, le roi gouverne avec le concours des Chambres.

A côté de la Chambre des députés, une autorité égale appartiendra au Sénat, en majeure partie électif, et qui réunira dans son sein les représentants des grandes forces et des grands intérêts

sociaux. Entre ces deux Assemblées, la royauté, ayant ses ministres pour interprètes, pouvant s'appuyer sur l'une ou sur l'autre, sera éclairée, guidée, mais non asservie. Il suffira d'une modification de nos pratiques parlementaires pour maintenir cet équilibre et prévenir toute domination exclusive de l'une ou l'autre Chambre. Le budget, au lieu d'être voté annuellement, sera désormais une loi ordinaire et ne pourra, par conséquent, être amendé que par l'accord des trois pouvoirs. Chaque année, la loi de finances ne comprendra que les modifications proposées par le Gouvernement au budget antérieur. Si ces propositions sont rejetées, tous les services publics ne seront pas suspendus et les intérêts privés compromis, comme par le refus du budget. Et, cependant, les vrais principes constitutionnels seront scrupuleusement respectés, car aucun nouvel impôt ne pourra être établi, aucune dépense nouvelle ne sera décidée sans le consentement des élus de la nation.

A ces élus reviendra également la tâche de discuter librement toutes les questions qui intéressent le pays, d'écouter toutes les protestations que pourra soulever l'action gouvernementale. Si ces protestations sont légitimes, ils en seront les premiers interprètes, et l'adhésion de l'autre Assemblée ne leur fera pas défaut. Mais un caprice de la Chambre des députés ne pourra plus, à l'improviste, paralyser la vie publique et la politique nationale.

La monarchie devra rétablir l'économie dans les finances, l'ordre dans l'administration, l'indépendance dans l'exercice de la justice. Elle devra relever pacifiquement notre situation en Europe, nous faire respecter et rechercher par nos voisins. Les ministres qui la serviront dans cette grande entreprise ne sauraient en poursuivre la réalisation avec persévérance s'ils ont la crainte de voir leurs efforts interrompus par un simple accident parlementaire. Ils se sentiront affranchis de cette crainte le jour où ils seront responsables, non plus devant une seule Chambre omnipotente, mais devant les trois pouvoirs investis de la puissance législative. Ainsi les députés, ne pouvant plus élever ou renverser les ministères, n'exerceront plus cette influence abusive qui est aussi funeste pour l'Assemblée que pour l'administration.

*
* *

Les constitutions ne valent que par l'esprit dans lequel elles sont appliquées. La France le sait bien. Il importe donc, avant tout, de la convaincre que la monarchie nouvelle saura satisfaire à la fois ses besoins conservateurs et sa passion de l'égalité.

Sous la protection du gouvernement monarchique, la France pourra recouvrer, dans la paix et le travail, sa prospérité d'autrefois. Grâce à la confiance inspirée par la solidité de ses institutions, elle aura l'autorité nécessaire pour traiter avec les

puissances et poursuivre l'allègement simultané des charges militaires qui ruinent la vieille Europe au profit des autres parties du monde.

La monarchie accordera à tous les cultes la protection qu'un gouvernement éclairé doit aux croyances qui consolent l'âme humaine des misères terrestres, élèvent les cœurs et fortifient les courages. Elle garantira au clergé le respect qui lui est dû pour l'accomplissement de sa mission. En restituant aux communes, dans le domaine des choses scolaires, l'indépendance qu'une législation tyrannique leur a ravie, elle rendra à la France la liberté de l'éducation chrétienne. Elle assurera aux associations religieuses, comme aux autres, la liberté qui deviendra, sous certaines conditions d'ordre public, le droit commun de tous les Français, au lieu d'être, comme aujourd'hui, le privilège d'un parti. Ainsi sera rétablie la paix religieuse qu'une politique intolérante a si profondément troublée.

La monarchie mettra les traditions militaires à l'abri des fluctuations de la politique, en donnant à l'armée un chef incontesté et immuable. La permanence du commandement au sommet aura pour conséquence la solidité de la discipline à tous les degrés de la hiérarchie.

La stabilité de son gouvernement lui permettra de s'appliquer avec suite à l'étude des problèmes que soulève la condition de nos populations laborieuses des villes et des campagnes, de poursuivre

l'amélioration de leur sort et d'adoucir leurs souffrances. Loin d'exciter les unes contre les autres les différentes classes qui concourent à produire la richesse nationale, elle s'efforcera de les réconcilier et d'amener ainsi la pacification sociale.

Dans notre société en transformation, une courte période de seize années a vu surgir, depuis le hameau jusqu'à la capitale, ce que les républicains ont appelé « les nouvelles couches ». Des hommes nouveaux sont arrivés en grand nombre à conquérir une part d'influence qu'ils ne possédaient pas encore. Ils l'auraient acquise sous tout autre gouvernement, car ce progrès légitime de leur condition est le fruit des bienfaits de l'instruction et de la lente ascension qui, à travers les siècles de notre histoire, a rapproché les différentes classes de la société. Mais ils croient le devoir à la république. Ils continueront à en jouir, il faut qu'ils le sachent, sous l'égide de la monarchie. Le maintien du suffrage universel pour toutes les fonctions actuellement électives et de la nomination des maires par les conseils municipaux dans les communes rurales sera leur principale garantie.

De même, les modestes serviteurs de l'État qui ont gagné leur situation par leur travail ne seront pas menacés parce qu'ils la tiennent de la république. Si, d'une part, toutes les victimes de la persécution républicaine sont assurées de recevoir l'ample réparation qui leur est due, d'autre part

les exploiteurs et les indignes qui avilissent leurs fonctions auront seuls à redouter l'avènement d'un pouvoir honnête et juste.

La monarchie ne sera pas la revanche d'un parti vainqueur sur un parti vaincu, le triomphe d'une classe sur une autre classe. En élevant au-dessus de toute compétition le dépositaire du pouvoir exécutif, elle fait de lui le gardien suprême de la loi devant laquelle tous seront égaux.

Que dès aujourd'hui tous les bons citoyens, tous les patriotes dont le régime actuel a déçu les espérances, compromis les intérêts, blessé la conscience, se joignent aux ouvriers de la première heure pour préparer le salut commun ! Qu'ils secondent les efforts de celui qui sera le roi de tous et le premier serviteur de la France !

PHILIPPE, *Comte de Paris.*

Au baron Tristan Lambert.

Palais de Villamanrique, 7 Février 1888.

Mon cher baron,

J'ai été très touché de votre lettre du 12 janvier, et de la pensée que vous avez eue de choisir cette date historique pour m'écrire et pour rendre hommage à la grandeur de ma race.

J'ai eu par le colonel de Parseval des détails sur

le dîner qui a eu lieu chez le roi François II, à l'occasion de ce millénaire; j'ai lu votre toast, et je me suis associé aux paroles que vous avez adressées à mon vaillant et malheureux cousin.

Si je n'ai pas voulu faire du bruit autour de ce millénaire, c'est par respect même pour les grands souvenirs qu'il rappelle, ne voulant pas provoquer une démonstration qui aurait prêté à toute espèce d'interprétations et de plaisanteries dans le gros public, sceptique et ignorant, de notre pays. La monarchie rétablie, inspirant aux uns la confiance, aux autres la crainte, elle pourra célébrer avec pompe tous ses anniversaires, parce que ce public, qui est par-dessus le marché égoïste et pratique, verra dans les souvenirs du passé un gage de durée pour le présent.

Mais, dans mon for intérieur, croyez bien que je n'ai pas laissé passer sans émotion, et sans un retour sur les mystérieux desseins de Dieu, le millième anniversaire du jour où le premier de mes ancêtres échangea le titre de Comte de Paris contre celui de roi de France.

Nous sommes bien loin de ce roi Eudes, qui, par les années, était plus près de Jésus-Christ que nous ne le sommes de lui.

La monarchie qu'il fonda ne ressemblait guère à celle que nous voulons relever, et adapter à la vie moderne. Mais il y avait déjà alors deux choses qui ont vécu mille ans, et qui ne peuvent être

grandes que par leur union : l'idée nationale française et la race capétienne.

Il est beau de pouvoir encore travailler à les réunir.

A M. Claudio Jannet.

Ems, le 8 juin 1888.

Monsieur,

J'ai lu avec grand intérêt l'article que vous avez publié dans *le Correspondant* sur les assurances contre les accidents, la maladie et la vieillesse. La loi en discussion devant la Chambre donne à cette étude une importance particulière. Nos amis, en prenant à cette discussion une part large et brillante, montrent combien est grande et sincère la sollicitude des conservateurs, des catholiques, pour l'amélioration du sort des ouvriers. Vous avez montré de votre côté combien les questions ainsi soulevées étaient graves et complexes. Vous avez fait voir les conséquences ruineuses de l'assurance obligatoire telle qu'il s'agit de l'appliquer en Allemagne, et ses effets plus démoralisants encore que ceux du Poor-Law de la reine Elisabeth. Vous avez surtout fait sentir combien de telles questions ont

besoin d'être mûries avant d'être exposées aux hasards de la discussion dans un parlement mal préparé et sans guide.

Vous le dites bien, il en est des questions sociales comme des questions religieuses : les unes et les autres ne pourront être abordées sérieusement que le jour où la monarchie aura donné à la France cette stabilité qui permet d'approfondir un sujet, de préparer avec soin les projets de loi, et aux Chambres de les examiner de bonne foi, sans hâte ni parti pris.

Par cette démonstration, qui s'adresse aux esprits cultivés qui pourraient n'avoir pas la foi monarchique, vous servez utilement la cause à laquelle nous sommes dévoués l'un et l'autre.

Je vous en remercie et vous prie de me croire

Votre bien affectionné.

PHILIPPE, *Comte de Paris.*

LE COMTE DE PARIS

ET LES OUVRIERS PARISIENS (1).

ADRESSE

DES OUVRIERS PARISIENS

MONSEIGNEUR,

Comme citoyens, notre patriotisme souffre cruellement des humiliations et des dangers auxquels la république nous expose.

Comme ouvriers, nous sommes les premières victimes de toutes les fautes qui se commettent, et qui frappent d'abord l'industrie parisienne.

Les ambitieux qui ne cessent pas de nous promettre la liberté et le bonheur, sans jamais nous les donner, nous ont lancés à l'assaut de tous les gouvernements.

Une fois les maîtres, ils n'ont rien fait pour nous.

Ils ont dissous nos anciennes associations et nous ont interdit d'en former de nouvelles.

(1) Le 17 juillet 1888, une délégation d'ouvriers parisiens, représentant vingt-sept corps d'états, fut reçue en Angleterre, à Sheen-House, par le Comte de Paris, pour lui présenter une adresse à laquelle le Prince répondit.

Le Comte de Paris s'entretint ensuite de leurs métiers avec chacun d'eux. Ils rentrèrent en France, emportant une impression profonde de l'accueil qu'ils avaient reçu.

Puis, ils nous ont accablés d'impôts qui allongent notre journée de travail et qui, grevant l'industrie nationale, nous condamnent souvent au chômage, c'est-à-dire à la misère.

La république nous a trompés. Nous ne voulons pas de nouvelle aventure, et pourtant il faut que le peuple trouve enfin un rempart contre ceux qui l'oppriment et l'exposent à tous les périls.

On nous dit que la monarchie a été et sera ce rempart; que, fils de nos rois, vous avez étudié les questions qui nous touchent ; que vous êtes disposé à nous entendre et préparé à comprendre nos besoins.

Nous sommes donc venus, Monseigneur, comme des Français libres de préjugés, désireux de travailler au relèvement de la patrie, vous demandant, au milieu de nos épreuves, ce que nous avons le droit d'espérer.

Pouvons-nous attendre de la monarchie l'indépendance de nos consciences et de notre foyer ?

Nous donnera-t-elle la liberté d'association qui nous permettra de pourvoir nous-mêmes, avec l'aide spontanée de nos patrons et de nos anciens camarades, à toutes les misères provenant des accidents, des maladies, des chômages et de la vieillesse ?

La monarchie assurera-t-elle à nos intérêts les légitimes satisfactions que nous réclamons depuis si longtemps ?

C'est avec une respectueuse indépendance, Monseigneur, que nous vous tenons ce langage.

Nous sommes les enfants dévoués de la patrie que vos ancêtres ont faite, et si vous voulez être le protecteur du peuple, l'ami de l'ouvrier, le chef de notre société démocratique, nos bras et nos cœurs vous appartiendront pour refaire une France libre, prospère et forte !

RÉPONSE DU PRINCE

MES AMIS,

Je vous remercie d'être venus me trouver dans l'exil pour me parler des ouvriers parisiens, de leurs souffrances, de leurs besoins, de leurs espérances. Vous avez raison de croire que mes regards sont tournés sans cesse vers notre patrie, que je vis par la pensée au milieu de vous, m'associant à vos souffrances, recherchant vos besoins, me préparant à réaliser vos espérances.

Vous avez longtemps fait crédit à ceux qui, vous abusant par de vaines promesses, n'ont songé qu'à satisfaire leur ambition personnelle.

Que vous ont-ils donné ? Le suffrage universel. Mais il ne peut seul assurer votre indépendance et votre bonheur. Il a besoin de la liberté d'association et, comme vous me le rappelez, cette liberté vous a été impitoyablement refusée. Lorsque d'anciennes institutions ont disparu devant l'aurore d'une société nouvelle, on vous a dénié les moyens de grouper vos forces pour la défense de vos intérêts. Les prescriptions rigoureuses du code contre les associations subsistent encore aujourd'hui.

Le gouvernement actuel, il est vrai, en a proposé l'abrogation. Mais il a écarté de son projet la garan-

tie nécessaire pour protéger l'ouvrier contre les chefs occultes qui le courbent sous la main de fer d'un despotisme anonyme, c'est-à-dire l'obligation pour toutes les sociétés de rendre publiquement compte de leur gestion financière. Néanmoins vous tirerez parti de cette loi ; le succès des syndicats agricoles prouve comment les conservateurs savent employer pour le bien général les armes mêmes qui avaient été forgées contre eux.

Vous avez vu l'impuissance des hommes qui nous gouvernent à guérir vos maux. Vous avez compris qu'il fallait à notre pays un pouvoir assez stable pour être prévoyant, assez fort pour s'élever au-dessus des partis. Ce pouvoir saura développer le respect de la famille qui, seul, conserve les forces vives d'un peuple laborieux. Il saura donner à vos intérêts les légitimes satisfactions que vous réclamez. Il lui faudra, sans exagérer son ingérence, encourager ou soutenir les combinaisons destinées à assurer l'ouvrier et sa famille contre la maladie, le chômage forcé, les accidents de tout genre et les misères de la vieillesse. Vous pouvez juger de ce que sera sa sollicitude par la large part que les conservateurs, dans la Chambre actuelle, prennent à la discussion des lois touchant à ces intérêts.

Mais ni l'assurance ni la limitation fort sage du travail des femmes et des enfants ne suffiront à soulager les souffrances de l'ouvrier des villes et des campagnes. Il souffre, parce que la prospérité

nationale est profondément atteinte. La monarchie pourra, mieux que tout autre régime, travailler à la relever. Sans doute, elle ne pourra pas en un jour rendre à la France cette prospérité dont elle ne possède plus que le souvenir. Mais la confiance qu'elle inspirera stimulera la reprise des affaires. Elle inspirera cette confiance non seulement à l'intérieur, mais aussi à l'extérieur. Quand l'Europe verra qu'elle ne compromet pas, comme il arrive maintenant, les intérêts les plus graves de l'industrie et de l'agriculture nationales par des calculs personnels ou par simple ignorance, elle l'écoutera davantage. Quand elle verra que la parole de la France ne risque plus d'être désavouée par un caprice des électeurs ou des élus, elle traitera avec nous les graves questions économiques et sociales qui l'intéressent tout entière si vivement.

Le gouvernement actuel n'est pas assez sûr de lui-même et de son crédit pour les aborder. Aussi n'a-t-il pas répondu aux avances d'une vieille république amie proposant l'étude des règlements internationaux relatifs aux heures de travail des adultes dans certaines professions. En effet, on ne pourra chercher la solution de ces questions si délicates que le jour où la plupart des nations européennes seront d'accord pour assurer en même temps à certains produits de leur travail une protection commune. Il est également évident que la meilleure manière de favoriser le travail national serait

d'alléger les charges militaires qui pèsent sur notre population et sur notre budget, et qu'une pareille mesure ne saurait être appliquée sans une entente préalable de la France avec ses puissants voisins.

L'instabilité des institutions lui enlève cette initiative si longtemps acceptée par l'Europe, même à l'époque de ses plus grands revers. Dépouillée de ce glorieux privilège qui l'a tant de fois consolée au milieu de ses épreuves, elle contemple avec tristesse les vaines querelles qui divisent ses enfants. Elle attend le gouvernement réparateur qui saura les réconcilier, et qui fécondera leur énergie en la mettant au service de la patrie.

Cette tâche sera d'autant plus facile qu'aucun intérêt sérieux ne sépare aujourd'hui ce que l'on appelle les différentes classes de la société. Il n'y a ni barrières à rompre, ni privilèges à détruire, ni droits politiques à conquérir. Le triomphe de telle ou telle forme de gouvernement ne sera plus jamais celui d'une classe sur une autre. Aussi les esprits impartiaux reconnaissent-ils chaque jour davantage la solidarité étroite qui unit les patrons et les ouvriers. Pourquoi faut-il que cette vérité trouve encore tant d'incrédules, et que la démonstration n'en soit faite le plus souvent que par la communauté des souffrances ?

Toutefois il y a de nombreuses exceptions, trop nombreuses, Dieu merci, pour que je puisse citer les exemples de concorde et de paix sociales donnés

par l'industrie française, depuis ces mondes qu'on appelle le Creusot et Baccarat, jusqu'aux établissements plus modestes dont les noms sont présents à tous les esprits.

Le jour où, s'appuyant sur le renouvellement du pacte national, le représentant de la tradition monarchique entreprendra cette œuvre de réconciliation, il sait qu'il ne fera pas inutilement appel au patriotisme de tous ceux qui composent le grand peuple de France. Ce jour-là, nous nous inspirerons tous des paroles qui ont changé la face du monde il y a dix-neuf siècles. Nous nous souviendrons que notre premier devoir est de souhaiter la « paix sur la terre aux hommes de bonne volonté ! »

Au duc d'Audiffret-Pasquier (1).

Loch Kennard Lodge, 26 Août 1888.

Mon cher duc,

En parlant de la monarchie au banquet du 23, vous avez fait vibrer tous les cœurs. Vous avez

(1) Le discours auquel il est fait allusion dans la lettre du Prince avait été prononcé par le duc d'Audiffret-Pasquier au banquet donné le 23 août 1888, pour fêter l'anniversaire de naissance du Comte de Paris.

montré à la France que cette monarchie sera le gouvernement à la fois le plus conservateur et le plus libéral qu'elle puisse avoir. La nécessité de défendre les grands intérêts sociaux contre l'influence néfaste des institutions républicaines oblige parfois les monarchistes à choisir pour les luttes électorales un terrain commun à tous les conservateurs.

C'est justement pour cela qu'en dehors de ces luttes ils doivent, aujourd'hui plus que jamais, affirmer leur foi et leurs espérances. Ils le doivent à eux-mêmes, ils le doivent au pays, et cette sincérité ne saurait nuire aux alliances qu'ils pourront avoir à contracter à la veille du scrutin.

Je vous félicite donc d'avoir si bien donné l'exemple. J'espère qu'il sera suivi, et que votre noble appel aux femmes de France sera entendu comme il le mérite.

Je termine en vous priant de me croire

Votre bien affectionné.

PHILIPPE, *Comte de Paris.*

A M. Edouard Bocher (1).

Loch Kennard Lodge, 1er Septembre 1888.

Mon cher monsieur Bocher,

Je viens de lire le discours prononcé par vous à Pont-l'Évêque au banquet que vous ont offert les électeurs du beau département que vous représentez au Sénat. Je tiens à vous en féliciter. Il est bon que des voix éloquentes comme la vôtre fassent entendre la vérité au pays.

Vous avez qualifié avec une juste sévérité l'attitude d'une assemblée discréditée, impuissante, dont les jours sont aujourd'hui comptés, et qui s'efforce de prolonger son existence parce que la majorité de ses membres redoute le suffrage universel.

Vous avez raison de rendre justice aux efforts de la minorité courageuse qui, toujours sur la brèche, n'a jamais manqué de défendre les intérêts conservateurs contre les passions et les prodigalités républicaines. Ceux qui ont fait partie de cette minorité pourront se représenter avec confiance devant les électeurs qui les ont nommés. Ils devront leur nouveau succès, non pas seulement à cette union de tous les conservateurs qui a assuré

(1) M. Edouard Bocher, alors sénateur du Calvados, fut pendant de longues années l'un des confidents les plus intimes des pensées du Comte de Paris.

leur nomination en 1885 et qu'il faudra maintenir énergiquement, mais aussi à la lassitude de tous ceux que l'expérience des trois dernières années a désabusés du régime actuel. Ils pourront, sans rompre cette union, demander la revision de la Constitution et protester, comme vous l'avez fait en 1884, à la tribune du Congrès, contre la prétention de mettre la république au-dessus de la volonté nationale.

Je tiens en particulier à vous remercier de la manière dont vous avez parlé de la monarchie et des services qu'elle seule peut rendre au pays. Elle est la solution nécessaire, et, au jour décisif, le parti monarchique verra ses rangs se grossir de tous ceux qui mettent le salut de la patrie au-dessus de leurs regrets et de leurs préférences.

Je vous prie de recevoir ici l'assurance des sentiments de

Votre bien affectionné.

PHILIPPE, *Comte de Paris.*

Au colonel de Parseval.

10 Septembre 1888.

Mon cher colonel,

Je suis heureux de l'approbation que vous donnez à mon discours à la députation des ouvriers parisiens venue ici le mois dernier. Il a été inspiré par la préoccupation dont vous me faisiez part dans l'une de vos dernières lettres. Je sentais, comme vous, qu'il fallait dire quelque chose qui s'adressât spécialement aux ouvriers, en leur montrant ce que la monarchie seule peut essayer de faire pour eux. Je n'ai évidemment fait que poser des jalons. Je n'ai pu dire ni tout ce que je pense, ni tout ce que j'espère faire un jour. Mais ceux qui se croient liés par leurs paroles ne peuvent parler qu'avec une extrême prudence de ce qu'ils auront à faire dans des circonstances qu'on ne saurait encore prévoir. Le mot que j'ai tenu à dire cependant sur la possibilité d'une réglementation internationale des heures de travail a jeté l'alarme parmi ceux de mes amis qui tiennent à l'école dite des économistes, mais j'espère que les ouvriers l'entendront et s'en souviendront, car c'est ce qui les touche le plus.

A M. de Cazenove de Pradines.

Sheen-House, 12 Mai 1889.

Mon cher monsieur de Cazenove,

J'ai lu, il y a quelques jours, le compte rendu de la séance du conseil général de la Loire-Inférieure dans laquelle vous avez été pris à partie à propos du drapeau, et j'ai à cœur de vous féliciter de la manière si heureuse dont vous avez riposté. Votre réponse à la fois si politique, si franche et si patriotique, a arraché un juste hommage même à vos adversaires.

Elle ne peut manquer de causer une vive satisfaction à tous ceux que troublaient parfois encore des discussions rétrospectives sur un sujet irritant. L'hommage rendu aux deux drapeaux, symboles de l'honneur national l'un dans le passé, l'autre dans le présent, contribuera encore à cimenter l'union chaque jour plus solide des éléments qui composent le parti monarchique en France.

Je vous remercie et je vous prie de me croire

Votre bien affectionné.

PHILIPPE, *Comte de Paris.*

Au colonel de Parseval.

21 Février 1891.

. . . .

Vous aurez, j'en suis sûr, lu avec satisfaction le beau discours que M. d'Haussonville a prononcé à Nîmes. Il ne laissera plus subsister de doutes dans l'esprit des monarchistes que les affirmations du cardinal Lavigerie et les évolutions de la droite constitutionnelle ne laissaient pas que de troubler.

Aussi les fauteurs de cette dangereuse et chimérique politique ont-ils été fort émus et irrités par ce discours qui traçait nettement la voie au parti monarchique. Ils redoublent en ce moment d'efforts auprès du Pape pour l'engager avec eux. Et, d'autre part, ceux parmi les catholiques qui voient le double danger de cette tactique, danger religieux et danger politique, voudraient m'engager personnellement auprès du Saint-Père pour tenter de le détourner de cette voie. J'estime que j'ai fait pour cela tout ce que me permettait ma situation dans les quelques mots que contient sur ce sujet la lettre dont je vous ai chargé. Présenter des observations au Saint-Père sur l'effet de son intervention dans nos affaires purement politiques françaises serait implicitement reconnaître son droit d'inter-

venir ainsi, et c'est justement ce à quoi je me refuse.

La conception d'un parti purement catholique, étranger à un programme de parti, et dirigé par les évêques, est non moins chimérique. Comment, en effet, confier la direction de ce parti à 90 prélats nommés par le gouvernement et plus ou moins dans sa dépendance ? Mais la chimère peut faire beaucoup de mal en divisant nos forces, et il faut la combattre énergiquement.

Au comte d'Haussonville.

Lisbonne, 25 Décembre 1891.

Mon cher monsieur d'Haussonville,

Je reçois avec une douloureuse émotion la nouvelle de la mort de l'évêque d'Angers, et je m'adresse à vous pour vous prier de faire parvenir aux personnes qui lui tiennent de plus près l'expression de ma profonde et bien sincère sympathie.

L'épiscopat français perd en lui un de ses membres les plus éminents ; la religion, un de ses plus intrépides défenseurs. Comme député, sa mort laisse dans les rangs du parti monarchique un vide irréparable.

Il savait que les grands intérêts religieux de la France ne trouveraient jamais de garantie sérieuse sous la république ; qu'une réconciliation ne sera jamais sincère, et que, même au cas où les catholiques arriveraient au pouvoir sous ce régime, ils demeureraient toujours exposés à un de ces revirements électoraux qui font perdre aux partis les fruits de leurs victoires.

Il avait foi dans l'avenir de notre cause, parce qu'il avait confiance dans les principes qu'elle fera prévaloir, et, j'ai le droit de le dire, dans la personne de son chef. De cette foi et de cette confiance, j'ai recueilli des témoignages qui ont toujours été pour moi un soutien et un encouragement dans l'accomplissement de ma tâche.

Le développement des sentiments religieux dans nos sociétés modernes peut seul contenir ou apaiser les passions ardentes qui menacent de les bouleverser. Pour travailler à ce développement et remplir sa divine mission, l'Église a besoin, d'une part, de jouir de cette vraie liberté dont les monarchistes peuvent se glorifier d'avoir été les défenseurs toujours fidèles, quoique parfois méconnus, et, d'autre part, de trouver dans le pouvoir politique les égards, la sympathie et le concours loyal qu'inspire une juste appréciation du rôle de chacun.

Mgr Freppel avait compris qu'à la France chrétienne il faut la monarchie nationale. Et il savait bien que la monarchie donnera aux catho-

liques une garantie efficace contre le maintien ou le retour des lois qui les oppriment, à notre admirable clergé aide et protection contre les persécutions d'une secte acharnée.

Dieu merci, ses traditions et ses enseignements ne seront pas perdus, et sa vigoureuse éloquence portera encore des fruits longtemps après qu'elle aura cessé de retentir du haut de la chaire ou de la tribune.

Je saisis cette occasion pour vous prier de me croire

Votre bien affectionné.

PHILIPPE, *Comte de Paris.*

Au général de Charette.

Villamanrique, 13 Janvier 1892.

. . . .

Je vous remercie de ce que vous me dites au sujet de ma lettre de Lisbonne. J'étais bien sûr que vous l'approuveriez ! A propos de cette lettre, on a dit que je voulais enrôler l'Église au service de la cause monarchique, c'est-à-dire d'un parti politique. Rien de plus faux. On ne saurait trop contredire cette assertion. Nous considérons donc que les républicains, en demandant au Pape son apostille en faveur de leur politique intérieure et des institutions qui

la représentent, manquent à toutes les traditions nationales qui ont fait l'indépendance et la grandeur de la France. Mais, pour ce motif même, nous nous gardons de les imiter. Nous ne demandons pas au Pape de se prononcer en faveur de la monarchie, de recommander les candidats monarchistes aux électeurs français ; nous ne lui demandons que la neutralité. Et, quand nous nous adressons au clergé français, c'est aux électeurs investis d'un droit politique que nous faisons appel, pour leur prouver d'une part, que la république dupera éternellement ceux d'entre eux qui ne la traiteront pas comme l'ennemi irréconciliable de la religion, et, d'autre part que la monarchie nationale donnera à la France chrétienne les garanties qu'elle réclame à juste titre. C'est cette liberté que le cardinal Guibert ne cessait d'invoquer avec tant d'éloquence. Or cette liberté, qui ne comporte aucun privilège, mais qui est la protection de la minorité contre la tyrannie de la majorité, des droits du faible contre l'oppression du fort, leur sera assurée parce qu'elle ne sera pas asservie aux caprices du suffrage universel. C'est là la réponse à faire à ceux qui m'ont objecté qu'il pouvait y avoir une Chambre anticléricale sous la monarchie aussi bien que sous la république. Je le reconnais sans peine ; mais, sous la monarchie, ces libertés primordiales devront justement être placées hors de l'atteinte des majorités parlementaires.

Ce ne sera pas une faveur pour le clergé, ce sera une garantie pour tous les citoyens, la seule garantie sérieuse de leurs libertés, sans laquelle l'intervention du système électoral n'est qu'une forme nouvelle et aggravée de l'éternelle oppression du faible par le fort. Voilà ce que la monarchie donnera à l'Église et ce qu'elle seule pourra lui donner.

Au général de Charette.

Villamanrique, 28 Janvier 1892.

. . . .

Je vois avec plaisir que vous approuvez le commentaire que la *Correspondance nationale* a donné de ma lettre du 25 décembre. J'aime à croire que vous aurez également approuvé celle qui est consacrée à la déclaration des cinq cardinaux archevêques français. Le réquisitoire qui en forme la première partie est admirable de vigueur ; c'est la démonstration la plus éclatante de cette vérité que la liberté religieuse est incompatible avec le gouvernement des républicains. Quant à la république sans républicains, on en a fait l'expérience avec le maréchal de Mac-Mahon, et on a pu constater que le suffrage universel, dans sa simple logique, n'admettait pas cette combinaison bâtarde. Aussi la

contradiction est-elle flagrante entre les deux parties de la déclaration, et la seconde appelle-t-elle de notre part les plus sérieuses réserves. D'ailleurs, les républicains se chargent de lui répondre. Ils n'admettent pas qu'on n'accepte ainsi la république que sous bénéfice d'inventaire. Et, au fond, ils ont raison, car si, par un bonheur inespéré, les catholiques l'emportaient aux élections générales, la nouvelle majorité, après avoir achevé l'œuvre réparatrice et abrogé toutes les lois antichrétiennes, sentirait la nécessité de protéger cette œuvre contre la fureur des républicains, et elle ne pourrait le faire qu'en la plaçant sous la sauvegarde de la monarchie. Malheureusement, ce succès électoral est bien peu probable, et l'échec de la campagne catholique au scrutin de 1893 sera le signal d'une recrudescence de persécution contre l'Église, cette fois mise directement en jeu.

On comprendra alors, mais un peu tard, que rien ne peut se faire pour la religion, pour la liberté, pour le maintien des traditions qui ont assuré la grandeur de la France, que par et pour la monarchie.

Au colonel de Parseval.

31 Janvier 1892.

. . . .

Je suis heureux de voir qu'à vos yeux ma lettre de Lisbonne me fait un excellent terrain pour traverser la crise actuelle : cela est fort important, car il est bien dangereux de parler sur ces questions religieuses, surtout dans un moment où elles sont si envenimées que c'est un grand avantage de pouvoir garder le silence. Les élections préparent un réveil terrible à ceux qui compromettent actuellement l'Église dans une campagne politique sur un terrain aussi mouvant que celui de la république catholique.

Quant à nous, ce n'est pas ce que nous disons qui ouvrira les yeux aux inspirateurs de cette campagne. Notre devoir est de nous tenir d'autant plus fermes sur le terrain monarchique. Je suis confondu lorsque je vois des hommes désintéressés et dévoués me conseiller de courir après les catholiques en faisant adhésion publique à la déclaration des cardinaux. D'autres cherchent à nous ruiner dans l'esprit des catholiques qui suivent le mouvement. Ils prétendent que nous voulons pousser les choses au pire en amenant la rupture du Concordat, et ils ne manqueront pas, comme vous me l'indi-

quez, d'agiter le spectre du gallicanisme. On paraît vouloir traiter de gallicans tous ceux qui n'acceptent pas aveuglément les conseils du Saint-Siège sur des matières purement politiques. A ce compte, l'illustre Windhorst aurait été dans son temps une sorte de gallican des plus intransigeants. Le gallicanisme ne peut pas plus ressusciter aujourd'hui que la monarchie de Louis XIV, et il était déjà un anachronisme du temps de Napoléon Ier. Cependant, vous avez raison ; il faut veiller sur les mots et sur les apparences

Comme vous le dites, au bout de tout ceci on ne peut prévoir qu'une grande crise, de terribles épreuves pour l'Église, et la Monarchie apparaissant aux catholiques comme la seule et suprême garantie de tout ce qui leur est le plus cher.

Au baron Tristan Lambert.

Villamanrique, 2 Février 1892.

Mon cher baron,

Je profite d'une occasion sûre pour vous remercier de votre lettre du 28 janvier, et de la déclaration qu'elle contient.

Cette déclaration met parfaitement en lumière la manière dont les devoirs de conscience d'un

catholique se concilient et se confondent avec les devoirs qu'imposent à un monarchiste ses convictions politiques.

Je vous remercie de tout ce que vous faites, vous inspirant en cela des grands enseignements de Mgr Freppel, pour montrer à tous combien ces deux devoirs sont étroitement unis, combien l'indifférentisme politique est périlleux pour les vrais intérêts religieux.

C'est de cette pensée que je me suis inspiré pour faire l'éloge public du grand évêque d'Angers. Je crois avoir dit, dans ma lettre du 25 décembre, tout ce que je devais dire dans la situation actuelle, et que j'ai résumé dans cette seule phrase :

« A la France chrétienne, il faut la monarchie nationale. »

Tout ce que l'on pourra maintenant écrire ou dire, ne m'oblige plus à répondre, et le silence que je puis garder actuellement, est à la fois ce qu'il y a de plus digne et de plus politique, particulièrement vis-à-vis du Pape et des cardinaux.

Il faut laisser les républicains, par leurs sottes violences, ouvrir les yeux même des aveugles les plus volontaires.

L'expérience ne tardera pas à montrer quelle imprudence on a commise en prétendant séparer les intérêts catholiques de la cause conservatrice, en repoussant les monarchistes comme des auxiliaires compromettants, et en croyant qu'on peut

distinguer les institutions républicaines de la secte antichrétienne dont elles sont l'instrument. Malheureusement l'échec inévitable qui terminera cette campagne coûtera cher à la religion.

C'est alors qu'on reviendra à ceux qui, comme vous, sont toujours restés fidèles à la logique de leur foi religieuse et politique, de leur conscience, et de leur patriotisme.

Au colonel de Parseval.

3 Février 1892.

. . . .

L'explication que vous me donnez des récents conseils de soumission au gouvernement républicain venus de Rome me paraît plausible. Toutefois, la véritable à mes yeux est la crainte extrême que l'on éprouve au Vatican de voir le Concordat dénoncé et l'ambassade française supprimée. J'ai peur qu'on ne risque de sacrifier pour cela de graves intérêts, car on ne fera qu'enhardir des ennemis qui frapperont d'autant plus fort qu'on se défendra moins. Ceux qui ne veulent pas le comprendre l'apprendront par une dure expérience. La déclaration des cardinaux vient, d'autre part, de porter un coup mortel à l'« Union de la France chrétienne »,

qui était fondée sur la neutralité en matière politique. Cette déclaration, en adoptant l'adhésion formelle aux institutions républicaines, contient une condition inacceptable pour les royalistes entrés dans l'Union et qu'il s'agissait d'en faire sortir ; leur retraite entraîne sa dissolution.

Nous avons donc les catholiques qui veulent rester hautement fidèles à leur foi monarchique ; ceux qui veulent la conserver tout en consentant, pour le moment, à ne pas la proclamer ; ceux qui veulent défendre les intérêts religieux et combattre les gens actuellement au pouvoir en se plaçant sur le terrain républicain ; et enfin ceux qui, par crainte de pire, ou par obéissance pour les intentions supposées du Pape, se soumettent même à ce gouvernement de francs-maçons et désertent la lutte. Dans cette situation, le parti catholique n'aura aucune force et la bataille électorale ne pourra aboutir pour lui qu'à un désastre.

. . . .

Au baron Tristan Lambert.

Sheen-House, 20 Août 1893.

Mon cher baron,

Je vous remercie de votre lettre du 16, et je ne saurais dire combien je suis touché des sentiments

qui l'ont inspirée. Vous avez raison de qualifier de douloureuses les heures que nous traversons.

C'est une épreuve bien pénible pour ceux qui ne voient le salut et le relèvement de la France que dans son retour à la fois au sentiment chrétien et aux traditions monarchiques.

Mais, Dieu merci, leur foi politique et religieuse n'en sera pas ébranlée, et les événements leur donneront certainement raison.

Il faut s'en rapporter pour cela à la Providence divine.

. . . .

Voici déjà ceux qui croyaient pouvoir mieux défendre les intérêts catholiques en faisant adhésion à la république amenés, par la logique de la situation, à passer condamnation sur les lois scolaire et militaire.

Ils croient, par cette funeste condescendance, pouvoir sauver le Concordat et le budget des cultes.

C'est une grande erreur : quand des assiégés abandonnent ainsi les ouvrages avancés, le corps de place lui-même se trouve bien compromis.

MM. d'Haussonville et Dufeuille m'ont dit, comme vous le pensiez bien, tout ce que vous aviez fait dans Seine-et-Marne ; vous êtes de ceux qui ne reculent devant aucun effort pour servir la cause à laquelle les attachent d'inébranlables convictions.

. . . .

A l'heure où je vous écris, on vote dans la France entière.

Quoi qu'il en soit, ce scrutin n'exercera pas une influence sérieuse sur nos destinées. Au jour marqué par Dieu, ce qu'on appelle l'imprévu changera bien rapidement la face des choses.

Au baron Tristan-Lambert.

Palacio de Villamanrique, 1er Janvier 1893

Mon cher baron.

Je suis bien touché de la manière dont vous demandez à Dieu de me guider dans l'accomplissement de la tâche qu'il m'a assignée, et dont vous associez à ces vœux ceux que vous formez pour le relèvement de la France.

Je serai soutenu dans cette tâche d'abord par les grâces qu'Il lui plaira de m'accorder, par le sentiment que j'accomplis un grand devoir patriotique vis-à-vis de mon pays, filial vis-à-vis de mes saints et glorieux ancêtres ; par la conviction que mon fils saura un jour continuer cette tâche, et que je travaille pour l'avenir autant que pour le présent; et enfin par la satisfaction de pouvoir compter sur le concours d'amis dévoués comme vous.

Au colonel de Parseval.

5 Janvier 1894

. . . .

Je vous remercie beaucoup de ce que vous me dites à propos de ma brochure sur la liberté d'association, et du résumé de vos renseignements sur l'impression qu'elle a produite dans différents milieux. Je suis très heureux de l'approbation qu'elle a rencontrée dans les écoles catholiques sociales les plus avancées, et je lirai avec intérêt l'article qui, me dites-vous, doit paraître dans le bulletin bibliographique de *l'Association catholique*. D'autre part, M. Claudio Jannet m'a écrit à ce sujet dans des termes qu'il n'aurait pas employés si ce travail n'avait pas eu sa pleine approbation.

Quant aux purs conservateurs, je savais bien que je les effaroucherais. Mais je tenais justement sur une aussi grave question à ne pas rester solidaire de leur politique d'autruche qui les conduira aux abîmes s'ils y persistent.

AUX MEMBRES DU COMITÉ

DE LA JEUNESSE ROYALISTE DE FRANCE (1).

Villamanrique, le 29 Avril 1894.

MESSIEURS,

Vous avez raison de rappeler au début de votre adresse les encouragements que je vous ai donnés et qui ont contribué à la réunion du premier Congrès de la Jeunesse royaliste de France. J'attache, en effet, une grande importance à la formation et au développement de ces groupes, qui sont une des manifestations les plus éclatantes de la vitalité de notre parti, et auxquelles je suis particulièrement heureux de voir associer mon fils aîné. Je n'ai pas à vous rappeler que M. d'Haussonville a été constamment auprès de vous l'interprète de cette pensée, et je vous remercie de la manière dont vous y avez répondu. Soyez assurés que je suivrai avec la plus vive sollicitude vos efforts et vos travaux. Mes conseils et mes directions ne vous feront jamais défaut. Ceux d'entre vous qui ont déjà fait le pèlerinage de l'exil le savent par expérience.

La fermeté avec laquelle vous affirmez vos con-

(1) Cette lettre fut écrite à l'issue du premier Congrès des Jeunesses royalistes tenu à Paris en avril 1894.

victions politiques est la meilleure réponse à ceux qui osent dire que l'esprit monarchique est mort en France. La jeunesse ne s'attache pas à ce qui est mort, car elle représente la vie et l'avenir. C'est l'avenir que vous préparez, et, dans la campagne que vous avez entreprise, vous savez joindre à l'intelligence réfléchie des besoins nouveaux de la société l'entrain et l'ardeur qui sont l'heureux privilège de votre âge.

Une heureuse coïncidence a fait remporter, le jour même où vous avez signé cette adresse, un brillant succès électoral à l'un des plus vaillants parmi vous, au président de la Jeunesse royaliste de Paris. Vous aurez vu dans l'élection de M. Roger Lambelin au Conseil municipal un hommage rendu à cette fermeté de convictions dont il ne s'est jamais départi, et vous y trouverez tous un sérieux encouragement.

J'approuve bien cordialement votre dessein de vous associer aux fêtes qui s'organisent en France pour célébrer le premier acte de la canonisation de Jeanne d'Arc. Votre place est marquée dans ces fêtes.

La mémoire de la grande libératrice appartient à tous les Français ; elle doit les réunir dans une pensée commune de patriotisme. Mais il ne faut pas permettre que sa mission surnaturelle soit dépouillée par l'esprit de parti du caractère catholique et royaliste qu'elle-même lui attribuait.

Aussi convient-il particulièrement à ceux qui sont aussi fermes dans leurs convictions monarchiques que dans leur foi religieuse, de prendre une part publique aux hommages qui vont lui être rendus.

La fille du peuple que Dieu alla chercher sous l'humble toit de Domrémy, accomplit le plus grand peut-être de tous les miracles. Elle réveilla la nation tombée en léthargie, rendit la confiance aux plus découragés, la foi aux plus sceptiques, inspira le dévouement aux plus égoïstes, et fit cesser toute division parmi ceux qui se groupaient autour de sa sainte bannière.

Inspirons-nous tous de ces exemples, et n'oublions pas que l'avenir appartient à ceux qui savent joindre la persévérance à l'énergie.

Recevez, Messieurs, l'assurance de mes sentiments affectueux.

PHILIPPE, *Comte de Paris*.

Au baron Tristan Lambert.

Stowe House, 11 Août 1894.

Mon cher baron,

Je ne veux pas tarder à vous remercier de votre lettre du 6, quoique je ne puisse actuellement consacrer que bien peu de temps à la correspondance.

Je suis heureux de voir la manière dont vous appréciez la conversation que vous m'attribuez et qui a été exactement reproduite par *l'Express du Midi.*

Vous avez bien compris la pensée qui me dirige. Le pays commence à appeler de tous ses vœux un gouvernement fort qui mette fin à tous les scandales et prévienne les dangers qui naissent du régime actuel.

Il faut que l'expérience lui prouve qu'il ne trouvera pas ce gouvernement sous la forme républicaine.

Mais, pour cela, tout en réservant la question de principe, il ne faut pas qu'on nous accuse de faire de l'obstruction systématique.

Je ne négligerai du reste aucune occasion de rappeler au pays que, pour le sauver des périls qui le menacent, il faut revenir sur tout ce qui a été fait depuis quinze ans.

Que, pour la loi scolaire, il faut l'abroger, et que c'est être dupe ou complice que de se contenter de la promesse qu'elle ne sera pas appliquée avec rigueur.

Accepter un tel compromis serait une honteuse défaillance.

Je vous félicite du succès de votre conférence dont Calla m'a rendu compte.

Je voudrais bien pouvoir le faire bientôt de vive voix, et je serais heureux de pouvoir vous inviter à venir passer une journée ici, dans les mêmes conditions que lorsque vous êtes venu à Folkestone.

Mais on me recommande un repos tellement absolu que je suis obligé de vous prier de différer votre visite jusqu'à ce que je sois en état de vous recevoir.

Les vives douleurs névralgiques qui m'ont éprouvé il y a quelques semaines ont bien diminué. Mais elles ont été suivies par un mal d'estomac qui parfois m'accable complètement.

Le docteur Guyon m'a tout à fait rassuré sur la gravité même du mal.

Mais ce n'en est pas moins une épreuve très pénible.

J'offre à Dieu ces souffrances, espérant qu'elles pourront être utiles au salut de mon âme et au bonheur de la France.

Votre bien affectionné.

PHILIPPE, *Comte de Paris.*

TESTAMENT POLITIQUE

DU COMTE DE PARIS

Il m'a toujours paru fort imprudent, même pour les Princes et les hommes d'État qui ont joué un grand rôle parmi leurs contemporains, d'écrire un testament politique. Pour qu'un tel document puisse être vraiment utile à leurs successeurs, il faudrait qu'ils eussent reçu le don de lire dans l'avenir, don qu'il faut remercier Dieu de nous avoir refusé.

Aussi, au moment où je me prépare tout particulièrement à paraître devant ce souverain Juge, n'ai-je pas l'intention de tracer une ligne de conduite à mon fils. Il connaît mes pensées, mes sentiments, mes espérances ; il aura toujours pour guide la conscience de ses devoirs et l'amour passionné de la France qui est la tradition invariable de notre Maison.

C'est à mes amis que je tiens à dire un dernier adieu, au moment de terminer une vie que je n'ai pu consacrer aussi utilement que je l'aurais voulu au service de notre pays. Et je ne m'adresse pas seulement à ceux avec qui j'ai été en relations directes. J'appelle amis ou amies toutes les personnes, quelle que soit leur condition sociale, qui, de

mon vivant, ont fait des vœux pour le succès de la cause monarchique et qui prieront Dieu pour moi au jour de ma mort. Ce m'est une consolation de songer qu'elles se souviendront de moi, lorsque des jours plus heureux luiront sur la France, lorsque, comme je le souhaite avec ardeur, les passions politiques et religieuses qui divisent en ce moment si profondément les enfants d'un même pays seront apaisées.

Cet apaisement ne pourra être que l'œuvre de la monarchie nationale et traditionnelle. Seule, elle pourra réunir dans un effort commun tous les dévouements, tous les élans généreux, qui, à l'honneur de notre pays, ne sont le monopole d'aucun parti.

Lorsque je ne serai plus, j'espère que la France rendra justice aux efforts que j'ai faits, au lendemain de ses désastres, pour l'aider à chercher à se relever en revenant au principe monarchique. En 1873, j'ai été à Frohsdorf pour écarter tous les obstacles personnels et pour donner l'exemple du respect absolu du principe héréditaire dans la Maison de France. Dix ans après, le parti monarchique montrait sa vitalité et son esprit politique en ne se laissant pas ébranler par la transmission du dépôt traditionnel qui passait du représentant de la branche aînée au représentant de la branche cadette.

J'ai cherché à répondre à la confiance que ce

grand parti avait montrée à son nouveau chef en travaillant à fusionner les éléments divers dont il se composait. Le résultat des élections de 1885 montra que ce travail n'avait pas été inutile. Nos adversaires politiques y répondirent par l'exil. Je n'avais rien fait pour le provoquer, si ce n'est d'exciter leurs alarmes. Je ne fis rien pour l'éviter, et je le subis comme l'une des plus dures conséquences de la situation que me faisait ma naissance.

J'ai poursuivi sans relâche dans l'exil l'œuvre commencée sur le sol français, au milieu des circonstances les plus difficiles. J'ai pu me tromper parfois sur les hommes et sur les choses, mais je l'ai toujours fait de bonne foi, et j'ai le droit de dire que tous mes actes n'ont jamais été inspirés que par mon dévouement à la France et à la cause que je représente.

Mon but a toujours été de conserver le dépôt du principe traditionnel dont ma naissance m'avait constitué le gardien, et de prouver à la France que ce principe n'avait rien d'incompatible avec les idées modernes, avec notre état social actuel.

En transmettant cet héritage à mon fils aîné, je demande à tous mes amis de se serrer autour de lui. J'ai confiance dans l'avenir; j'espère qu'ils partageront cette confiance. Elle sera leur soutien au milieu de toutes les épreuves et le gage de leur succès final.

Je ne puis pas croire, en effet, que Dieu ait pour toujours abandonné la France, le pays auquel il a donné saint Louis et Jeanne d'Arc. Or, pour qu'elle se relève, il faut qu'elle redevienne une nation chrétienne. Une nation qui a perdu le sentiment religieux, où les passions ne sont plus contenues par aucun frein moral, où ceux qui souffrent ne trouvent pas un motif de résignation dans l'espoir de la vie future, est destinée à se diviser, à se déchirer, à devenir la proie de ses ennemis intérieurs ou extérieurs.

Le premier devoir de mes amis est donc d'arracher la France à la voie funeste qui la conduirait à une telle catastrophe. J'espère que, dans cette œuvre de salut, ils verront se réunir à eux tous les honnêtes gens que l'expérience ne peut manquer d'éclairer un jour. C'est le dernier vœu de l'exilé pour une patrie à laquelle il recommande à ses enfants de rester toujours dévoués et fidèles.

Stowe-House, 21 Juillet 1894.

PHILIPPE, *Comte de Paris.*

APPENDICE

LE COMTE DE PARIS

ET LES QUESTIONS OUVRIÈRES

Les questions ouvrières ont été de tout temps étudiées avec une sorte de passion par le Comte de Paris. Bien avant qu'il pût songer à la couronne, il publiait, sur la situation des ouvriers anglais, deux livres empreints de la plus vive sympathie pour les populations ouvrières. Il y indiquait comment il entendait la solution des problèmes qui les intéressent, comment il jugeait possible l'amélioration de leur sort.

Voici quelques extraits de ces livres :

Devoir de remédier aux souffrances des ouvriers.

« Si, d'une part, il faut repousser les funestes théories de ceux qui prétendent demander à l'État un remède universel pour toutes les souffrances sociales et ne tendent qu'à établir, sous ce prétexte, le plus intolérable des despotismes, c'est, d'autre part, un devoir pour tous ceux qui combattent ces dangereux sophismes, au nom de la liberté et de la civilisation, de rechercher par quels moyens légaux l'amélioration morale et matérielle de ceux de leurs concitoyens qui sont voués, par leur naissance ou par quelque autre hasard de la destinée, au travail manuel, peut être obtenue. »

« ... Un remède unique à toutes les souffrances

de la classe ouvrière serait la pierre philosophale. L'égalisation absolue du travail comme sa suppression sont la quadrature du cercle de l'économie politique. Mais, s'il n'y a pas un remède, il y a nombre de remèdes plus ou moins efficaces ; s'il n'y a pas de solution absolue, il y a nombre de solutions partielles... »

« ... Quelque auguste que soit la charité, elle ne saurait, avec ses secours et ses aumônes, servir de base aux relations réciproques des citoyens d'un pays civilisé, lesquelles ne peuvent être fondées que sur l'estime mutuelle et la solidarité d'intérêts. Ce sont ces sentiments qui, nous l'espérons, prévaudront de plus en plus dans les rapports entre les propriétaires et patrons et leurs ouvriers... »

Taux des salaires.

« ... C'est un axiome que *rien n'est plus cher que la main-d'œuvre à bon marché*, axiome qui s'applique d'une façon éclatante au travail servile, travail soi-disant gratuit, et en réalité le plus dispendieux de tous... »

« ... Tout prouve que la tenue, la bonne conduite et la modération des ouvriers sont en rapport direct avec la rétribution qu'ils obtiennent pour leur travail... »

Protection contre les excès de travail.

« ... Il est des questions, telles que la protection

des faibles contre l'excès du travail, qui, dans toute société bien organisée, doivent appeler l'attention constante du pouvoir législatif... »

« ... Il y aurait malheureusement bien à dire sur cet emploi immodéré des femmes et des enfants, système funeste à l'instruction, à la moralité, à l'esprit de famille. »

Nécessité de développer l'instruction parmi les ouvriers.

« ... Le développement de l'instruction dans les classes ouvrières doit être considéré comme le plus grand progrès qu'elles puissent faire, car il ouvre la voie à tous les autres, et, sans l'instruction, le bien-être matériel n'est souvent pour leurs membres qu'un dangereux présent... »

Utilité des conseils d'arbitrage entre patrons et ouvriers.

« ... La fréquence même des grèves a fait essayer souvent le système de l'arbitrage, et, lorsqu'il a été pratiqué avec discernement, il a donné les plus heureux résultats... »

« ... L'arbitrage n'est pas une solution radicale, comme la participation industrielle, des questions qui s'agitent au fond des luttes entre patrons et ouvriers ; mais il les empêche de s'envenimer, il

prépare le terrain pour les solutions diverses que l'expérience et la raison peuvent faire adopter, et la loi qui lui a donné l'autorité dont il avait besoin, a été un grand service rendu à l'Angleterre... »

« ... Lorsque maîtres et ouvriers se trouvent assis, sans ordre, sans distinction, autour d'une même table, pour discuter leurs intérêts respectifs, dans une industrie qui les fait vivre les uns et les autres, ils ne tardent pas à s'apercevoir que ces intérêts sont solidaires. Plus d'une fois, les ouvriers ont renoncé à une augmentation de salaire qu'ils croyaient légitime, lorsque les maîtres leur ont prouvé, les chiffres à la main, que, pressés par la concurrence étrangère, ils ne pouvaient la leur accorder sans perdre les débouchés de leurs produits. »

« Les maîtres, pour les mieux convaincre, ont même envoyé quelques-uns de leurs collègues ouvriers visiter la France et l'Allemagne. D'autre part, ils ont aussi appris, en discutant avec les ouvriers, à mieux apprécier les saines conditions du travail ; ainsi, sur les représentations de ceux-ci, ils se sont décidés à ne jamais leur demander plus de dix heures d'ouvrage par jour, même dans les moments de la plus grande activité. L'harmonie s'est établie entre eux d'une manière si complète que, depuis quatre ans, aucune résolution de conseil n'a eu besoin d'être mise aux voix... De la sorte, maîtres et ouvriers, réunis par des intérêts communs, for-

ment, en fait, une seule association, éclairée par les discussions du conseil et gouvernée par ses décisions... »

Associations coopératives.

« ... Tandis que bien des institutions diverses, en encourageant l'épargne, améliorent la situation de l'ouvrier, la société coopérative dite de production le transforme directement en capitaliste, par la part qu'elle lui assure dans les bénéfices de l'entreprise à laquelle il apporte le service de ses bras. Les malheurs arrivés à quelques-unes de ces associations ont jeté sur le système tout entier une défaveur qui nous semble imméritée .. »

L'artisan et l'agriculteur français.

«... L'agriculture est, bien plus encore chez nous que de l'autre côté du détroit, la première des industries nationales. Les différences créées entre l'artisan et le laboureur par les conditions diverses de leur vie ne les empêchent pas d'être solidaires l'un de l'autre. Si l'un a plus d'occasions de s'instruire, plus de facilités pour s'associer, si le séjour au milieu des grandes villes éveille plus aisément dans son âme aussi bien les passions généreuses que les entraînements irréfléchis, s'il peut ainsi offrir à l'autre de nobles leçons à suivre, en même

temps qu'il lui montre, par son exemple, les dangers à éviter, parfois aussi il peut, en revanche, demander d'utiles enseignements à l'homme qui, depuis tant de générations, féconde par son travail journalier notre vieux sol gaulois. Ils se complètent réciproquement. C'est leur ensemble qui fait, en très grande partie, le peuple français, ce peuple laborieux et industrieux, également apte aux mâles travaux des champs et aux inventions raffinées de la science moderne : son caractère national s'est formé de ces deux éléments. Ardent à embrasser toutes les nobles causes, et cependant toujours fier, souvent même exclusif, dans son patriotisme ; retrouvant pour défendre son honneur toute son énergie, même après les plus amères déceptions et les plus grands découragements ; prêt à tous les sacrifices lorsque, au lieu d'être dirigé à l'aveugle et traité comme un dangereux instrument, il se sent le libre champion des idées libérales : il trouve, dans ses aptitudes si diverses, les ressources nécessaires pour aborder avec confiance et s'efforcer de vider les graves questions que nous venons d'indiquer, pour chercher la solution pratique de quelques-uns des problèmes les plus importants que l'avenir nous réserve (1)... »

. . . .

(1) Extraits d'une brochure publiée en 1888 sous le titre : *le Comte de Paris et les questions ouvrières.*

DISCOURS DU COMTE DE PARIS (1)

Au Banquet offert à New-York,

PAR LES ANCIENS OFFICIERS DE L'ARMÉE DU POTOMAC,

le 20 Octobre 1890.

MESSIEURS ET CHERS ANCIENS CAMARADES,

En me retrouvant, au bout de vingt-huit ans, au milieu de mes anciens compagnons d'armes, ma première pensée est un sentiment d'humble reconnaissance envers le Dieu tout-puissant qui tient nos vies entre ses mains, et dont la bonté a bien voulu permettre qu'après un si long temps écoulé,

(1) En 1890, le Comte de Paris se savait depuis plus d'un an atteint d'une maladie inexorable qui ne pouvait lui laisser que très peu d'années à vivre. Désireux de revoir les champs où s'étaient livrées les batailles de la guerre de Sécession auxquelles il avait participé, avec le Duc de Chartres, dans l'état-major de Mac-Clellan, il se rendit avec le Duc d'Orléans aux États-Unis. L'accueil qu'il y reçut avec son fils fut des plus sympathiques. Un grand nombre de généraux ayant combattu avec le Nord ou le Sud accompagnèrent le Comte de Paris sur les champs de bataille pour lui en faire les honneurs. Le voyage se termina par une visite de quelques jours au Canada, où la présence des Princes souleva un enthousiasme énorme.
Le Comte de Paris était accompagné du comte d'Haussonville, alors représentant du Prince, du colonel de Parseval, du marquis de Lasteyrie, du capitaine Morhain, qui avait suivi le Prince à l'armée du Potomac en 1864,et du docteur Récamier. Le Duc d'Orléans était accompagné du duc d'Uzès.

vous vous trouviez réunis ce soir, en aussi grand nombre, pour me souhaiter la bienvenue. Bien des hivers ont semé leur neige sur nos têtes depuis que nous nous sommes vus pour la dernière fois, et il m'a semblé, en posant le pied sur ce rivage, que je ressemblais un peu à ce vieux Rip Van Wrinkle dont la légende raconte qu'après avoir dormi cent années dans la montagne, il s'avisa un jour de descendre pour visiter son ancienne demeure.

Je doute, en effet, que durant ce sommeil de cent années, aucun pays ait été témoin d'aussi grands changements que le vôtre dans ce quart de siècle qui a semé nos barbes et nos cheveux de quelques fils d'argent. Mais combien y en a-t-il, hélas ! parmi nos anciens camarades, dont la mémoire est encore vivante dans notre cœur et qui, cependant, ne sont plus là pour répondre à l'appel ! Je n'entreprendrai pas de nommer tous ceux que j'ai connus autrefois, et qui ont changé les fatigues et les épreuves de ce monde contre le repos et la paix de la Justice éternelle. Mais laissez-moi, cependant, payer le tribut de nos regrets aux plus éminents de ces guerriers disparus. Je citerai en première ligne le nom de mon illustre chef, le créateur de la grande armée du Potomac, le modèle achevé à la fois du soldat et de l'homme d'honneur, qu'amis et ennemis avaient appris à respecter également, le général Mac-Clellan.

Puis je rappellerai les noms du vieux Junner, le

Taureau des bois, de Mac-Dowel, de Burnside, de Meade, de Sheridan, d'Hancock, de Hooke, et je terminerai par celui, illustre entre tous, de Grant, qui n'appartenait pas, à proprement parler, à l'armée du Potomac, mais que son heureuse étoile a appelé à en prendre le commandement à l'heure de la lutte décisive et du triomphe final.

Enfin, aux noms de ces glorieux soldats, j'associerai celui du grand citoyen qui a été la plus illustre victime de votre guerre civile, qui est mort pour son pays de la mort des martyrs : Abraham Lincoln. A cet hommage que je rends à sa mémoire, je ne puis m'empêcher de joindre le témoignage de ma reconnaissance personnelle pour le cordial accueil que mon frère et moi nous avons reçu de lui, car je me rappelle et me rappellerai toujours la bonne grâce avec laquelle, toutes les fois qu'il venait au quartier général discuter quelque plan de campagne, il trouvait le temps d'échanger avec les jeunes aides de camp de Mac-Clellan quelques mots de conversation amicale.

Si je ne puis nommer tous ceux qui ne sont plus, à plus forte raison, Messieurs, m'est-il impossible d'exprimer comme je le voudrais à chacun de vous mes sentiments de sympathie et de reconnaissance pour l'accueil que vous m'avez fait. Mais je ne saurais mieux traduire ces sentiments qu'en adressant mes remerciements à mon ami le général Butterfield, et à tous ceux qui ont été avec lui les

organisateurs de cette réunion. C'est avec une égale gratitude que je salue ici la présence du vaillant commandant en chef de l'armée des États-Unis et de son illustre prédécesseur.

Parfois, Messieurs, il est arrivé que de grandes guerres n'ont pas engendré de grands généraux. Ce n'est pas le cas pour votre guerre civile, qui a donné à des hommes tels que Grant, Lee ou Johnston l'occasion de déployer de grandes qualités militaires et qui a inscrit leurs noms dans le livre de l'histoire.

Mais il arrive parfois aussi que, dans une guerre dont les conditions ont été d'une nature tout exceptionnelle, un seul homme devient, par son génie militaire et ses exploits, le représentant le plus accompli de la nouvelle génération d'officiers élevés à cette rude école. L'homme que les circonstances ont ainsi révélé est ce soir parmi nous : c'est le général Sherman.

Vingt-huit ans se sont déjà écoulés depuis le jour où j'abordais ici pour la première fois. Je vous apportais alors ma jeunesse, mon goût pour les aventures, et une épée qui n'était jamais sortie du fourreau. C'était à l'heure de vos difficultés les plus graves, et peut-être fallait-il alors un certain courage moral pour affirmer, à l'encontre des préjugés de l'Europe, une foi absolue dans le triomphe final de votre Constitution et de votre cause. Les nombreux témoignages de sympathie que j'ai reçus

ont été pour moi la meilleure des récompenses, et ont établi entre la nation américaine et ma famille les liens d'un attachement solide.

Laissez-moi vous rappeler que cet attachement tire son origine d'événements plus anciens, puisqu'il remonte aux premiers jours de votre existence comme nation indépendante. Le nom de Bourbon, qui se lit si souvent dans la carte de votre pays, montre la popularité que la Maison de France doit à l'aide si généreusement prêtée par elle, sous le règne de Louis XVI, à votre colonie émancipée. La génération qui vous a précédés n'avait pas oublié non plus comment mon grand-père, le roi Louis-Philippe, après avoir été lui-même l'hôte de Washington (à Mont-Vernon), avait coutume de recevoir les Américains qui visitaient la France alors qu'il était sur le trône.

La sympathie que j'ai pu mériter à mon tour pour m'être enrôlé sous la bannière étoilée quelques semaines après la bataille de Bull-Run, je dois la partager avec mon oncle le Prince de Joinville et avec mon frère le Duc de Chartres, le légendaire Robert le Fort des tristes jours de 1870. Tous deux encore, grâce à Dieu, pleins de vie et d'activité, mais retenus par d'impérieux devoirs, n'ont pu, malgré leur vif désir, m'accompagner dans ce voyage ; ils m'ont chargé de vous apporter leurs souvenirs et leurs vœux.

Que pouvais-je, Messieurs, vous apporter de plus

en ce temps de paix et de prospérité ? Un livre ? En effet, quelques-uns d'entre vous peuvent le savoir, j'ai entrepris d'écrire avec impartialité une histoire générale de votre grande guerre civile et d'élever ainsi un monument à la mémoire des luttes héroïques où se sont mesurées les deux armées du Nord et du Sud. Mais mon œuvre n'est pas terminée; la vie errante d'un exilé n'est guère favorable à l'achèvement d'une si longue entreprise. J'ai cru mieux faire, et je crois que vous m'avez approuvé, de vous amener mon fils. Je l'ai amené parce que je suis fier de lui. Déjà, par un acte hardi, il a su montrer combien il aimait son pays et quel ardent désir l'animait de remplir ses devoirs de soldat. Il a pensé, comme moi, que rien ne pouvait être plus intéressant et plus instructif que de visiter votre belle et glorieuse contrée. Nous venons de suivre ensemble la trace des armées qui ont foulé le sol de la Virginie, du Maryland et de la Pensylvanie, et en même temps nous avons retrouvé, encore vivante, celle qu'ont laissée les vétérans de Rochambeau, alors qu'ils combattaient côte à côte avec les jeunes troupes de Washington et les volontaires de La Fayette.

Vous pouvez juger quels sentiments ont fait battre notre cœur chaque fois que nous avons visité ensemble quelque site illustré par les exploits de cette vieille armée française qui a marché pendant des siècles sous la conduite de mes ancêtres, dans les

rangs de laquelle plus de quarante membres de la Maison de France ont trouvé la mort et qu'unissent toujours à ma famille, en dépit des efforts faits pour les rompre, des liens indestructibles.

Mais je n'ai pas borné ma visite à parcourir des champs de bataille. Que pouvait-il y avoir, en effet, de plus intéressant pour moi que la correspondance qui s'établissait à chaque instant dans mon esprit entre le spectacle dont j'avais été témoin autrefois et celui qui s'offrait aujourd'hui à mes yeux? Lorsque je débarquais à New-York, il y a vingt-huit ans, une chose m'avait surtout frappé : c'était le mélange de tristesse et de résolution qui se lisait sur le visage de chacun. Chacun était triste, en effet, lorsqu'il voyait, non seulement la Constitution du pays foulée aux pieds, mais les citoyens d'une même nation, les soldats d'une même armée, prêts à s'engager dans la plus grande guerre civile des temps modernes, et à tirer l'épée les uns contre les autres :

Pares æquilas et pila minantia pilis.

Mais si la tristesse était profonde, non moins ferme était la résolution de ne reculer devant aucun sacrifice et de prodiguer, s'il le fallait, l'or et le sang pour maintenir la Constitution et pour sauver l'Union, car nul ne voulait admettre la pensée qu'une seule étoile pût tomber de la bannière qui

conduisait les soldats au combat et vers laquelle se tournaient les derniers regards des mourants. Je ne puis parler par expérience des sentiments qui régnaient dans le parti opposé ; je ne doute pas cependant qu'on y ait trouvé une semblable tristesse et une résolution semblable. Même parmi ceux qui s'étaient prononcés avec le plus d'énergie en faveur de la séparation, et qui croyaient de leur droit et de leur devoir d'y travailler, je suis convaincu que personne ne pouvait attacher ses yeux sans regrets sur le vieux drapeau qui flottait au-dessus de la tête de Washington, lorsqu'il recevait à York-Town l'épée de Cornwallis et lorsqu'il prêtait son premier serment comme Président des États-Unis. Mais que leur résolution fût inébranlable également, et cela d'autant plus que la rupture de l'Union leur avait été plus douloureuse, le souvenir et le nom même de Stonewall Jackson suffisent pour l'attester.

Ce sont ces sentiments de tristesse et de résolution qui ont préparé les voies à la grande réconciliation finale. Durant les épreuves de cette terrible lutte, les deux partis avaient appris à se respecter, je dirais plus : à s'admirer l'un l'autre. Aussi, lorsque la grande question qui était en suspens eut été décidée par le sort des batailles, le plus illustre représentant de la cause vaincue put-il serrer cordialement la main de son vainqueur sous le chêne historique d'Appomatox. Quelques

semaines après, le plus grand des dangers qui pouvaient menacer votre pays avait disparu. Les armées puissantes qui s'étaient rassemblées comme les nuages noirs se rassemblent aux premiers éclats de tonnerre s'étaient dissoutes d'elles-mêmes, comme ces flocons légers que le vent balaye, lorsque la tempête est finie, et, depuis lors, vous avez goûté sans trouble les bienfaits de la concorde et de l'union. Combien solide est aujourd'hui cette union, j'en ai trouvé des preuves dans l'accueil qui m'a été fait à Richemond, et je me souviendrai toujours d'avoir visité avec d'anciens officiers de l'armée confédérée quelques-uns des champs de bataille où j'avais combattu autrefois contre eux.

Cette grande réconciliation a été l'œuvre de votre république, et votre république a pu l'accomplir parce qu'elle est essentiellement un gouvernement national. Je n'ai pas l'intention, comme vous le savez, de m'engager sur le terrain de la politique. Je ne puis cependant me défendre de rappeler qu'il y a trois cents ans, mon pays a connu aussi les horreurs d'une guerre civile sanglante et qui avait mis en péril son existence même. Mais il a vu ses plaies pansées et sa grandeur rétablie par la politique paternelle et sage d'un pouvoir assez fort pour rallier tous les Français autour de son drapeau, et ce pouvoir était fort parce qu'il était un gouvernement national. C'était la monarchie du roi Henri IV.

La monarchie en France, comme la république en Amérique, est et demeure, en effet, malgré un siècle de révolutions, la forme de gouvernement vraiment nationale. C'est pourquoi, Messieurs, vous qui êtes républicains, au sens le plus large et le plus noble du mot, vous devez cependant le comprendre. Les sentiments de fidélité et de dévouement à la vieille constitution américaine, qui font votre honneur, ne sauraient exister en France à l'égard de la république qui est un gouvernement nouveau. Vous devez comprendre également qu'un grand nombre de Français demeurent fidèles aux traditions d'un passé glorieux, et qu'ils considèrent comme un devoir patriotique de consacrer toute leur intelligence et toute leur énergie à préparer, par les moyens légaux, le retour de la monarchie.

Pour en revenir aux sujets qui vous concernent plus particulièrement, vous vous attendez sans doute, Messieurs, à apprendre de ma bouche ce qui m'a le plus frappé dans un pays où les changements et les progrès qu'amène la civilisation sont l'œuvre, non pas des siècles, mais des années et presque des mois.

J'ai passé si peu de temps parmi vous que c'est à peine si j'ai pu me rendre compte de vos merveilleuses découvertes dans l'ordre des sciences et de l'application que vous en savez faire au bien-être de l'humanité. Il ne m'a pas été non plus

possible de mesurer vos progrès si rapides dans la voie de la production industrielle et agricole. Mais il y a une chose que je puis vous dire, c'est que, dans notre vieille Europe, où chaque pays paye au prix de lourdes charges financières ses gloires anciennes ou récentes, nous n'assistons pas sans étonnement aux discussions qui s'élèvent entre vous sur le meilleur emploi à faire de l'excédent de vos revenus. Ces discussions nous font connaître un sentiment analogue à celui que devait éprouver Aladin lorsqu'il se trouvait en présence des trésors renfermés dans la caverne merveilleuse.

J'emprunterai encore, si vous le permettez, une comparaison aux *Mille et une Nuits*. Vous vous rappelez l'histoire de ce pêcheur qui, ayant trouvé une bouteille dans son filet, l'ouvrit imprudemment et en fit sortir un génie. Mais le génie devint bientôt si grand qu'il ne voulut plus rentrer dans la bouteille et qu'il se mit à parler d'une voix quelque peu menaçante. Eh bien ! la France, qui a si puissamment contribué à votre émancipation, vous contemple un peu comme le pêcheur devait contempler le génie. Mais soyez assurés que nous n'avons aucune envie de vous faire rentrer dans la bouteille, car si nous admirons vos progrès, nous les voyons sans jalousie. Je ne veux pas m'aventurer sur le terrain brûlant de l'économie politique, mais je tiens à exprimer ici l'espoir sincère que deux pays qui n'ont jamais tiré l'épée l'un contre

l'autre ne se trouveront pas engagés dans une guerre d'une autre nature qui pourrait, à la longue, coûter cher à chacun d'eux. J'ajouterai que je ne puis m'asseoir à vos tables hospitalières ni admirer, comme je fais souvent, l'élégance des toilettes qui ajoutent encore à la grâce de vos femmes et de vos filles, sans me dire tout bas que vous ne prendriez peut-être pas facilement votre parti de vous passer de nos vins français et de nos soies françaises.

A un autre point de vue, ce qui m'a le plus frappé dans votre pays, c'est la puissante et salutaire influence qu'a exercée sur le développement moral et matériel de la nation une liberté essentielle, malheureusement trop peu pratiquée et trop peu respectée ailleurs, je veux dire la liberté d'association. En effet, l'association réunit dans un effort commun les forces individuelles qui, trop souvent, sont éparses dans les sociétés démocratiques, et en même temps elle contribue, sur leur sol toujours mouvant, à conserver la tradition.

C'est par la liberté d'association que vous vous efforcez de résoudre le grand problème des rapports entre le capital et le travail. Pour être différentes, les difficultés que ce problème soulève ne sont pas moins grandes des deux côtés de l'Atlantique, et l'expérience d'une nation peut être utile à l'autre. Vous avez, Messieurs, une foi robuste dans l'avenir de votre pays. Vous avez raison, car la foi dans l'avenir est une des conditions du succès. Je me

souviens que, durant les épreuves de la guerre civile, mes camarades avaient coutume de citer souvent devant moi un dicton qui vous est familier : « Il y a un Dieu pour les enfants, pour les ivrognes et pour les États-Unis. » Peut-être y a-t-il dans ce dicton une part de vérité, mais en ce sens seulement que la Providence réserve avec justice ses faveurs pour les nations où le nom de Dieu est respecté, où les principes du christianisme sont considérés comme étant la base de l'édifice social, où la foi en la vie future et la miséricorde du divin Juge sont considérées comme absolument nécessaires pour réconcilier l'homme avec les misères de sa condition, et en particulier avec les souffrances inséparables des inégalités sociales. Cette foi et ces principes sont les vôtres. Vous vous les transmettez de génération en génération. Ils sont la pierre angulaire de votre système d'éducation nationale. N'agissaient-ils pas, en effet, sous l'inspiration des sentiments chrétiens les plus élevés, ces jeunes gens qui sont venus des États du Nord ou de ceux du Sud pour combattre et mourir en volontaires sous le drapeau de la cause qui leur avait semblé la plus juste ?

Avant de nous séparer, que nos pensées se tournent donc pieusement vers ces nobles victimes du patriotisme et du dévouement. Unissons-nous, si vous le voulez bien, pour payer ensemble un tribut d'hommages et de regrets aux soldats et aux

officiers de l'armée fédérale ou de l'armée confédérée qui ont trouvé la mort sur les champs de bataille ; mais félicitons-nous en même temps de cette réconciliation glorieuse qui a réuni, dans un sentiment d'amour commun pour la patrie reconstituée, les survivants de cette terrible guerre. Personne ne se réjouit plus que moi de cette réconciliation, et c'est pourquoi, Messieurs, comme compagnon de vos luttes d'autrefois, comme témoin de votre prospérité d'aujourd'hui, comme Français, comme représentant de cette vieille race royale qui a soutenu les premiers pas de vōtre jeune république, je vous demande la permission de boire à l'amitié et à la prospérité durable des États-Unis et de la France.

LE DUC D'ORLÉANS

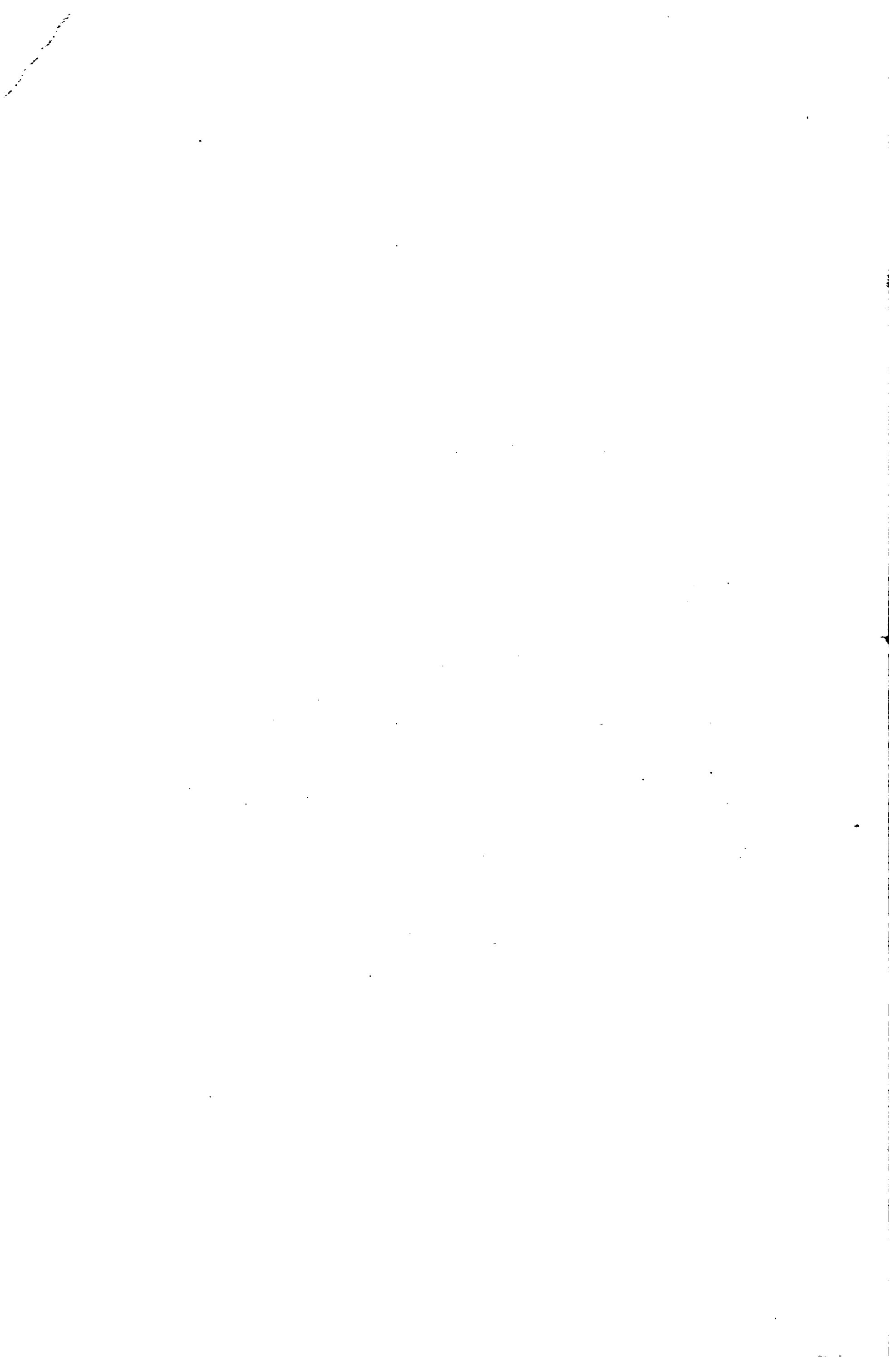
LETTRES ET DOCUMENTS POLITIQUES

De 1894 à 1907

LE DUC D'ORLÉANS

LETTRES ET DOCUMENTS POLITIQUES

De 1894 à 1907



ALLOCUTION PRONONCÉE PAR LE DUC D'ORLÉANS

A LONDRES, LE 12 SEPTEMBRE 1894, APRÈS LES OBSÈQUES DU COMTE DE PARIS.

C'est avec une douloureuse émotion que je reçois l'hommage de votre dévouement et vous en remercie ; votre présence ici ne témoigne pas seulement de votre respect et de votre attachement pour celui que nous avons perdu : elle est aussi la preuve de la fidélité au principe de la monarchie nationale et traditionnelle dont je suis le représentant et dont il m'a transmis l'héritage.

Je connais les droits que cet héritage me confère et les devoirs qu'il m'impose envers la France. Guidé par les magnifiques exemples que mon père m'a donnés pendant sa vie et qu'il a consacrés par sa mort, si courageusement envisagée et si chrétiennement acceptée ; fortifié par votre concours, par celui des amis absents qui, de tous les points de la France, m'ont déjà fait parvenir l'expression de leur dévouement, et faisant appel à tous les hommes de cœur, je remplirai sans défaillance la mission qui m'incombe.

Quoique jeune encore, j'ai la conscience de mes devoirs ; avec mon grand amour pour la France, je consacrerai tout ce que j'ai de force et d'énergie à les accomplir, et, avec l'aide de Dieu, je les accomplirai.

A M. Buffet (1).

Douvres, 17 Janvier 1895.

Mon cher monsieur Buffet,

La France traverse une crise dont les dangers apparaissent à tous les yeux, et dont les angoisses viennent s'ajouter pour moi aux douleurs de l'exil.

Un président de la république élu il y a six mois donne sa démission en la motivant par une lettre qui est un acte d'accusation contre la Constitution actuelle.

L'Assemblée nationale se réunit dans ces conditions pour lui donner un successeur.

Vous êtes un des doyens respectés de cette assemblée ; vous y figurez au premier rang parmi les défenseurs de l'ordre, de la liberté, des grands

(1) Le Duc d'Orléans, qui s'était rendu à Douvres afin d'être renseigné plus vite sur les événements de France, a, le matin du Congrès de Versailles, adressé cette lettre à M. Buffet par voie télégraphique.

intérêts sociaux ; en m'adressant à vous, je parle à tous mes amis connus ou inconnus dans le parlement et dans le pays.

La république, en France, ne peut jamais être qu'un régime provisoire ; ce qui se passe en ce moment le prouve une fois de plus.

L'heure est prochaine où le pays voudra revenir à la forme de gouvernement qui a été la gloire de son passé et qui sera la garantie de son avenir.

La Providence, en faisant de moi le représentant de la monarchie, m'a imposé un lourd héritage ; mais, le jour où mon pays me réclamera, je trouverai dans sa confiance et dans son dévouement la force de remplir ma tâche tout entière et de la poursuivre jusqu'au bout.

Ma vie, mon sang, sont à la France, à cette France que mes ancêtres ont faite grande et respectée ; ce sera l'œuvre de demain ; celle d'aujourd'hui est d'écarter les dangers immédiats.

Que nos amis donnent une nouvelle preuve de leur abnégation et de leur patriotisme en s'unissant à tous les bons citoyens pour élire, parmi les candidats, celui qui pourra le mieux préserver au dedans l'ordre et la paix sociale, au dehors la considération et l'honneur du pays.

Travaillons aujourd'hui au salut de la patrie ; demain nous travaillerons à sa grandeur.

Croyez-moi, mon cher monsieur Buffet, votre bien affectionné.

Le Duc d'Orléans, qui avait fait venir l'un des premiers exemplaires de *Messire du Guesclin*, adressa à M. Paul Déroulède, l'auteur de cette pièce historique, la lettre suivante :

A M. Paul Déroulède.

10 Novembre 1895.

Monsieur,

Je viens de lire votre beau drame, et je tiens à vous dire l'émotion profonde qu'il m'a causée.

Vous n'êtes pas royaliste, je le sais, aussi n'est-ce pas le prétendant qui vous félicite ; c'est un Français dont le cœur a battu aux sentiments patriotiques et fiers que vous exprimez avec tant de talent, avec tant de chaleur ; c'est un Prince que touche la justice rendue à ses aïeux ; c'est un soldat remerciant un soldat :

« La royauté n'est pas un parti », dit votre du Guesclin : Henri IV, qui conquit son trône moins par son épée que par le plébiscite des cœurs, avait la même pensée lorsqu'il se disait « de la religion de tous ceux qui sont braves et bons. »

De l'exil je vous envoie, à vous, Monsieur, qui êtes brave et bon, merci, bravo et sympathie.

A un ami du Moniteur universel.

Un ami du *Moniteur universel* a eu avec le Duc d'Orléans l'entretien suivant le 15 janvier 1896 :

D. — Je vais rentrer en France ; que dois-je dire à vos amis ?

R. — De se préparer. Il ne faut pas que nous soyons surpris par les événements. Je crois que l'année 1896 sera grave.

D. — Quelle raison le Prince a-t-il de le croire ?

R. — J'en ai plusieurs : la situation ministérielle, la situation financière, l'état d'inquiétude du pays et même des républicains.

D. — Il est certain que la formation du cabinet Bourgeois a été un pas vers le radicalisme. Cependant les lois que ce ministère fait voter avaient été présentées par les cabinets précédents.

R. — C'est vrai, les précédents ministères avaient présenté ces lois, mais ils ne les avaient pas fait voter.

D. — Est-ce parce qu'ils n'en avaient pas envie ?

R. — Peut-être. Mais c'est surtout parce qu'ils n'inspiraient pas la même confiance aux socialistes ; aujourd'hui, on ne se contente pas de leur faire des promesses, on leur donne des réalités.

D. — Et la situation financière ?

R. — C'est le pendant de la situation ministérielle ; elle a fait aussi un grand pas. Depuis longtemps on dépensait sans compter ; nos amis du parlement avertissaient du danger. On ne les écoutait pas. Aujourd'hui on ne peut plus nier le mal, puisque tout le monde le voit.

D. — En effet, le gouvernement lui-même avoue les difficultés de la situation financière. Ce n'est pas son seul aveu. En suivant les débats des Chambres, le Prince a pu voir ce qui a été dit du désarroi de l'administration à propos de l'expédition de Madagascar.

R. — Cette expédition fait le plus grand honneur à nos soldats et à nos chefs militaires qui ont accompli de véritables prodiges. Mais elle a montré les faiblesses de notre administration, et surtout le déplorable manque d'accord entre les ministères compétents. Elle a montré aussi l'absence de toute responsabilité. Le jour où on veut demander compte des fautes commises, on ne trouve plus personne ; chacun répond : Cela ne me regarde pas, je n'étais pas là quand cela s'est fait.

D. — Oui, voilà le mal. Mais où est le remède ?

R. — Sous la république, je n'en vois pas. Sous la monarchie, il y a quelqu'un qui est toujours là : le roi. C'est lui qui fait l'accord entre les ministres ; c'est lui qui met de la suite dans les projets et qui veille à leur fidèle exécution ; car si les choses

tournaient mal, lui et sa dynastie pourraient en supporter les conséquences. Du reste, les républicains commencent à se rendre compte de cette situation.

D. — Sans doute, seulement ils sont tous trop engagés pour avouer qu'ils se sont trompés. Ils continuent à défendre la république, le plus grand nombre par intérêt, croyant leur sort attaché à cette forme de gouvernement, quelques-uns par point d'honneur, pour ne pas se déjuger ; mais dans l'intimité ils ne cachent pas leur découragement.

R. — Je le sais. Et comme je vous le disais tout à l'heure, c'est une des raisons qui me font croire que la crise pourrait bien ne pas tarder.

D. — Quand elle arrivera, est-ce ici qu'il faudra venir vous chercher ?

R. — Il ne sera pas nécessaire de venir me chercher : que je sois en Angleterre, que je sois ailleurs, — car j'ai des voyages à faire, — partout je serai tenu au courant, de partout je me porterai là où la France aura besoin de moi. Mes amis peuvent donc compter sur moi comme je compte sur eux.

Ils me trouveront à leur tête et nous serons suivis par tous les hommes de bonne foi que l'expérience du régime républicain en a dégoûtés. Aidons-nous, et le Ciel nous aidera.

Allocution à la délégation de la Jeunesse royaliste de Paris qui avait apporté un drapeau au Duc d'Orléans le 9 Juin 1897.

Mes chers amis,

De tous les magnifiques présents reçus à l'occasion de mon mariage, aucun ne pouvait me toucher autant que le vôtre. Ce drapeau marqua au siècle dernier l'union de la Maison de France et de la ville de Paris. Il est entre mes mains le symbole de l'apaisement social et de la concorde civique; nous nous inclinons tous devant lui.

Fier de ce que mes ancêtres ont fait de la France, de ce que chacun d'eux la rendit plus grande, je m'élève de la hauteur de leurs gloires et de leurs conquêtes; mais toutes les victoires françaises me sont également chères, drapées aux couleurs de Rocroy, ou à celles de Valmy, ou à celles d'Iéna, et le drapeau tricolore resplendissant de ses marches triomphales à travers le monde nous est devenu définitivement sacré par ses revers. Merci, mes chers amis, merci du fond du cœur.

La pensée de la patrie m'accompagne partout et toujours; mais puisse la contemplation de ce drapeau me donner parfois l'illusion d'être sur la terre de France !

TÉLÉGRAMME A Mme DE MIRIBEL (1).

25 Août 1897.

La Duchesse d'Orléans et moi nous nous associons de tout cœur à l'hommage rendu au très brillant officier et à l'éminent organisateur militaire dont la France pleure encore aujourd'hui la perte.

De la terre d'exil nous envoyons du fond du cœur l'expression de notre admiration pour le vaillant officier qui sut si bien comprendre ses devoirs de soldat et de patriote.

Votre affectionné.

PHILIPPE.

Au colonel de Parseval.

Londres, 26 Novembre 1897.

Mon cher colonel,

Je ne puis retenir un cri de douleur et d'indignation quand m'arrive, jusque sur la terre d'exil, l'écho des scandales nouveaux dont on n'a pas su épargner la honte à la France.

(1) Ce télégramme fut adressé à Mme de Miribel le jour de l'inauguration à Hauterive, dans la Drôme, de la statue du général de Miribel.

Jusqu'ici l'honneur de l'armée était resté inviolé. L'honneur de l'armée ! Qui donc plus que moi aurait à cœur de le défendre ?

Puis-je oublier à quelle hauteur l'avaient placé les rois mes ancêtres, aidés des glorieux soldats qui jadis ont si vaillamment combattu pour achever l'œuvre grandiose de l'unité française, et dont le noble sang a rougi tant de champs de bataille !

C'est vous, mon cher colonel, que je veux prendre pour confident des révoltes de mon cœur, certain que je suis de trouver un écho dans le vôtre.

Jamais les rigueurs de l'exil ne m'ont semblé si cruelles qu'à cette heure où je suis forcé de rester spectateur impuissant des affronts infligés à cette glorieuse armée. Par suite de quelle étrange et déplorable inertie l'a-t-on laissée exposée à de pareilles atteintes ?

Ceux qui n'ont pas su faire du pouvoir qu'ils détiennent un usage plus énergique porteront devant le pays et devant l'histoire une lourde responsabilité.

Pour moi, s'il plaît à Dieu de me rendre un jour la couronne, j'ose dire que je saurai trouver dans la conscience de mon devoir et de mon droit et dans la puissance des institutions monarchiques la force nécessaire pour protéger, comme il convient, l'honneur des soldats de la France.

Veuillez me croire toujours, mon cher colonel, votre affectionné.

A M. Roger Lambelin, président du comité central de la Jeunesse royaliste de France.

Woodnorton, 2 Janvier 1898.

Mon cher président,

Je vous ai exprimé mon intention de donner à la Jeunesse royaliste de France un témoignage particulier d'intérêt.

Elle le mérite par le zèle intelligent et dévoué qu'elle met à servir ma cause. Je veux, vous ai-je dit, me rapprocher dans toute la mesure où l'exil le permet, de cette Jeunesse royaliste qui, sous votre haute direction et grâce à vos soins, est aujourd'hui une des forces principales du parti.

C'est pourquoi j'ai chargé un des membres de mon service d'honneur de se mettre, après entente avec vous, en rapports directs avec vos différents groupes. Je ne veux pas enlever à vos associations la liberté et l'indépendance que, pour l'efficacité de leur action, je crois nécessaires. Ce n'est que pour des cas exceptionnels que je me réserve le droit de donner des ordres.

La mission que j'ai confiée à M. André Buffet, attaché à mon service d'honneur, est donc facile à définir. Elle consistera pour lui à me représenter auprès de vos groupes et à les visiter en vue de me

tenir au courant de leurs aspirations, de leurs travaux et de leurs efforts divers.

Je vous prie en conséquence, mon cher président, de vouloir bien notifier à vos groupes le choix que j'ai fait de M. Buffet, en leur indiquant la mission dont il est chargé par moi auprès d'eux.

Croyez-moi, mon cher président, votre affectionné.

PHILIPPE.

A M. André Buffet.

Wood-Norton, 14 Janvier 1898.

Mon cher Buffet,

Je vous demande de remplacer Dufeuille dans la mission que je lui avais confiée et dont il m'a prié de le décharger. J'ai beaucoup regretté sa décision.

Depuis que je vous connais, depuis que vous êtes auprès de moi, j'ai pu apprécier chez vous les qualités qui ont fixé mon choix, et, en vous demandant votre concours dans un moment où il est nécessaire que ma pensée soit bien connue et bien interprétée, je sais que je ne me trompe pas et que vous serez un collaborateur autorisé et écouté.

Vos traditions de famille, votre fidèle dévoue-

ment à mon père et à moi, l'assistance que vous m'avez prêtée lorsque je suis venu en France en 1890, m'assurent de votre attachement à mon principe et à ma personne ; c'est donc dans une communauté de pensées complète que nous travaillerons ensemble.

Mon choix sera, j'en suis certain, approuvé par tous nos amis, par Dufeuille, que vous trouverez toujours empressé à vous faire profiter de son expérience et de ses souvenirs, quand vous voudrez y recourir, et aussi par la Jeunesse royaliste, avec laquelle, il y a peu de jours, je vous demandais de me créer des relations plus régulières et plus suivies.

Vous me savez, mon cher Buffet,

Votre affectionné.
PHILIPPE.

MANIFESTE

21 Septembre 1898.

FRANÇAIS !

Les meneurs de l'odieux complot contre l'honneur et la sécurité de la patrie ont aujourd'hui jeté le masque.

Intimidés par eux, des ministres se sont abaissés jusqu'à se faire leurs complices.

Rien n'a pu les faire reculer, pas même les affirmations répétées avec un significatif éclat par tous ceux, militaires ou civils, qui se sont succédé au ministère de la guerre.

Aujourd'hui, tout en reconnaissant qu'aucun doute sur la culpabilité du condamné ne s'est élevé dans leur esprit,

Sous le prétexte mensonger de calmer l'opinion publique, dont ils se refusent à consulter les représentants autorisés,

Au mépris du suffrage universel sans lequel ils ne sont rien,

Ils viennent trancher une question qui, leurs délibérations mêmes le prouvent, est une question nationale...

Ils cherchent à travestir à leur profit une pensée de vérité exprimée à la tribune française et qui a fait vibrer mon cœur : « Nous sommes les maîtres chez nous ! »

Pour être maître chez soi, il faut commander et non obéir. Or les serviteurs soumis d'un pouvoir occulte et néfaste prétendent vous imposer la volonté qu'ils subissent.

La subirez-vous ?

La Constitution est déchirée par ceux-là même dont elle était le seul titre et qui se réclamaient d'elle.

Elle n'existe plus.

Vos droits les plus sacrés sont outrageusement violés.

Le souffrirez-vous ?

FRANÇAIS !

Sous prétexte d'innocenter l'homme que les tribunaux militaires ont condamné comme traître, c'est l'armée qu'on veut détruire et la France qu'on veut perdre.

Nous ne le permettrons pas !

PHILIPPE.

Aux délégués des groupes ouvriers royalistes de la Villette-Combat, venus à Bruxelles le 1er février 1899, pour saluer le Duc d'Orléans et Madame la Duchesse d'Orléans.

Madame la Duchesse d'Orléans a répondu au président du Comité royaliste de la Villette-Combat :

Mes chers amis,

Je suis profondément touchée de vos bonnes paroles.

Je suis de tout mon cœur avec vous. Tout ce que vous sentez, je le sens avec vous, car dans mon cœur sont les sentiments d'une vraie Française.

Travaillez comme vous le faites. Continuez : ce sera notre salut et celui de la France !

Le Duc d'Orléans a répondu au comte Jean de Sabran, qui lui présentait la délégation :

Mon cher Sabran,
Mes amis,

Je sais la ténacité et la vaillance de vos patriotiques efforts contre les agissements parricides d'un pouvoir occulte et cosmopolite dont le but est la destruction de la patrie française, que mes aïeux, aidés de vos pères, avaient faite si grande, si forte, si glorieuse, si respectée, en s'appuyant à la fois sur le peuple et sur l'armée.

Je sais également le loyalisme et la netteté de vos sentiments royalistes, qui ont forcé le respect même de vos adversaires.

Et c'est pourquoi, moi, fils de France, je vous dis que vous avez bien mérité de la France.

Royalistes et patriotes, vous avez, comme moi, senti douloureusement les injures faites à l'armée par une coalition sans nom. Répondant au cri d'indignation qui s'échappait de mon cœur, dès le commencement de cette campagne odieuse, vous vous êtes montrés les vaillants défenseurs de la noble et glorieuse muette, armure d'honneur de la France qui apparaîtra plus brillante encore après ses nouvelles épreuves.

Je n'attendais pas moins de vous.

Mais, en comparant le douloureux et stérile présent au fécond et glorieux passé, tous les vrais

Français ont le devoir impérieux de préparer sans retard à notre bien-aimée patrie un avenir enfin digne d'elle.

Pour préparer et assurer donc cet avenir, je veux devant vous, mes amis, faire un patriotique appel à toutes les bonnes volontés et à toutes les saines énergies fermement résolues à reconstituer la patrie française, promettant, de mon côté, de faire mon devoir, tout mon devoir, pour hâter l'heure de Dieu et la parole de la France !

Allocution prononcée à San-Remo, le 22 Février 1899, en recevant les représentants des Bouches-du-Rhône, du Rhône, du Gard, de Vaucluse, du Var et de l'Hérault.

Mes chers amis,

Merci à tous ceux qui, dans la crise angoissante que la France traverse, sont venus m'apporter, avec le témoignage de leur dévouement, l'expression de leur foi et de leurs espérances.

Non, la France n'est pas perdue, car elle revient aux traditions qui firent sa grandeur passée et feront sa grandeur future : l'union du peuple et de la monarchie dans le culte de la nation et de son armée. Elle sortira de cette crise avec la confiance

qui rend forte une nation, la confiance faite de ce sentiment que les plus abominables et les plus criminels efforts n'ont pu entamer.

Le premier de tous, je montrai le péril. On affecta de le nier, mais j'en savais les causes, et ce que j'avais prévu est arrivé. C'est la nation française qu'on voulait atteindre, et personne ne peut plus en douter.

La création de toutes ces ligues en est la démonstration évidente: ligue des patriotes, ligue de la patrie française, ligue de la défense nationale, ligue antisémitique et quelques autres. L'idée qui a présidé à la formation de chacune d'elles leur est commune : c'est la nécessité de sauvegarder la vitalité de la nation.

Puisque j'ai prononcé le nom de « ligue antisémitique », je tiens à m'expliquer, trop brièvement peut-être, mais nettement et sans ambages. Fermement opposé aux persécutions et aux guerres de race et de religion, je n'en suis pas moins décidé, quand le pouvoir me sera confié, à protéger notre génie national. Oui, il y a une question juive, il serait puéril de le nier. Si sa manifestation est récente, son origine est déjà ancienne. Les causes en remontent au jour où la fortune immobilière fut dépassée, dans des proportions fantastiques, par la fortune mobilière. Des gouvernements sans vigilance ne s'aperçurent pas que cette révolution économique, dont tout le monde eût dû se réjouir,

— puisque l'accroissement de la fortune mobilière est sans limites, — leur créait l'obligation de défendre, par des lois appropriées aux circonstances et sans acception de race, celui qui, ayant la passion de son sol, incorpore en quelque sorte sa personnalité à la terre de la patrie contre son écrasement par la fortune anonyme et vagabonde.

Qui donc devait profiter de cet état de choses, si ce n'est ceux qui, non seulement n'aiment pas la terre, mais sont réfractaires à ses attaches ? Lorsqu'on s'aperçut du chemin parcouru, des banques se fondèrent pour résister à la puissance juive. Celle-ci, se croyant invincible, ne voulut pas le permettre. Ce fut son tort, aussi sa maladresse. Les causes de la question juive étaient donc anciennes. Son éclatement date du jour de l'égorgement de l'Union générale. Que fit le gouvernement ? Il se fit complice. Ce jour-là, la guerre était déclarée.

Qu'on ne vienne pas me parler d'intolérance, et qu'on ne prétende pas ameuter le pays en lui faisant craindre le réveil des luttes et des persécutions religieuses. Les persécutions, je les laisse au gouvernement qui m'aura précédé. Quant à moi, je ne chercherai que l'apaisement.

Mais serait-ce une persécution que de s'opposer à l'oppression de l'argent, que de protéger la fortune naissante contre la tyrannie de la fortune acquise ? Serait-ce persécution que d'empêcher

l'accaparement par quelques-uns de la puissance financière d'un pays ?

Durant des siècles, mes aïeux ont personnifié notre race avec ses tendances généreuses et ses nobles aspirations. Dieu, je l'espère, m'admettra à la gloire de rendre à la France l'intégrité de son génie national.

Messieurs, je le répète, c'est avec tous les Français que j'entends gouverner, et je suis formellement décidé à m'appuyer sur l'armée et sur le peuple. N'est-ce pas le peuple qui, conscient de sa force, acclame son armée malgré l'odieuse campagne dirigée contre elle ? Aimons de tout notre cœur cette armée qui est l'incarnation de la patrie et notre sauvegarde à tous !

DISCOURS

Adressé le 31 Janvier 1900, à York-House, aux inculpés de la Haute-Cour et aux royalistes poursuivis devant divers tribunaux.

Mes chers amis,

J'avais trop à cœur de vous remercier de tout ce que vous avez fait pour la cause de la monarchie pour hésiter à vous demander de faire un long voyage et de venir auprès de moi.

Je suis fier de vous.

Tous, je vous remercie du fond du cœur : vous, les deux condamnés de la Haute-Cour, pour qui le bannissement est le prix du patriotisme, et qui trouveriez, si cela était possible, un adoucissement aux douleurs de l'exil dans la profonde affection de celui qui l'a connu avant vous ;

Vous aussi, qui n'avez reculé devant aucune responsabilité et n'avez dû votre acquittement qu'à la crainte qu'inspirait à nos adversaires la révolte de l'opinion publique ;

Et vous, au même titre, vous qui, sur tous les points de la France, avez été perquisitionnés, poursuivis et condamnés, mes chers amis de la vaillante Jeunesse royaliste.

Tous, vous avez mené le même combat, et lorsque jadis je vous disais que nous ne permettrions pas l'attentat contre la patrie et l'armée, j'étais sûr de vous : nous ne l'avons pas permis.

L'exceptionnelle rigueur dont on a usé contre vous est la preuve que les royalistes étaient au premier rang dans le mouvement des revendications patriotiques.

Je savais les causes initiales de l'odieuse campagne. Le premier, je les ai dénoncées, et c'est en vain que des meneurs cherchent aujourd'hui à s'excuser de leur perfidie pour ramener des esprits sincères, devenus aujourd'hui inquiets, qui s'étaient égarés à leur suite.

La France ne s'y trompera pas ; elle les a jugés.

Et maintenant, mes chers amis, à l'œuvre résolument et comme hier !

Le gouvernement républicain, par une faute irréparable, nous a fourni l'occasion de montrer au peuple ce que nous sommes et ce que nous voulons.

Disons-le hautement : tout ce qui est national est nôtre, et c'est sans crainte, sans arrière-pensée, que je m'adresse à tous les vrais Français, n'ayant rien à redouter d'aucun concours, de quelque point de l'horizon politique qu'il puisse me venir.

Je fais appel à tous ceux qui se rencontrent dans le même amour de la France et de l'armée.

Ma politique continuera à veiller avec un soin jaloux sur les intérêts moraux et matériels de tous ceux qui vivent de leur travail.

J'ai déjà dénoncé les excès de la spéculation et l'égoïsme brutal de la puissance juive et internationale.

La république a dû s'incliner devant cette puissance. La monarchie ne pourrait le faire. Elle n'oubliera jamais que son premier devoir est de protéger les faibles contre toutes les oppressions.

Ce qui reste des plus précieuses conquêtes de ce siècle, la liberté de l'enseignement, est gravement menacé par la secte franc-maçonne qui commande au pouvoir.

Les royalistes seront avec moi au premier rang

parmi ses défenseurs. C'est en vain que, pour la détruire, ses adversaires invoquent la nécessité de faire l'unité morale de la France.

Cette unité existe dans le cœur des Français de tous les partis : ils l'ont maintes fois prouvé sur les champs de bataille, et elle ne serait en péril que si un gouvernement débile laissait les influences cosmopolites désagréger la France. — Mais prétendre à cette unité d'esprit au prix d'une liberté ce serait violer un droit imprescriptible; ce serait mettre en conflit l'État et la conscience des citoyens ; ce serait, en réalité, détruire cette unité, au lieu de la faire.

Ensemble aussi nous défendrons la grande cause du droit d'association qui avait trouvé en M. le Comte de Chambord et en mon père bien-aimé ses défenseurs les plus énergiques.

Demain, comme hier, et plus qu'hier, parce que vous avez fait vos preuves, mes chers amis, je compte sur votre concours intelligent et actif.

Vous resterez les défenseurs de toutes les traditions nationales de la patrie, affirmant bien haut qu'elles ne peuvent être sauvegardées que par moi, au nom du droit que je représente.

Rappelons sans cesse à la France que chaque fois qu'elle a méconnu ce droit elle n'a eu qu'une gloire et une prospérité passagères.

Continuons, sans défaillance, à lutter ouvertement pour nos idées, ne cédant à aucune menace, afin que le pays ne puisse jamais nous reprocher

d'avoir reculé devant rien pour accomplir la grande œuvre nationale.

Nous n'atteindrons notre but que par une politique d'affirmation énergique et de vigoureuse action !

A M. Charles Maurras.

Marienbad, le 5 Septembre 1900.

Mon cher Maurras,

C'est avec le plus grand intérêt que j'ai suivi votre enquête sur la monarchie et les déclarations que vous ont faites Buffet et Lur-Saluces.

Tous mes amis peuvent différer sur des nuances d'opinions ou des prévisions de réformes ; c'est leur droit, mais ce qui restera désormais, c'est l'unité profonde de la conception royaliste. Elle est réformatrice. Réformer pour conserver, c'est tout mon programme.

Je ne me prononcerai pas sur le détail. Un Prince qui aurait la prétention de le régler d'avance serait peu de chose. Un Prince qui ne se déclarerait pas sur les principes ne serait rien.

Je me suis déjà expliqué sur quelques questions essentielles à la vitalité du pays. J'ai défendu l'armée, honneur et sauvegarde de la France. J'ai

dénoncé le cosmopolitisme juif et franc-maçon, perte et déshonneur du pays.

Il en est d'autres sur lesquelles les Français ont le droit de me demander une détermination nette et catégorique.

De ce nombre est celle qui vous tient le plus au cœur : la décentralisation.

La décentralisation ? C'est l'économie, c'est la liberté. C'est le meilleur contrepoids comme la plus solide défense de l'autorité. C'est donc d'elle que dépend l'avenir, le salut de la France.

Aucun pouvoir faible ne saurait décentraliser. Appuyé sur l'armée nationale, constituant moi-même un pouvoir central énergique et fort, parce que traditionnel, je suis seul en mesure de ramener la vie spontanée dans les villes et les campagnes et d'arracher la France à la compression administrative qui l'étouffe.

La décentralisation dépend en partie du pouvoir royal et du sentiment qui l'anime, comme de la direction que le roi peut imprimer lui-même; mais c'est aussi un problème d'organisation politique et géographique.

J'y donnerai ma première pensée. La question sera mise sur-le-champ à l'étude, avec la ferme volonté, non pas seulement d'aboutir, mais d'aboutir rapidement. Je tiens à ce qu'on le sache.

Croyez-moi, mon cher Maurras,

Votre affectionné.

Au baron de Claye.

31 Juillet 1901.

Mon cher monsieur de Claye,

Je vous remercie de votre lettre qui m'a fort touché et des sentiments de dévouement dont elle m'a apporté l'expression. Je sais depuis longtemps pouvoir y compter.

J'appréciais au plus haut point l'effort persévérant et désintéressé que vous consacriez au *Moniteur universel*. Je vous en remercie encore.

C'est avec un vrai chagrin que je vois disparaître cet organe qui occupait le premier rang de la presse royaliste et qui avait groupé pour la défense de notre cause les collaborateurs les plus éminents et les talents les plus incontestés.

Le *Soleil* va continuer l'œuvre poursuivie ; j'ai bon espoir qu'il réussira ; mais il ne fera jamais oublier le *Moniteur* et ses longs services.

Faites-vous, je vous prie, mon cher monsieur de Claye, mon interprète auprès de tous pour leur dire mes remerciements et les assurer de mon affection.

Je vous prie de me croire, mon cher monsieur de Claye,

Votre affectionné.

PRÉFACE

A une nouvelle édition de l'étude : « Une liberté nécessaire. »

Octobre 1901.

A l'heure où, sous prétexte de donner aux Français la liberté d'association, on vient, grâce à un abus de mots véritablement étrange, de porter à cette liberté l'atteinte la plus grave, j'ai pensé qu'il était nécessaire de rappeler les idées et les principes exposés jadis par mon père sur cette importante question.

Il les avait développés très nettement dans une brochure qui fut comme le testament de sa vie politique, et à laquelle il avait donné ce titre significatif : *Une liberté nécessaire.*

Je désire qu'elle soit publiée de nouveau. Bien nécessaire, en effet, lui semblait cette liberté d'association dans laquelle il voyait le remède véritablement efficace à apporter aux maux de toute sorte causés par l'individualisme dont tout le monde aujourd'hui dénonce les funestes effets.

En cela mon père se trouvait en parfaite communauté de pensée avec M. le Comte de Chambord, qui lui-même, dans une lettre où il traitait la question ouvrière, s'était exprimé ainsi : « A l'individualisme, opposez l'association ; à la con-

currence effrénée, le contrepoids de la défense commune ; au privilège industriel, la constitution volontaire et réglée de corporations libres. »

C'était afin d'entrer dans cette voie que mon père encourageait les royalistes à prendre les premiers l'initiative d'une loi « unique, libérale et prévoyante », de façon, ajoutait-il, « à ne pas se laisser devancer par ceux qui veulent en faire une mesure de parti ».

Paroles prophétiques, que vient de justifier d'une façon cruellement précise la loi néfaste récemment votée par le parlement républicain, et qu'aggravent encore les mesures vexatoires prises par le gouvernement pour en assurer l'application.

Cette réforme de notre législation, dont on était en droit d'attendre les plus féconds résultats, ne saurait être qu'illusoire et funeste, n'ayant été inspirée que par l'esprit de parti et de secte le plus mesquin, le plus étroit et le plus antinational.

Elle est donc à refaire, et j'adjure mes amis d'y employer leurs efforts. Je leur demande de s'inspirer pour cela des idées de mon père ; je les tiens pour sages et justes, et si Dieu m'appelle un jour à régner sur la France, j'aurai à cœur d'en poursuivre avec persévérance l'application.

J'estime, en effet, qu'au point de vue social aussi bien que religieux, c'est là qu'il faut chercher la véritable solution des problèmes qui se posent de nos jours d'une façon de plus en plus aiguë.

Le droit d'association doit fournir aux classes ouvrières le moyen de défendre elles-mêmes leurs intérêts, et les détourner des chimères du collectivisme en les empêchant d'abdiquer leurs plus précieuses libertés entre les mains d'un État devenu omnipotent.

Une loyale et complète publicité des statuts et des actes, ainsi que l'indiquait si nettement mon père, est la garantie nécessaire, mais suffisante, qu'il appartient à un gouvernement prévoyant de rechercher, et son rôle doit se borner à l'exiger.

C'est ainsi qu'il parviendra à annihiler l'action néfaste d'une secte dont la toute-puissante influence n'a pu s'exercer jusqu'ici que grâce au mystère impénétrable dont elle a su constamment s'entourer.

Cette liberté, je la réclame donc pour les associations ouvrières, mais je considère qu'il est nécessaire de la donner, et dans des conditions semblables, aux associations religieuses, c'est-à-dire aux congrégations.

Pour ces dernières, comme pour les autres, elle est légitime et sera féconde en heureux résultats. Le glorieux passé de la France est là pour le prouver.

Les religieux et les religieuses qui, même au prix du bannissement, ont voulu revendiquer leurs droits et garder leur liberté, ont donné un exemple salutaire qui, je l'espère, sera compris et imité.

Et je saisis cette occasion pour saluer à leur arrivée sur la terre d'exil ces Français qui, victimes de la plus inqualifiable persécution, viennent partager les douloureuses épreuves qui me sont depuis si longtemps imposées.

Les mesures violentes dont ils ont à souffrir sont une manifestation nouvelle de la façon dont, grâce à une centralisation excessive, une minorité audacieuse peut abuser du pouvoir et l'exercer sans contrôle et sans frein. J'ai déjà eu occasion de signaler ce mal, d'en montrer les effets désastreux pour notre pays et d'en indiquer en même temps le remède. Comme ceux qui m'ont précédé, je vois ce remède dans la restauration des libertés nationales sous l'égide d'un pouvoir qui se montrera d'autant moins oppressif que, se sachant incontesté, il se sentira fort et assuré de l'avenir.

A M. Paul Bourget.

Vienne, 11 Mars 1902.

Dans les trop longues heures de liberté que me donne l'exil, l'arrivée d'un livre qui, comme les vôtres, mon cher monsieur Bourget, conserve la tradition de l'âme française, est la visite d'un ami qui fait oublier la tristesse et la distance. C'est ce senti-

ment que j'ai éprouvé en lisant avec grand intérêt les deux parties de votre puissante étude déjà parues dans la *Revue des Deux Mondes*. Je vous suis avec un intérêt passionné dans l'*Étape* que vous faites parcourir à l'âme de Jean Monneron. J'admire la netteté avec laquelle vous montrez, pour la famille et l'individu, les conséquences déplorables d'une rupture trop brusque avec des traditions séculaires et un milieu ancestral. Je suis effrayé avec vous des progrès de cette fausse démocratie qui, sous prétexte d'humanité meilleure, ne cultive dans l'esprit du peuple que des pensées de haine, et j'attends avec impatience, comme tout homme capable de comprendre une forte pensée et un beau langage, l'arrivée de votre héros à la vérité.

Je crois, moi aussi, mon cher ami, à « une mystérieuse influence des morts sur les vivants », et c'est avec toute l'affection que mon père avait pour vous que je vous prie de me croire

Votre très affectionné

PHILIPPE.

AUX PRÉSIDENTS DES COMITÉS ROYALISTES

DES DÉPARTEMENTS

Gênes, le 28 Mai 1902.

Mon cher président,

J'ai suivi avec le plus grand soin l'action de mes amis au cours de la récente campagne électorale.

J'aime à constater que, dans la plupart des circonscriptions, les royalistes, guidés par les chefs qui sont investis de ma confiance et de la leur, se sont conformés à mes instructions. Partout où une candidature royaliste n'était pas posée, ils ont pris une part, souvent prépondérante, à la lutte contre le candidat officiel ; pas un député de l'opposition n'entre au parlement sans leur appui.

Mais, malgré les louables efforts de la minorité, la nouvelle Chambre ne peut que continuer l'œuvre de désagrégation nationale qui est le propre du régime républicain. Pour éviter la décadence fatale et reprendre sa marche ascendante à travers les évolutions des États, la France doit se conformer aux lois de l'histoire et de la raison, et rentrer dans la tradition monarchique.

Quel que soit l'événement d'où la restauration

pourra sortir, le succès ne sera possible que le jour où cette idée sera comprise, et où se sera évanouie la persistante illusion de ceux qui croient encore à l'amélioration possible de la république.

Je vous invite donc à reprendre dès aujourd'hui l'œuvre de propagande et d'affirmation royalistes qui doit faire l'objet de vos constantes préoccupations.

Malgré le douloureux éloignement que m'impose l'exil, je m'associe à vos efforts, résolu à ne rien négliger pour les seconder. Quand on dit que le Duc d'Orléans ne veut pas régner, on me fait la plus douloureuse des injures, et je saurai la relever en montrant par mes actes que le but de ma vie est de restaurer le trône de France avec l'aide de Dieu et le concours de tous les bons Français. C'est mon devoir envers ma patrie; je n'y faiblirai pas.

Mon bureau politique, qui est en communication permanente avec moi et qui vous a déjà transmis mes instructions touchant votre organisation départementale, sera toujours à même de vous guider dans les détails d'exécution de ce programme. Je compte sur votre dévouement pour le remplir, et par avance je vous remercie.

Votre affectionné.

PHILIPPE.

Au duc de Rohan.

Wood Norton, Janvier 1903.

Mon cher duc,

Très vivement peiné par le récit des misères des pêcheurs bretons, je viens vous prier de leur distribuer ma modeste offrande, car je souffre avec eux, et je compatis de tout cœur à leur détresse.

Vous êtes le représentant officiel de ces contrées si éprouvées et, mieux qu'un autre, vous êtes à même de distribuer efficacement ces secours.

Veuillez donc me remplacer auprès d'eux, et recevez à l'avance mes plus sincères remerciements.

Croyez-moi toujours, mon cher duc,

Votre affectionné.

PHILIPPE.

Se conformant au désir du Prince, le duc de Rohan a remis deux mille francs à l'évêque de Quimper et mille francs à l'évêque de Vannes.

A M. de Lamarzelle.

Gênes, 22 Mars 1903.

Mon cher sénateur,

J'apprends à l'instant votre énergique intervention au cours de la discussion du budget des cultes, et je tiens, sans plus tarder, à vous en exprimer ma très vive satisfaction.

Je sais quel admirable dévouement vous ne cessez de consacrer, à la tribune ou ailleurs, à la défense des idées qui nous sont chères, et ce ne sera pas en vain, croyez-moi, que vous leur aurez prêté le précieux concours de votre influence et de votre autorité.

Plus que jamais les événements démontrent l'indissoluble union de ces deux grandes causes, celle de Dieu et celle du roi, et le temps n'est pas éloigné où l'Église de France, ramenée par la persécution à la juste appréciation de notre tradition historique, reconnaîtra qu'il n'est pour elle d'indépendance et de salut que dans la monarchie.

C'est là ce qu'il ne faut pas se lasser de répéter ; vous le faites, mon cher sénateur, avec le prestige de votre incomparable talent. Je suis heureux de vous en exprimer ma profonde gratitude et de me dire

Votre affectionné.

PHILIPPE.

AUX PRÉSIDENTS DES COMITÉS ROYALISTES DÉPARTEMENTAUX

Wood Norton, le 25 Mars 1905.

Messieurs,

Depuis cinq ans les maux de la patrie ont redoublé, augmentant en moi, avec les douleurs de l'exil, la conscience de mon devoir. Plus que jamais, à l'erreur républicaine doit s'opposer la vérité monarchique. Les trêves apparentes et passagères ne sauraient modifier le cours des événements. Plus fort que les desseins des hommes, le vice même des institutions entraîne le régime vers son terme fatal : l'anarchie !

L'État républicain est un corps décapité. Chacun le sent et le déplore. L'instinct populaire réclame un chef ; il ne trouve, de l'aveu unanime, qu'un président désarmé, éternel esclave du parlement, de ses ministres, des loges ou des comités. Seul, le roi peut rendre à la magistrature suprême son utilité avec sa dignité.

Élevée au-dessus de toutes les conditions rivales, indépendante des partis, uniquement préoccupée du bien public et de l'intérêt national, la monarchie, traditionnelle par son principe, moderne par ses

institutions, demeure le seul pouvoir capable de rendre à la France l'ordre, la prospérité économique, le prestige moral, et, avec son rang dans le monde, son rayonnant éclat d'autrefois. Seule, elle peut mettre un terme aux luttes de classes, apaiser l'antagonisme social, et, par le judicieux exercice de sa plus généreuse prérogative, l'impartialité, garantir à tous les mérites, d'où qu'ils viennent, leur emploi et leur récompense.

Ainsi conçue, la monarchie est en mesure d'étudier, non pour les esquiver, mais pour les résoudre, les graves questions qui préoccupent à cette heure l'esprit public.

Quel que soit le mode futur de ses rapports avec la société civile, l'Église catholique, placée en dehors des luttes politiques, et vénérable d'autant plus, a le droit de vivre dans une pleine indépendance doctrinale et disciplinaire, sous la légitime autorité de son chef spirituel, le Souverain Pontife. Ce serait commettre une odieuse iniquité que de la dépouiller des temples où prièrent tant de siècles et des indemnités qui lui furent justement allouées. A l'ère des persécutions mesquines, la monarchie ferait succéder un régime de justice et de bienveillance. Respectueuse de la liberté religieuse, elle saurait à la fois maintenir les prérogatives de l'État et garantir à l'Église le libre exercice de sa mission divine. Un régime analogue s'appliquerait aux autres cultes. On verrait seulement aboutir cette réforme tant

souhaitée : la séparation de la franc-maçonnerie et de l'Etat.

L'armée — est-il besoin de le dire ? — ne connaîtrait plus la plaie infâme de la délation. Tous les soldats de France trouveraient en moi, qui eus l'amertume de ne pouvoir servir dans leurs rangs, un chef garant de l'honneur commun comme du sien propre. L'armée, Messieurs ! de quelle jalouse sollicitude ne devons-nous pas l'entourer ? Malgré les atteintes dont elle est l'objet, elle reste parmi nous la grande école du devoir, du dévouement et du sacrifice. Et de quelles autres vertus pouvons-nous espérer le relèvement national ?

Par la décentralisation, compatible seulement avec un pouvoir fort ; — par une législation sociale humaine aux faibles et aux opprimés, — par l'équitable répartition de l'impôt en dehors de toute inquisition vexatoire, — par l'organisation des retraites ouvrières au moyen du large développement des œuvres de mutualité et de prévoyance, bien des problèmes politiques et sociaux se trouveraient résolus. Ainsi serait rendu à notre race, avec sa fécondité, le génie d'initiative dont j'ai trouvé partout l'empreinte sur la face du monde. Ainsi serait assuré à la France le plus grand des bienfaits, celui qui inscrivit à jamais le nom de Henri IV dans la mémoire du peuple : la réconciliation nationale, la fin des proscriptions, l'harmonie et la paix entre les citoyens.

Je ne renoncerai point à de si hauts espoirs. J'ai foi dans mon principe ; j'ai foi dans mon pays ; j'ai foi dans le concours de mes fidèles. Ils combattront avec moi, à visage découvert, drapeau déployé, soucieux avant tout des affirmations nécessaires. Le temps travaille pour nous, et le nombre s'accroît chaque jour des républicains désabusés qui « n'attendent rien que d'un changement de régime ». Pour moi, fort des leçons de l'histoire, héritier de ceux qui firent la France, je n'ai qu'une ambition : servir mon pays. Vienne l'heure marquée par Dieu de me dévouer à son salut, je serai prêt !

PHILIPPE.

A M. Paul Bourgeois.

Wood Norton, 12 Janvier 1906.

Mon cher député,

Il a fallu le hasard de l'âge pour que le président d'une Chambre française pût adresser à ses collègues ce cri qui est au fond de tant de cœurs : « Dieu protège la France ! »

Au lendemain de la séparation déloyale qui rompt les liens traditionnels de l'Église et de l'État, je tiens à m'associer à votre vœu et à ce qu'il renferme, malgré tout, d'espoir.

Mais, pour que Dieu nous aide, il convient de ne pas nous abandonner nous-mêmes.

C'est en désertant la lutte contre une république nécessairement oppressive des consciences que certains catholiques ont rendu possible la loi spoliatrice du 9 décembre dernier. Sans me permettre une décision doctrinale, j'ai le droit de les rappeler à la vérité politique. J'ai le devoir d'affirmer à nouveau que, pour l'Église comme pour chacun des grands intérêts du pays, la condition indispensable de toute réforme en France, c'est la monarchie!

Vous l'avez compris, mon cher député. « Vieux croyant vendéen », vous avez conservé intacte la double foi paternelle. Le respect unanime qui accueillit votre présidence d'un jour vous a prouvé que l'on ne perd rien en autorité à ne point renier son drapeau. Laissez-moi souhaiter aux générations nouvelles et votre loyalisme et votre jeunesse de cœur. Laissez-moi vous dire que je suis fier d'inspirer à mes amis une fidélité que je saurai, au jour propice, payer de tout mon dévouement.

Votre affectionné.

PHILIPPE.

ALLOCUTION A LA SOCIÉTÉ ROYALE
DE GÉOGRAPHIE DE BRUXELLES.

Mars 1906.

« Monsieur le président, je remercie sincèrement le bureau de la Société royale belge de géographie de sa superbe réception. L'intérêt que votre Société a toujours témoigné à l'étude des régions polaires, la grande situation scientifique des explorateurs que vous avez déjà accueillis ici, donnent à la récompense que vous avez bien voulu me décerner comme chef de l'expédition arctique de l'été dernier, une valeur particulière. Elle restera pour moi un souvenir précieux.

« Je n'oublierai jamais que le navire qui m'a permis, à moi exilé, d'arborer le drapeau de la France sur une terre nouvelle portait le nom de votre pays, Messieurs, battait pavillon belge, et que le commandant dévoué qui m'a aidé de son expérience pendant cette campagne était un des vôtres.

« Les souhaits que S. M. le Roi m'adressait si aimablement à Ostende, lors de mon départ pour le Spitzberg, se sont réalisés. Cette année, nous avons fait une campagne heureuse et féconde en résultats scientifiques. Je viens de revivre avec vous les semaines inoubliables pendant lesquelles Dieu m'a

donné le grand bonheur de travailler utilement pour la science et le bon renom de mon pays.

« Si, comme le docteur Récamier le disait tout à l'heure, les hommes qui m'ont servi me gardent une place dans leur affection, ce sentiment est bien réciproque. Je leur serai toujours reconnaissant de ce qu'ils ont fait pour l'honneur de la France. Je suis fier d'avoir pu vous présenter ce soir quelques-uns d'entre eux, et en vous remerciant des distinctions que vous avez données à mon état-major, j'associe tous mes compagnons à l'accueil flatteur que vous venez de me faire. »

Télégramme au duc de Luynes et aux membres du bureau du Congrès de presse et de propagande monarchiques.

Ostende, 21 Juin 1906.

Je suis très touché de l'expression de votre dévouement à ma personne et à la cause nationale dont je suis le représentant.

Il vous appartient de répandre les doctrines politiques et sociales de la monarchie.

Remerciez en mon nom les membres du Congrès, et particulièrement les journalistes fidèles qui, dans

des conditions souvent difficiles, ont toujours montré les solutions nécessaires au relèvement de la France.

Le pays comprendra que, seules, les institutions monarchiques peuvent écarter les menaces du socialisme révolutionnaire et orienter nos destinées vers un avenir de liberté, de stabilité, de progrès social.

J'approuve hautement les efforts des congressistes; qu'ils continuent leur œuvre de propagande méthodique. Les circonstances travaillent pour nous.

Quant aux devoirs qui m'incombent, ils peuvent être assurés qu'à l'heure voulue je saurai les remplir.

Votre affectionné.

PHILIPPE.

A M. Paul Bourget.

Londres, 19 Janvier 1907.

Mon cher Bourget,

Je tiens à vous dire àvez quelle satisfaction j'ai lu l'article que vous avez consacré à mon livre dans la *Gazette de France.*

Vous avez su dégager de mon récit le mobile qui m'avait poussé à entreprendre cette exploration : le besoin incessant de travailler à la grandeur de la France. Les circonstances ne me permettent pas d'employer au bien de ma patrie toute l'activité que je voudrais : c'est là ma vraie souffrance. Vous l'avez compris, et je vous remercie de l'avoir dit avec tout votre talent et avec tout votre cœur.

Votre affectionné.

PHILIPPE.

Au duc de Doudeauville (1).

Le 31 Mai 1907.

Mon cher duc,

Je tiens à vous remercier encore, vous et vos collègues, du précieux concours que vous m'avez prêté dans l'étude des questions que je vous ai soumises.

Sans vouloir détourner de l'action électorale, aux heures où elle s'impose, le comité que j'ai institué sous votre présidence, j'ai décidé de l'associer plus étroitement à mon action person-

(1) Ancien Ambassadeur, ancien président de la Droite royaliste à la Chambre des députés.

nelle. C'est dans cette intention que je lui ai demandé d'être pour moi, pour mon bureau politique, un conseil permanent, et pour mes amis l'interprète autorisé de ma pensée et de mes instructions.

Vous m'aiderez ainsi à maintenir, en dépit de la vie errante du proscrit, le contact nécessaire entre les soldats et leur chef. Dissipez les préjugés, ranimez les énergies, et communiquez à tous la confiance que je vous demande en échange de celle que je vous donne.

Si, pour tromper les heures de l'exil, il m'arrive de chercher encore dans quelque croisière l'occasion de payer un modeste tribut à l'honneur du nom français, dites bien haut que je ne me laisse pas distraire du devoir dicté par ma naissance, et qu'essayer de travailler pour la France, si loin d'elle que ce soit, c'est me rapprocher de la patrie et, s'il plaît à Dieu, suivre la voie la plus courte pour y rentrer.

Croyez-moi, mon cher duc,

Votre affectionné.

PHILIPPE.

DERNIER FEUILLET

de

« *A travers la banquise* » (1).

Enfin, sur cent vingt milles au nord du cap Bismarck, nous avons reconnu la côte groënlandaise, la terre de France, les îles françaises, l'île et le cap Philippe.

Bien entendu, la reconnaissance est sommaire, telle qu'elle peut être faite sur un navire continuellement forcé de se défendre contre la dérive de la glace, et ne pouvant, par suite, garder longtemps la même position. Mais qui sait quand cette carte pourra être complétée d'une manière plus précise ? Qui sait, surtout, quand un navire pourra encore remonter comme nous l'avons fait ? Koldewey ne l'a-t-il pas essayé deux années de suite sans y réussir ? Et nous-mêmes, n'avons-nous pas eu une chance véritable, en découvrant le canal encombré qui nous a permis de rejoindre l'eau libre au-dessus du cap Bismarck ?

Et, tandis que le navire se débat de plus en plus dans la tourmente et que le commandant se décide à mettre à la cape pour la nuit, afin de ne pas

(1) *A travers la banquise. Du Spitzberg au cap Philippe* (mai-août 1905). Paris, Plon-Nourrit, 1907.

aborder quelque iceberg errant, dont le choc, à cause de la mer énorme qui s'est formée, serait dangereux, je termine ce récit, heureux et fier de notre ouvrage de cet été !

Mes braves compagnons, ces hommes de nationalités si différentes et qui, cependant, ont travaillé avec tant de désintéressement pour l'honneur du drapeau de mon pays, j'éprouve pour eux une vive reconnaissance.

Je sentais leur dévouement toujours alerte, toujours prêt, soit pour défendre le bateau dans les passages difficiles, soit pour réunir les documents scientifiques, soit pour m'aider de leur mieux dans ma distraction favorite, qu'il s'agît de tirer un phoque, un ours ou un oiseau rare.

Je les aimais, et leur affection m'était précieuse, et la pensée qu'il va falloir me séparer d'eux me gâte presque le plaisir du retour à Ostende.

Mais je ne puis passer ma vie dans la banquise ; j'y reviendrai peut-être... Qui sait ?... Pour le moment, d'autres soucis vont m'attendre à Reikyawick.

Nous doublons le cap Nord ; le Sneefell-Yokul apparaît ; la civilisation est proche, et peut-être aussi la sensation plus vive de l'exil, quand mes compagnons français me quitteront pour rentrer en France.

La France ! Pas plus que les sables brûlants de l'Afrique ou la jungle de l'Inde, les glaces de la banquise n'ont pu chasser un instant son souvenir

du cœur de son fils exilé. Ici comme partout sa pensée a dominé ma vie. C'est par son nom que je veux terminer ces pages écrites au jour le jour de ce voyage où Dieu m'a donné le grand bonheur d'enrichir le patrimoine scientifique de mon pays, et d'aborder le premier une terre où j'ai pu faire flotter le drapeau français !...

TABLE

DES LETTRES ET DOCUMENTS POLITIQUES

CONTENUS DANS CE VOLUME

LE COMTE DE CHAMBORD

LE COMTE DE PARIS

APPENDICE.

LE DUC D'ORLÉANS

Il a été tiré de cet ouvrage :

100 exemplaires sur Japon impérial numérotés à la presse de 1 à 100

300 exemplaires sur papier Hollande numérotés à la presse de 101 à 400

Poitiers. — Société française d'Imprimerie et de Librairie.

